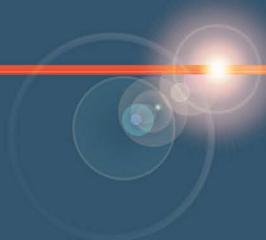


# États Financiers 2010





États

Financiers 2010





1	EADS N.V. — États financiers consolidés (IFRS)	5
2	Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)	13
3	Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés (IFRS)	107
4	États financiers statutaires	111
5	Notes annexes aux États financiers statutaires	115





# EADS N.V. — États financiers consolidés (IFRS)

---

EADS N.V. — Comptes de résultats consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008	6
EADS N.V. — États consolidés des produits et des charges constatés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008	7
EADS N.V. — Bilans consolidés (IFRS) aux 31 décembre 2010 et 2009	8
EADS N.V. — Tableau des flux de trésorerie consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008	9
EADS N.V. — Tableau de variation des capitaux propres consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008	10

## EADS N.V. – Comptes de résultats consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008

(en millions d'€)	Note	2010	2009	2008
<b>Chiffre d'affaires</b>	6, 7	<b>45 752</b>	<b>42 822</b>	<b>43 265</b>
Coût des produits vendus	8	(39 528)	(38 383)	(35 907)
<b>Marge brute</b>		<b>6 224</b>	<b>4 439</b>	<b>7 358</b>
Frais commerciaux		(1 024)	(924)	(933)
Frais administratifs		(1 288)	(1 272)	(1 253)
Frais de recherche et développement	9	(2 939)	(2 825)	(2 669)
Autres produits	10	171	170	189
Autres charges		(102)	(102)	(131)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	11	127	115	188
Autres produits liés aux participations	11	18	19	23
<b>Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices</b>	6	<b>1 187</b>	<b>(380)</b>	<b>2 772</b>
Produits d'intérêts		316	356	617
Charges d'intérêts		(415)	(503)	(581)
Autres éléments du résultat financier		(272)	(445)	(508)
Résultat financier	12	(371)	(592)	(472)
Impôts sur les bénéfices	13	(244)	220	(703)
<b>Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice</b>		<b>572</b>	<b>(752)</b>	<b>1 597</b>
Imputable aux :				
Actionnaires de la Société-mère ( <b>Bénéfice net/(perte nette)</b> )		553	(763)	1 572
Intérêts minoritaires		19	11	25
<b>Résultat par action</b>		<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
De base	38	0,68	(0,94)	1,95
Dilué	38	0,68	(0,94)	1,95

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

1

2

3

4

5



Sommaire

## EADS N.V. – États consolidés des produits et des charges constatés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008

(en millions d'€)	2010	2009	2008
<b>Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice</b>	<b>572</b>	<b>(752)</b>	<b>1 597</b>
Écarts de change pour les opérations étrangères	119	(279)	428
Portion effective des modifications de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(2 983)	2 948	(2 971)
Modification nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie enregistrée au compte de résultat	(201)	(1 456)	(2 456)
Modification nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	12	136	(6)
Modification nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente enregistrée au compte de résultat	0	0	(6)
Gains/(pertes) actuariel(le)s au titre des régimes à prestations définies	(127)	(594)	(346)
Gains et (pertes) nets non réalisés liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(1)</sup>	(161)	33	1
Impôts nets sur les produits et les charges constatés directement en capitaux propres	1 096	(381)	1 722
<b>Produits/(charges) constaté(e)s, directement en capitaux propres</b>	<b>(2 245)</b>	<b>407</b>	<b>(3 634)</b>
<b>Total des produits et (charges) constatés de l'exercice</b>	<b>(1 673)</b>	<b>(345)</b>	<b>(2 037)</b>
<u>Imputable aux :</u>			
Actionnaires de la Société-mère	(1 679)	(354)	(2 056)
Intérêts minoritaires	6	9	19

(1) Les Autres Produits/(charges) constatés liés aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence sont présentés séparément. Les informations comparatives ont été ajustées en conséquence.

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

## EADS N.V. – Bilans consolidés (IFRS) aux 31 décembre 2010 et 2009

(en millions d'€)			
<b>Actif consolidé</b>	Note	2010	2009
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	14	11 299	11 060
Immobilisations corporelles	15	13 427	12 508
Immeubles de placement	16	77	78
Participations MEQ	17	2 451	2 514
Autres participations financières et actifs financiers non courants	17	2 386	2 210
Autres actifs financiers non courants	20	871	1 607
Autres actifs non courants	21	1 104	1 176
Impôts différés actifs	13	4 250	2 656
Valeurs mobilières de placement non courantes	22	5 332	3 983
		<b>41 197</b>	<b>37 792</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	18	20 862	21 577
Créances clients	19	6 632	5 587
Portion courante des autres actifs financiers non courants	17	111	230
Autres actifs financiers courants	20	1 575	2 043
Autres actifs courants	21	1 712	1 698
Actifs d'impôts courants		234	267
Valeurs mobilières de placement (courantes)	22	5 834	4 072
Disponibilités	31	5 030	7 038
		<b>41 990</b>	<b>42 512</b>
<b>Total actifs consolidés</b>		<b>83 187</b>	<b>80 304</b>
<b>Capitaux propres et dettes consolidés</b>			
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société-mère</b>			
Capital social		816	816
Primes d'apport ou d'émission		7 645	7 683
Report à nouveau		46	(501)
Autres écarts d'évaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)		446	2 646
Actions propres		(112)	(109)
		8 841	10 535
Intérêts minoritaires		95	106
<b>Total capitaux propres consolidés</b>	23	<b>8 936</b>	<b>10 641</b>
<b>Dettes non courantes</b>			
Provisions non courantes	25	8 213	8 137
Dettes financières non courantes	26	2 870	2 867
Autres dettes financières non courantes	27	8 624	6 175
Autres dettes non courantes	28	9 264	9 091
Impôts différés passifs	13	1 195	751
Produits constatés d'avance non courants	30	315	266
		<b>30 481</b>	<b>27 287</b>
<b>Dettes courantes</b>			
Provisions courantes	25	5 766	5 883
Dettes financières courantes	26	1 408	2 429
Dettes fournisseurs	29	8 546	8 217
Autres dettes financières courantes	27	1 234	1 200
Autres dettes courantes	28	25 772	23 547
Dettes d'impôts courantes		254	220
Produits constatés d'avance	30	790	880
		<b>43 770</b>	<b>42 376</b>
<b>Total dettes consolidées</b>		<b>74 251</b>	<b>69 663</b>
<b>Total capitaux propres et dettes consolidés</b>		<b>83 187</b>	<b>80 304</b>

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

1

2

3

4

5



Sommaire

## EADS N.V. – Tableau des flux de trésorerie consolidés (IFRS) pour les exercices clos au 31 décembre 2010, 2009 et 2008

(en millions d'€)	Note	2010	2009	2008
<b>Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère</b>		<b>553</b>	<b>(763)</b>	<b>1 572</b>
Part relative aux intérêts minoritaires		19	11	25
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>				
Produits d'intérêts		(316)	(356)	(617)
Charges d'intérêts		415	503	581
Intérêts financiers perçus		332	382	657
Intérêts financiers payés		(278)	(331)	(471)
Charges (produits) d'impôts sur les bénéfices		244	(220)	703
Impôts sur les bénéfices perçus (payés)		(140)	4	(252)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé		1 582	1 826	1 667
Dotations/(reprises) aux provisions pour dépréciation		(366)	(254)	924
(Plus)/Moins-values sur cessions d'actifs non courants		(75)	(31)	(31)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence		(127)	(115)	(188)
Dotations aux provisions pour risques et charges courantes et non courantes		334	1 767	1
<b>Variation des autres actifs et passifs courants</b>		<b>2 819</b>	<b>15</b>	<b>(172)</b>
► Stocks		705	(1 961)	(1 210)
► Créances clients		(345)	(478)	(845)
► Dettes fournisseurs		(40)	192	757
► Avances et acomptes reçus		1 698	2 925	2 435
► Autres actifs et passifs		738	(257)	(982)
► Financement des ventes/Clients		169	(306)	(208)
► Dettes financement des ventes/Clients		(106)	(100)	(119)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>4 996</b>	<b>2 438</b>	<b>4 399</b>
<b>Investissements :</b>				
► Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(2 250)	(1 957)	(1 837)
► Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		45	75	35
► Acquisitions de filiales, de coentreprises (d'activités et d'intérêts minoritaires) (nettes de trésorerie)	31	(38)	(21)	(265)
► Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	31	12	13	2
► Décaissements au titre des participations dans les sociétés, autres participations et actifs financiers non courants		(190)	(136)	(122)
► Produits de cessions des participations dans les sociétés, autres participations et actifs financiers non courants		91	43	180
► Dividendes reçus des participations mises en équivalence		41	27	50
Cession d'actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente » et de passifs directement associés à des actifs non courants classés dans la catégorie « détenus pour vente » (Acquisitions)/Cessions de valeurs mobilières de placement non courantes	22	(3 147)	(821)	(2 676)
Contributions financières aux actifs des régimes de retraite		(553)	(173)	(436)
<b>Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(5 989)</b>	<b>(2 847)</b>	<b>(4 952)</b>
Augmentation des dettes financières		99	1 114	471
Remboursement des dettes financières		(1 160)	(208)	(628)
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V.		0	(162)	(97)
Dividendes versés aux minoritaires		(7)	(4)	(10)
Variations du capital et des intérêts minoritaires		(48)	17	24
Variations des actions propres		(3)	(5)	39
<b>Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités de financement</b>		<b>(1 119)</b>	<b>752</b>	<b>(201)</b>
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation		104	(50)	(50)
<b>Augmentation (diminution) nette des comptes de trésorerie</b>		<b>(2 008)</b>	<b>293</b>	<b>(804)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>7 038</b>	<b>6 745</b>	<b>7 549</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>5 030</b>	<b>7 038</b>	<b>6 745</b>

Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la Note 22, « Valeurs mobilières de placement » et à la Note 31, « Tableau des flux de trésorerie consolidés ».

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

## EADS N.V. – Tableau de variation des capitaux propres consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008

(en millions d'€)	Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société-mère								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
		Capital social	Primes d'apport ou d'émission	Report à nouveau		Écarts d'évaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)			Actions propres			Total
				Autres reports à nouveau	Gains et pertes actuariels	Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de change				
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>		<b>814</b>	<b>7 968</b>	<b>398</b>	<b>(960)</b>	<b>423</b>	<b>3 550</b>	<b>1 103</b>	<b>(206)</b>	<b>13 090</b>	<b>85</b>	<b>13 175</b>
Bénéfice net de l'exercice				1 572						1 572	25	1 597
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur					(310)	(2)	(3 734)	418		(3 628)	(6)	(3 634)
Augmentations de capital de la société mère	23	2	22							24	1	25
Paiement en actions (IFRS 2)	35			22						22		22
Distribution aux actionnaires de la société-mère / dividendes versés aux intérêts minoritaires			(97)							(97)	(10)	(107)
Variations des intérêts minoritaires										0	9	9
(Achats nets) / Cessions nettes d'actions propres	23									39		39
Annulation d'actions propres	23	(1)	(57)							58		0
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>		<b>815</b>	<b>7 836</b>	<b>1 992</b>	<b>(1 270)</b>	<b>421</b>	<b>(184)</b>	<b>1 521</b>	<b>(109)</b>	<b>11 022</b>	<b>104</b>	<b>11 126</b>
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice				(763)						(763)	11	(752)
Autres produits/(charges) constaté(e)s					(479)	140	1 012	(264)		409	(2)	407
Augmentations de capital	23	1	14							15	2	17
Paiement en actions (IFRS 2)	35			19						19		19
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V./dividendes versés aux intérêts minoritaires			(162)							(162)	(4)	(166)
Variations des intérêts minoritaires										0	(5)	(5)
Variations des actions propres	23									(5)		(5)
Annulation d'actions propres	23		(5)							5		0
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>		<b>816</b>	<b>7 683</b>	<b>1 248</b>	<b>(1 749)</b>	<b>561</b>	<b>828</b>	<b>1 257</b>	<b>(109)</b>	<b>10 535</b>	<b>106</b>	<b>10 641</b>
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice				553						553	19	572
Autres produits/(charges) constaté(e)s					(32)	(177)	(2 201)	178		(2 232)	(13)	(2 245)
Augmentations de capital	23		5							5		5
Diminutions de capital	23		(43)							(43)	(6)	(49)
Paiement en actions (IFRS2)	35			23						23		23
Dividendes versés aux intérêts minoritaires										0	(7)	(7)
Transactions portant sur des capitaux propres (IAS 27)				3						3	(7)	(4)
Variations des intérêts minoritaires										0	3	3
Variations des actions propres	23									(3)		(3)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>		<b>816</b>	<b>7 645</b>	<b>1 827</b>	<b>(1 781)</b>	<b>384</b>	<b>(1 373)</b>	<b>1 435</b>	<b>(112)</b>	<b>8 841</b>	<b>95</b>	<b>8 936</b>

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).



# 2

## Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)




---

2.1 Règles de présentation	15
2.2 Notes annexes aux comptes de résultat consolidés (IFRS)	37
2.3 Notes annexes aux États de situation financière consolidés (IFRS)	47
2.4 Notes annexes à l'état des flux de trésorerie consolidés (IFRS)	68
2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)	70
2.6 Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation »	99

## Table des matières

---

<b>2.1 Règles de présentation</b>	<b>15</b>		
1. La Société	15	24. Gestion du capital	60
2. Principales règles et méthodes comptables	15	25. Provisions	61
3. Comptabilisation du programme A400M	35	26. Dettes financières	65
4. Périmètre de consolidation	35	27. Autres dettes financières	66
5. Acquisitions et cessions	36	28. Autres passifs	67
		29. Dettes fournisseurs	67
		30. Produits constatés d'avance	67
<b>2.2 Notes annexes aux comptes de résultat consolidés (IFRS)</b>	<b>37</b>	<b>2.4 Notes annexes à l'état des flux de trésorerie consolidés (IFRS)</b>	<b>68</b>
6. Informations sectorielles	37	31. État des flux de trésorerie consolidés	68
7. Chiffre d'affaires	41		
8. Coûts par nature	41	<b>2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)</b>	<b>70</b>
9. Frais de recherche et développement	42	32. Litiges et réclamations	70
10. Autres produits	42	33. Engagements hors bilan	72
11. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits liés aux participations	42	34. Informations relatives aux instruments financiers	75
12. Résultat financier	43	35. Paiements en actions	86
13. Impôt sur les bénéfices	43	36. Transactions avec les parties liées	95
		37. Participations dans des coentreprises	97
<b>2.3 Notes annexes aux États de situation financière consolidés (IFRS)</b>	<b>47</b>	38. Résultat par action	97
14. Immobilisations incorporelles	47	39. Effectif	98
15. Immobilisations corporelles	51	40. Événements postérieurs à la clôture	98
16. Immeubles de placement	54		
17. Participations mises en équivalence, autres investissements et actifs financiers non courants	54	<b>2.6 Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation »</b>	<b>99</b>
18. Stocks	56		
19. Créances clients	57		
20. Autres actifs financiers	58		
21. Autres actifs	58		
22. Valeurs mobilières de placement	59		
23. Total capitaux propres	59		



## 2.1 Règles de présentation

### 1. La Société

Les États financiers consolidés ci-joints présentent la situation financière et le résultat des opérations de **European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.** et de ses filiales (« EADS » ou le « Groupe »), société néerlandaise faisant appel public à l'épargne (Naamloze Vennootschap), dont le siège social est situé à Amsterdam (siège social actuel situé à Mendelweg 30, 2333 CS Leyde, Pays-Bas). Les principales activités d'EADS consistent en la construction d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils et militaires, de lanceurs spatiaux commerciaux, de missiles,

d'avions militaires, de satellites, de systèmes de défense et d'électronique de défense ainsi que toutes prestations de services associées à ces activités. EADS est cotée sur les places boursières européennes de Paris, de Francfort, de Madrid, de Barcelone, de Valence et de Bilbao. Le Conseil d'administration d'EADS a procédé à l'arrêt de ces comptes consolidés établis et présentés en euros (« € ») le 8 mars 2011, et toutes les valeurs sont arrondies au million près, sauf indication contraire.

2

### 2. Principales règles et méthodes comptables

**Référentiel comptable** — Les États financiers consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards), proposées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et entérinées par l'Union Européenne (« UE ») et au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais. Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »). Les États financiers consolidés ont été établis sur la base des coûts historiques, à l'exception des postes importants suivants, qui ont été évalués à leur juste valeur :

- (i) les instruments financiers dérivés ;
- (ii) les actifs financiers disponibles à la vente ;
- (iii) les fonds du marché monétaire accumulés, les obligations structurées non plafonnées et les fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs, désignés comme actifs financiers évalués à leur juste valeur en résultat (« Option Juste Valeur », voir Note 34 « Informations relatives aux instruments financiers ») ;
- (iv) les éléments d'actif et de passif qui sont des éléments couverts par des instruments de couverture évalués à leur juste valeur, lesquels sont par ailleurs comptabilisés à leur prix de revient et dont les valeurs comptables sont ajustées par rapport aux variations des justes valeurs attribuables aux risques couverts ;

- (v) les éléments de passif correspondants aux modalités de paiements fondées sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ; et
- (vi) l'actif au titre de prestations définies déduit du total net des actifs de régimes, auquel s'ajoutent les coûts non encore constatés pour services rendus et les pertes actuarielles non encore constatées, diminué des gains actuariels non encore constatés et de la valeur actualisée des engagements de prestations définies.

Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code Civil Néerlandais, le compte de résultat **des États financiers statutaires EADS N.V.** est présenté sous une forme abrégée.

L'établissement des États financiers suivant les normes IFRS impose l'utilisation de certaines estimations comptables essentielles. Cela impose également à la Direction d'exercer son jugement dans l'application des règles comptables du Groupe. Les domaines impliquant un plus haut degré de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les États financiers consolidés sont présentés dans la dernière sous-partie de la Note 2, « Recours aux estimations comptables ».

#### NORMES IFRS NOUVELLES, RÉVISÉES OU AMENDÉES ET NOUVELLES INTERPRÉTATIONS

Les principes comptables IFRS appliqués par EADS pour l'établissement des États financiers consolidés de l'exercice 2010 sont les mêmes que pour les exercices précédents, à l'exception de ceux relatifs à des normes ou interprétations nouvelles ou amendées, et à des modifications de règles comptables, telles que détaillées ci-dessous.



### a) Normes nouvelles, révisées ou amendées

EADS est dans l'obligation d'appliquer les normes nouvelles, révisées ou amendées ci-dessous pour l'exercice 2010 à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Sauf indication contraire, les normes nouvelles, révisées ou amendées ci-dessous n'ont eu d'impacts significatifs ni sur les États financiers consolidés d'EADS, ni sur le bénéfice par action, tant de base que dilué.

L'amendement apporté à **IFRS 2** « Paiement fondé sur des actions — Transactions intra-Groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » (émis en juin 2009, approuvé en mars 2010) modifie les définitions de transactions et d'accords de IFRS 2, ainsi que le domaine d'application de cette norme. Par ailleurs, des directives sont données pour la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions entre les entités d'un Groupe. L'application rétroactive de cet amendement est obligatoire pour les exercices à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, EADS a appliqué, de manière prospective, les normes **IFRS 3R** « Regroupements d'entreprises » et **IAS 27 (amendée)** « États financiers consolidés et séparés » (révisées et émises en janvier 2008, approuvées en juin 2009), ainsi que les amendements corrélatifs aux normes IFRS 2, IFRS 7 et IAS 39. Dans la norme IFRS 3R, la méthode d'acquisition reste appliquée aux regroupements d'entreprises mais avec certaines modifications substantielles par rapport à la norme IFRS 3 qui la précédait : la définition d'une activité est élargie, ce qui aura probablement pour résultat que davantage d'acquisitions seront traitées comme des regroupements d'entreprises. La contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur, et les changements ultérieurs qui l'affecteraient sont constatés en bénéfice ou en perte. Les frais de transaction, autres que les frais d'émission d'actions ou d'obligations, sont imputés à l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Toute participation préexistante dans l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et le gain ou la perte est constaté au compte de résultat. Toute participation non majoritaire est évaluée soit à sa juste valeur, soit selon sa participation proportionnelle dans l'actif et le passif identifiables de l'entité acquise, et ce au cas par cas. En outre, la norme IAS 27 (amendée) impose la comptabilisation en capitaux propres de la modification de la participation au sein d'une filiale sans prise ou perte de contrôle. Par conséquent, ces transactions relatives à des modifications de participations non majoritaires ne donneront plus naissance à un écart d'acquisition, ni à des gains/pertes. Les modifications introduites par les normes IFRS 3R et IAS 27 (amendées) devront être appliquées de façon prospective et affecteront les regroupements d'entreprises existants et futurs ainsi que les transactions avec les actionnaires détenant des participations non majoritaires dans des filiales.

L'amendement « Éléments couverts éligibles —

**Amendement à IAS 39** « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (émis en juillet 2008,

approuvé en septembre 2009) a pour but de proposer des amendements fondés sur des règles à la norme IAS 39 afin de simplifier les exigences de la comptabilisation de couverture en clarifiant les risques pouvant être désignés comme des risques couverts et la portion des flux financiers générés par un instrument financier pouvant être désignée comme un élément couvert. Cet amendement sera appliqué rétrospectivement par EADS pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

En avril 2009, l'IASB a publié sa deuxième série d'amendements aux normes contenant 15 amendements à 10 normes IFRS et 2 interprétations (approuvés en mars 2010). Ces amendements se rapportent aux normes IFRS 2, IFRS 5, IFRS 8, IAS 1, IAS 7, IAS 17, IAS 18, IAS 36, IAS 38, IAS 39, IFRIC 9 et IFRIC 16. La plupart de ces amendements sont obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et contiennent des dispositions de transitions différentes pour chaque amendement. EADS a par ailleurs appliqué pour l'exercice 2010 les amendements à la norme IFRS 5 découlant du projet annuel d'améliorations des normes pour l'année 2008.

### b) Nouvelles interprétations

Les interprétations ci-dessous sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Sauf indication contraire, les interprétations ci-dessous n'ont eu d'impacts significatifs ni sur les États financiers consolidés d'EADS, ni sur le bénéfice par action, tant de base que dilué.

**L'interprétation IFRIC 12** « Accords de concession de service » (émise en novembre 2006, approuvée en mars 2009, date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2010) énonce la manière dont certains aspects des directives de l'IASB doivent être appliqués aux accords de concession de service dans les États financiers des opérateurs de concessions de service. Cette norme a été appliquée de manière rétrospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**L'interprétation IFRIC 17** « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires » (émise en novembre 2008, approuvée en novembre 2009) clarifie la comptabilisation des accords par lesquels une entité distribue des actifs non monétaires aux actionnaires, soit sous forme de distribution de réserves ou de dividendes. Dans ce contexte, la norme IFRS 5 a également été modifiée afin de spécifier que les actifs ne sont classés comme détenus pour la distribution que s'ils sont disponibles à la distribution dans leurs états actuels et si la distribution est fortement probable. La norme IFRIC 17 était applicable à EADS de manière prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**L'interprétation IFRIC 18** « Transferts d'actifs provenant de clients » (émise en janvier 2009, approuvée en décembre 2009) précise les exigences IFRS de comptabilisation et d'évaluation des accords par lesquels une entité reçoit d'un client un élément d'immobilisations

1

2

3

4

5



Sommaire

corporelles ou de l'argent comptant que l'entité doit utiliser pour raccorder le client à un réseau ou pour lui fournir un accès continu à une offre de biens ou de service (tel que la fourniture d'électricité, de gaz ou d'eau dans le secteur public). La norme IFRIC 18 étant particulièrement pertinente pour les entités du secteur public, son application prospective est devenue obligatoire pour les exercices ouverts d'EADS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES, RÉVISÉES OU AMENDÉES ÉMISES MAIS NON ENCORE APPLIQUÉES

Un certain nombre de normes nouvelles ou révisées, d'amendements et d'améliorations apportées aux normes, ainsi que d'interprétations, n'ont pas encore pris effet pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et n'ont pas été appliqués pour l'établissement des présents États financiers consolidés. L'impact éventuel de l'application de ces normes, amendements et interprétations nouvellement émis sont encore à l'étude. De manière générale et sauf mention contraire, ces normes IFRS, nouvelles, révisées ou amendées ainsi que leurs interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les États financiers consolidés d'EADS, ou sur ses bénéfices par action, tant de base que dilués.

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme **IFRS 9** « Instruments financiers » (non encore approuvée), représentant la première étape de son projet de remplacement de IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Entre autres changements apportés à la comptabilisation des instruments financiers, la norme IFRS 9 remplace la classification multiple et les méthodes d'évaluation spécifiées dans la norme IAS 39 par un modèle unique basé sur seulement deux catégories de classification : le coût amorti et la juste valeur. Par ailleurs, la classification des actifs financiers selon l'IFRS 9 est déterminée par le modèle de gestion d'une entité concernant ses actifs financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs financiers. En outre, les améliorations supplémentaires actuelles apportées par l'IASB devraient avoir un impact sur la classification et les modèles d'évaluation des passifs financiers, des dépréciations et des sorties de bilan ainsi que sur les exigences relatives à la comptabilité de couverture. La norme IFRS 9 s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, une adoption anticipée étant autorisée. Cette norme offre différents modèles de transition. Les incidences possibles découlant de l'application de la norme IFRS 9 sont actuellement à l'étude par EADS.

Par ailleurs, l'IASB a publié une version révisée de la norme **IAS 24** « Informations relatives aux parties liées » (émise en novembre 2009, approuvée en juillet 2010) qui simplifie les dispositions relatives aux informations à fournir sur les entités liées à une administration publique et clarifie la définition d'une partie liée. EADS doit appliquer, de manière prospective, la norme révisée pour les exercices à compter

du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les incidences possibles découlant de l'application de la norme IAS 24 sont actuellement à l'étude par EADS.

L'amendement apporté à la norme IAS 32 « Classement des émissions de droits — **Amendement à IAS 32** Instruments financiers : présentation » (émis en octobre 2009, approuvé en décembre 2009) précise la manière de comptabiliser certaines émissions de droits (droits, options, garanties) et libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'émetteur. En particulier, lorsque cet amendement est appliqué rétrospectivement, les droits (et dérivés du même type) d'acquisition d'un montant fixé d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même contre un montant fixé libellé dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité sont classés en instruments de capitaux propres, sous réserve que l'entité propose ces droits en proportion à l'ensemble des détenteurs existants d'une même catégorie de ses instruments de capitaux propres non dérivés. EADS doit appliquer, de manière prospective, la norme révisée pour les exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En mai 2010, l'IASB a publié sa troisième série d'amendements aux normes contenant des amendements à 8 normes IFRS et 1 interprétation (approuvés en février 2011). Ces amendements se rapportent aux normes IFRS 1, IFRS 3, IFRS 7, IAS 1, IAS 21, IAS 28, IAS 31, IAS 34 et IFRIC 13. La plupart de ces amendements sont obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et contiennent des dispositions de transitions différentes pour chaque amendement.

En octobre 2010, l'IASB a publié des amendements à **IFRS 7** « Instruments financiers : informations à fournir » (non encore approuvés) dans le cadre de son examen complet des activités hors bilan relatives aux transferts d'actifs financiers. Ces amendements ont pour objectif d'aider les utilisateurs d'États financiers à évaluer les risques liés à de tels transferts ainsi que leurs incidences sur la situation financière d'une entité. Ces amendements imposent par ailleurs la communication d'informations supplémentaires si un montant disproportionné d'opérations de transfert est engagé vers la fin d'une période comptable. EADS doit appliquer cet amendement de manière prospective pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, une application anticipée étant autorisée.

Dans le but de corriger une conséquence involontaire de IFRIC 14, l'IASB a publié **des amendements à IFRIC 14** « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal (Amendements à l'IFRIC 14) » en novembre 2009 (approuvés en juillet 2010). Sans les amendements apportés à IFRIC 14 « IAS 19 — Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, obligations minimum de financement et leur interaction », dans certains cas, les entités ne sont pas autorisées à comptabiliser certains paiements d'avance volontaires pour des contributions de financement minimal

2

en tant qu'actif. Cet effet n'était pas souhaité au moment de la publication de la norme IFRIC 14 ; les amendements ont donc corrigé cette problématique. Ces amendements entreront en vigueur pour les exercices ouverts d'EADS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

D'autre part, les règles comptables d'EADS ne devraient pas être affectées par les différentes décisions prises par l'IASB ces derniers mois.

## PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces États financiers consolidés sont présentées ci-dessous. Elles ont été appliquées invariablement à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

**Méthode de consolidation** — Les États financiers consolidés incluent toutes les filiales d'EADS. Les filiales sont toutes des entités contrôlées par le Groupe, autrement dit, dont il est en mesure de contrôler les politiques financières et d'exploitation. Une entité est présumée contrôlée par EADS lorsque cette dernière détient plus de 50 % de ses droits de vote, ce qui s'accompagne en général d'une participation en actions correspondante. Les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou convertis sont également pris en compte pour l'évaluation du contrôle d'une entité.

Les entités *ad hoc* (sigle anglais « SPE ») sont consolidées comme n'importe quelle filiale, lorsque la relation entre le Groupe et la SPE indique que cette dernière est en substance contrôlée par le Groupe. Les entités *ad hoc* sont des entités créées en vue de réaliser un objectif limité et étroitement défini. Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré à EADS et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin.

Les regroupements d'entreprises sont généralement comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, à la date de l'acquisition, qui correspond à la date du transfert de contrôle au profit d'EADS.

### Acquisitions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

Concernant les acquisitions réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, EADS a appliqué la norme IFRS 3R pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. L'écart d'acquisition est évalué à la date d'acquisition de la manière suivante :

- ▶ la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- ▶ le montant constaté de tous intérêts minoritaires dans l'entité acquise ; plus
- ▶ dans le cas d'un regroupement d'entreprises par étapes, la juste valeur des participations existantes dans l'entité acquise ; moins

- ▶ le montant net constaté (généralement, la juste valeur) des éléments d'actif acquis et des éléments de passifs pris en charge identifiables.

Pour les cas de regroupement d'entreprises par étapes, avant de constater les profits résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses au compte de résultat consolidé, l'identification et l'évaluation des éléments d'actifs et de passifs identifiables sont réévalués, ainsi que les éventuels intérêts minoritaires, la contrepartie transférée ainsi que les participations précédemment détenues par EADS dans l'entité acquise.

Toute participation minoritaire est évaluée soit à sa juste valeur, soit en proportion de sa participation dans l'actif et le passif identifiables de l'entité acquise, et ce au cas par cas.

La contrepartie transférée ne comprend pas les montants correspondants aux règlements découlant de relations préexistantes. Ces montants sont en général constatés au compte de résultat. Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux associés à l'émission de titres de créance ou de participation, qu'EADS contractent dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle exigible est constatée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie éventuelle est classée en tant que capitaux propres, cette dernière n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont constatées au compte de résultat.

Lorsque les droits de paiement fondé sur actions (droits de remplacement) doivent être échangés pour les droits détenus par les salariés de l'entité acquise (droits de l'entité acquise) et se rapportent aux services rendus, alors tout ou partie du montant des droits de remplacement de l'acquéreur est compris dans l'évaluation de la contrepartie transférée dans le regroupement d'entreprises. Cette détermination se base sur la valeur de marché des droits de remplacement par rapport à la valeur de marché des droits de l'entité acquise et dans la mesure où les droits de remplacement sont liés à des services rendus et/ou à des services futurs.

### Acquisitions avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010

Concernant les acquisitions réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les écarts d'acquisition représentaient l'excédent dégagé des coûts d'acquisition par rapport à la participation d'EADS dans les montants constatés (généralement, à leur juste valeur) des éléments d'actif, de passif et de passif éventuel identifiables de l'entité acquise à la date du transfert de contrôle au profit d'EADS (date d'acquisition). Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net de la filiale acquise, l'identification et l'évaluation des éléments identifiables d'actif, de passif et de passif

1

2

3

4

5



Sommaire

éventuel sont réévalués ainsi que l'évaluation du coût du regroupement. Tout écart résiduel est alors immédiatement comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Le prix d'un regroupement d'entreprises est évalué en fonction de la juste valeur des éléments d'actif apportés, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif encourus ou pris en charge à la date de l'échange. Les frais de transaction, autres que ceux associés à l'émission de titres de créance et de participation, qu'EADS contracte dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été capitalisés comme relevant du coût d'acquisition.

### Acquisition et cession d'intérêts minoritaires

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et en raison de l'application de la norme IAS 27 (amendée), EADS a modifié ses règles comptables pour l'acquisition et la cession d'intérêts minoritaires. Dans le cadre de ces nouvelles règles comptables, l'acquisition et la cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées comme transactions avec des actionnaires en leur qualité d'actionnaires d'EADS, et par conséquent, aucun écart d'acquisition ou plus/moins-value n'est constaté au titre de telles transactions. Les ajustements d'intérêts minoritaires se basent sur un montant proportionnel des actifs nets de la filiale.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les acquisitions et les cessions de participations dans des entités contrôlées par EADS n'entraînant pas d'obtention (de cessation) de contrôle, qu'il s'agisse de contrôle exclusif ou commun, étaient traitées comme des transactions réalisées avec des parties extérieures au Groupe, conformément à l'approche « société-mère ». De ce fait, les écarts d'acquisition ont été comptabilisés sur l'acquisition d'intérêts minoritaires dans une filiale, tandis que les cessions à des actionnaires minoritaires ou à d'autres coentrepreneurs ont été enregistrées au compte de résultat consolidé.

### Tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition fait l'objet de tests de dépréciation au dernier trimestre de chaque exercice et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Suite à la constatation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son prix de revient, diminué des éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition est imputé aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou au(x) Groupe(s) d'UGT – au niveau des unités d'activité (sigle anglais « BU ») au sein d'EADS – dont on prévoit qu'elles bénéficieront des synergies naissant du regroupement d'entreprises.

### Autres règles comptables relatives aux obligations comptables de la consolidation et du Groupe

Les filiales d'EADS établissent leurs États financiers à la même date d'arrêté des comptes que les comptes consolidés du Groupe EADS et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires.

Dans le cas des investissements qui sont sous le contrôle commun d'EADS et d'une ou de plusieurs autres parties (« joint ventures », ces autres parties étant des « coentrepreneurs »), EADS constate sa participation à l'aide de la méthode de consolidation proportionnelle. Le contrôle commun est établi contractuellement et exige des décisions unanimes concernant la stratégie financière et la stratégie d'exploitation d'une entité.

Les participations dans lesquelles EADS possède une influence significative (« participations dans des sociétés affiliées ») sont comptabilisées à l'aide de la méthode de mise en équivalence et sont initialement constatées à leur prix de revient. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsqu'EADS détient entre 20 % et 50 % des droits de vote de cette dernière. Les participations dans des sociétés affiliées incluent l'écart d'acquisition tel que comptabilisé à la date d'acquisition, net de toutes pertes de valeur cumulées. La part des produits et des charges constatés en capitaux propres relative aux participations dans des sociétés affiliées revenant à EADS est incluse dans les États financiers consolidés à compter de la date où une influence significative a été constatée et jusqu'à la date où cette dite influence cesse d'exister. La valeur comptable des participations mises en équivalence est ajustée par les mouvements cumulés des produits et des charges constatés de l'exercice. Lorsque la part des pertes incombant à EADS est égale ou supérieure à sa participation dans une société affiliée, les autres créances non garanties comprises, aucune nouvelle perte n'est constatée, à moins que le Groupe n'ait pris des engagements de recapitalisation ou effectué des paiements au nom de la Société affiliée.

Les incidences des opérations intra-Groupes sont alors éliminées.

Le montant total des produits et charges constatés est attribué aux actionnaires de la Société-mère et aux intérêts minoritaires, même si cela peut générer un solde négatif pour les intérêts minoritaires.

Les États financiers des participations d'EADS dans des sociétés affiliées et des coentreprises sont en général établis à la même date d'arrêté des comptes que dans le cas de la Société-mère. Le cas échéant, des ajustements sont réalisés pour aligner les règles et périodes comptables sur celles du Groupe.

2

**Conversion en devises étrangères** — Les États financiers consolidés sont présentés en euros ; l'euro est en effet la monnaie fonctionnelle et de présentation d'EADS. Les éléments d'actif et de passif des entités étrangères pour lesquelles la devise de présentation est autre que l'euro sont convertis en utilisant les taux de change de fin d'exercice, tandis que les comptes de résultat sont convertis en utilisant la moyenne des taux de change de l'exercice, considérée comme la meilleure approximation des taux de change aux dates des opérations spécifiques. Les écarts issus des opérations de conversion sont inclus dans une rubrique spécifique des capitaux propres consolidés (« Autres écarts d'évaluation à la juste valeur cumulés » ou « AOCI »). Si une entité étrangère n'est pas une filiale entièrement détenue, la part proportionnelle des écarts de change correspondante est affectée aux intérêts minoritaires.

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères à la date d'arrêt des comptes sont convertis en euros au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change sont alors constatés au compte de résultat consolidé, sauf lorsqu'ils sont reportés en capitaux propres dès lors qu'ils se rapportent à des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur des valeurs mobilières de placement libellées en devises étrangères qui sont considérées comme des actifs financiers disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une analyse visant à déterminer si elles sont dues i) à des changements du coût amorti de la valeur mobilière de placement considérée ou ii) à d'autres changements affectant la valeur mobilière de placement considérée. Les écarts de change liés à des changements i) du coût amorti sont constatés au compte de résultat consolidé, tandis que ii) les autres changements sont constatés en écarts d'évaluation à la juste valeur cumulée (AOCI).

Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises étrangères, qui sont inscrits au coût historique, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date des opérations ayant généré ces actifs et passifs. Les écarts de change sur les actifs financiers et les dettes financières non monétaires qui sont évalués à leur juste valeur sont enregistrés au compte de résultat au même titre que la variation de leur juste valeur. Par ailleurs, les écarts de change sur les actifs financiers non monétaires évalués à leur juste valeur et classés disponibles à la vente sont inclus dans les AOCI.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère postérieurement au 31 décembre 2004 sont traités comme des éléments d'actif et de passif de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de clôture. Pour les transactions

antérieures à cette date, l'écart d'acquisition, l'actif et le passif acquis sont traités comme étant ceux de l'acquéreur.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée donnant lieu à une perte du contrôle, de l'influence significative ou du contrôle commun, le montant cumulé dans les écarts de conversion au titre des activités étrangères est reclassé en résultat dans les plus ou moins value sur cession. Lorsque EADS cède seulement une partie de sa participation dans une filiale, incluant une activité étrangère dont elle garde le contrôle, la part des écarts de conversion cumulés correspondante est allouée aux intérêts minoritaires. Lorsque EADS cède seulement une partie de ses participations dans une société affiliée ou dans une coentreprise incluant une activité étrangère sur lesquelles elle conserve une influence significative ou un contrôle commun, la part des écarts de conversion cumulés correspondante est reclassée en résultat.

#### **Éléments d'actif et de passif courants ou**

**non courants** — La classification d'un élément d'actif ou de passif en élément d'actif ou de passif courant ou non courant dépend, d'une façon générale, du fait que cet élément est lié à la production en série ou au contraire à la production sur plusieurs exercices. Dans le cas de la production en série, un élément d'actif ou de passif est classé en élément d'actif ou de passif non courant lorsqu'il est réalisé ou réglé, respectivement, après l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice, et en élément d'actif ou de passif courant lorsqu'il est réalisé ou réglé, respectivement, dans un délai de douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Dans le cas de contrats à long terme, un élément d'actif ou de passif est classé non courant lorsque sa réalisation ou son règlement dépasse le cycle d'exploitation normal d'EADS, et en élément d'actif ou de passif courant lorsqu'il est réalisé ou réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal d'EADS. Cependant, les actifs courants comprennent des éléments tels que les stocks, les créances clients et les factures à émettre issues des contrats à long terme, qui seront respectivement vendus, encaissés et formalisés dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal, alors même que sa réalisation n'est pas prévue dans le délai de douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dettes fournisseurs s'inscrivent également dans le même cycle d'exploitation normal et sont donc classées comme des dettes courantes.

**Comptabilisation des produits** — Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les bénéfices économiques découlant des activités ordinaires du Groupe iront à EADS, que les produits peuvent être évalués de manière fiable et que les critères de comptabilisation, tels qu'indiqués ci-dessous, ont été remplis. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après déduction de toutes remises, rabais, pénalités contractuelles et taxe sur la valeur ajoutée. Pour l'établissement du compte de résultat consolidé, les ventes intra-Groupe sont éliminées.

1

2

3

4

5



Sommaire

Les produits des ventes de marchandises sont constatés lors du transfert des risques et des avantages de la propriété à l'acheteur, qui a lieu en général lors de la livraison de marchandises.

Les produits des prestations de service sont comptabilisés en fonction de l'état de réalisation des prestations à la date d'arrêt des comptes.

En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des contrats (« méthode PoC ») prévus au contrat en appliquant l'estimation à fin d'affaire. L'avancement d'un contrat peut être déterminé de plusieurs manières. Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les jalons techniques convenus par contrat sont atteints, que les unités d'œuvre sont livrées ou que les travaux progressent. Lorsque le résultat d'un contrat à long terme ne peut être estimé de façon fiable – par exemple aux premiers stades d'un contrat ou lorsque le résultat ne peut plus être estimé de façon fiable au cours de la réalisation d'un contrat – tous les coûts contractuels y afférents qui seraient encourus sont immédiatement enregistrés en charge de l'exercice et les produits ne sont constatés que dans la mesure où ces coûts sont recouvrables (« méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme »). Dans ces situations particulières, dès que le résultat peut (de nouveau) être estimé de façon fiable, les produits sont comptabilisés à partir de ce moment-là selon la méthode du coût à terminaison, sans retraiter les produits précédemment comptabilisés selon la méthode spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme. Les variations des taux de marge sont inscrites au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les résultats sur contrats sont analysés à chaque arrêté de comptes et des provisions pour pertes à l'achèvement sont enregistrées lorsque des pertes probables sont identifiées. Ces provisions pour pertes à l'achèvement liées à des contrats à long terme ne sont pas actualisées.

Les ventes d'avions qui comportent des engagements de garantie de valeur sont comptabilisées comme des contrats de location simple lorsque la valeur de ces engagements est jugée significative au regard de la juste valeur de l'avion correspondant. Les produits comprennent alors les loyers de ces contrats de location simple.

Les produits provenant de services à long terme ou d'amélioration au titre d'accords de concession de service sont enregistrés en fonction de l'état de réalisation des travaux effectués, en conformité avec les règles comptables du Groupe EADS en matière de comptabilisation des produits tirés des contrats à long terme. Les produits tirés d'opérations et de prestations de service sont enregistrés pour la période à laquelle ces prestations ont été fournies par les entités du Groupe EADS. Lorsque les entités du Groupe fournissent plus d'une prestation dans le cadre

d'un accord de concession de service, la contrepartie reçue à ce titre est affectée sur la base des justes valeurs relatives des services fournis lorsque les montants sont indétectables séparément. Par ailleurs, EADS comptabilise un actif financier issu d'un accord de concession de service dans la mesure où le Groupe dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part du concédant, ou sur ordre de celui-ci, pour le service à long terme ou l'amélioration fourni. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont évalués à leur coût amorti après leur comptabilisation initiale. EADS comptabilise une immobilisation incorporelle issue d'un accord de concession de service lorsque le Groupe reçoit un droit de faire payer les usagers de l'infrastructure objet de l'accord. Une immobilisation incorporelle reçue au titre d'une contrepartie d'un service de construction ou d'amélioration dans le cadre d'un accord de concession de service est évaluée à sa juste valeur lors de sa comptabilisation initiale. L'immobilisation incorporelle est évaluée à son coût de revient après sa comptabilisation initiale, ce qui comprend les coûts d'emprunt capitalisés diminués des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Si le Groupe est rétribué pour la prestation de services à long terme en actifs financiers d'une part et en immobilisations corporelles d'autre part, chaque élément de la contrepartie est alors enregistré séparément et est comptabilisé initialement à la juste valeur de la contrepartie.

Les produits d'intérêts sont constatés en intérêts courus à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Produits/distributions de dividendes** — Les produits de dividendes ainsi que l'obligation de distribution des dividendes aux Actionnaires d'EADS sont constatés lorsque le droit de l'Actionnaire à percevoir ces dividendes est établi.

**Location** — Pour déterminer si un accord consiste ou non en un contrat de location, il est nécessaire de se fonder sur la substance de l'accord ; il convient également d'apprécier si (i) l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs précis et si (ii) l'accord transfère un droit d'utiliser l'actif en question.

Le Groupe loue des actifs aussi bien comme bailleur que comme locataire, essentiellement à l'occasion d'opérations de financement de ventes d'avions commerciaux. Les contrats pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété sont transférés par le bailleur au locataire sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Tous les autres contrats sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les actifs détenus pour être loués dans le cadre de contrats de location simple sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements (voir Note 15 « Immobilisations corporelles »).

2

Les revenus locatifs des contrats de location simple (avions, par exemple) sont enregistrés en produits d'exploitation de façon linéaire sur la durée du contrat. Les actifs loués dans le cadre de contrats de location-financement cessent d'être comptabilisés au Bilan consolidé dès l'entrée en vigueur du contrat. À la place, une créance au titre des loyers de location-financement, correspondant aux revenus locatifs futurs actualisés à recevoir du locataire, augmentés de l'éventuelle valeur résiduelle actualisée, est constatée en tant qu'autres actifs financiers non courants (voir Note 17 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et autres actifs financiers non courants »). Les produits financiers constatés d'avance sont comptabilisés sur la durée des contrats en « Charges d'intérêts ». Le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus correspondants sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement.

Les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements cumulés et de pertes de valeur le cas échéant (voir Note 15 « Immobilisations corporelles »), à moins qu'ils n'aient fait l'objet de contrats de sous-location à des clients. Dans de tels cas, l'actif respectif est qualifié de bien en location simple ou de bien en location-financement, avec EADS comme bailleur (transactions de bail principal et de sous-location), et il est comptabilisé en conséquence. Pour l'élément de passif correspondant aux contrats de location-financement, voir Note 26 « Dettes financières ». Lorsqu'EADS est locataire dans le cadre d'un contrat de location simple, les versements de loyer sont constatés de façon linéaire sur la durée de la location (voir Note 33 « Engagements hors bilan » pour les engagements futurs au titre de locations simples). Ces contrats de location s'inscrivent généralement dans des transactions de financement d'avions commerciaux au bénéfice de clients ; la sous-location correspondante est alors considérée comme un contrat de location simple (transactions de bail principal et de sous-location).

EADS considère les transactions de bail principal et de sous-location mises en place dans le but prédominant d'obtenir des avantages fiscaux et qui sont garanties par des dépôts bancaires bloqués (*defeased deposits*) correspondant à l'obligation contractuelle au titre du bail principal comme formant un tout, et comptabilise ces montages comme s'il s'agissait d'une seule transaction, conformément à la norme SIC 27 « Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location ». Afin de refléter la substance de la transaction, le Groupe opère par conséquent une compensation entre les obligations au titre du contrat de location-financement (principal) et le montant correspondant des dépôts bancaires bloqués.

**Frais indirects de vente** — Les frais de publicité, de promotion des ventes et autres frais liés aux ventes sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Des provisions pour garanties sont constituées au moment de la comptabilisation de la vente correspondante.

**Frais de recherche et développement** — Les activités de recherche et développement peuvent être soit (i) engagées dans le cadre de contrats soit (ii) lancées en interne.

- i) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (engagées dans le cadre de contrats), réalisées dans le cadre de contrats de recherche et développement subventionnés, sont inscrits en charges au fur et à mesure que les produits correspondants sont comptabilisés.
- ii) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (lancées en interne) sont estimés afin de déterminer s'ils peuvent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles générées en interne. En plus des critères permettant la reconnaissance initiale d'une immobilisation incorporelle, les critères de qualification ne sont remplis que lorsque la faisabilité non seulement technique, mais également commerciale, peut être démontrée et que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable. Il doit être également probable que l'immobilisation incorporelle permette de dégager des avantages économiques futurs et qu'elle soit clairement identifiable et attribuable à un produit spécifique.

Une fois ces critères remplis, seuls les coûts qui se rattachent uniquement à la phase de développement d'un projet (lancé en interne) sont capitalisés. Tous les coûts qui sont classés comme relevant de la phase de recherche d'un projet (lancé en interne) sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Si la phase de recherche ne peut être clairement distinguée de la phase de développement, les coûts liés à ce projet sont traités comme s'ils étaient encourus au cours de la phase de recherche uniquement.

Les coûts de développement capitalisés sont en général amortis sur le nombre estimé d'unités produites. Lorsque le nombre d'unités produites ne peut être estimé de façon fiable, les coûts de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile estimée de l'actif incorporel généré en interne. Les amortissements des frais de développement capitalisés sont constatés en coûts des ventes. Les immobilisations incorporelles générées en interne font l'objet d'un test de perte de valeur tous les ans lorsqu'elles ne sont pas encore utilisées, et ensuite lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur nette comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les crédits d'impôt accordés au titre des coûts encourus pour les activités de recherche et développement sont déduits soit des charges correspondantes, ou des montants relatifs capitalisés dès que les crédits d'impôts sont acquis.

1

2

3

4

5



Sommaire

**Coûts d'emprunt** — Les coûts d'emprunt directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qui ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après un laps de temps substantiel sont capitalisés en les intégrant au prix de revient des actifs respectifs. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils se produisent. Les coûts d'emprunt comprennent les intérêts et autres coûts qu'EADS contracte dans le cadre d'emprunt de fonds. EADS capitalise les coûts d'emprunt des actifs pour lesquels la construction a commencé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Par ailleurs, EADS continue de comptabiliser en charges les coûts d'emprunt liés aux projets en cours débutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Immobilisations incorporelles** — Elles comprennent (i) les immobilisations incorporelles générées en interne, à savoir les logiciels développés en interne et autres immobilisations incorporelles générées en interne (voir ci-dessus : « Frais de recherche et développement »), (ii) les immobilisations incorporelles acquises, et (iii) les écarts d'acquisition (voir ci-dessus : « Méthode de consolidation »).

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées initialement à leur prix de revient. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises sont en général amorties sur leur durée de vie utile estimée (3 à 10 ans) selon la méthode de l'amortissement linéaire, une fois retranchées les pertes de valeur cumulées le cas échéant. Les dotations d'amortissement sur les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont constatées au compte de résultat consolidé dans la catégorie de charges qui est en cohérence avec la fonction de l'immobilisation incorporelle en question. La méthode d'amortissement et l'estimation des durées de vie utiles des immobilisations incorporelles acquises séparément sont réexaminées au moins une fois par an et sont modifiées le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de perte de valeur lors de chaque clôture annuelle, ainsi que chaque fois qu'il existe une indication de dépassement de la valeur comptable par rapport au montant recouvrable de l'actif correspondant (voir ci-dessus : « Dépréciation des immobilisations non financières »). Pour ces actifs incorporels, la qualification de durée de vie indéfinie est réexaminée tous les ans afin de déterminer si elle demeure indéfinie. Lorsqu'une durée de vie indéfinie est réappréciée en durée de vie finie, le changement est pris en compte comme s'il s'agissait d'un changement d'estimation.

Les gains ou les pertes résultant de la sortie du bilan d'une immobilisation incorporelle sont évalués comme étant égaux à l'écart entre les produits nets de la vente et la valeur

comptable de l'immobilisation et sont constatés au compte de résultat consolidé lors de la sortie du bilan de cette dernière.

**Immobilisations corporelles** — Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de production, diminués des amortissements cumulés et de toutes pertes de valeur cumulées. Ces coûts comprennent le coût estimé du remplacement, de l'entretien et de la remise en état d'une partie de ces immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont en général amorties de façon linéaire. Les coûts des équipements et installations produits en interne intègrent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les charges indirectes de production applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les durées d'utilité des immobilisations suivantes sont utilisées : constructions, de 10 à 50 ans ; agencements, de 6 à 20 ans ; matériel et outillage techniques, de 3 à 20 ans ; et les autres matériels, matériel d'usine et mobilier de bureau, de 2 à 10 ans. Les durées d'utilité, méthodes d'amortissement et valeurs résiduelles appliquées aux immobilisations corporelles sont revues au moins une fois par an et, si elles changent de manière significative, les dotations aux amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustées en conséquence. Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable, une perte de valeur est immédiatement constatée en résultat. À chaque date d'arrêt des comptes, une analyse est effectuée afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation des immobilisations corporelles (voir également ci-dessous : « Dépréciation des immobilisations non financières »).

Lorsqu'une inspection/révision majeure est effectuée, son coût est constaté en remplacement dans la valeur comptable de l'usine et/ou du matériel si les critères de capitalisation sont remplis. La valeur comptable de la partie remplacée est sortie des livres comptables. Toutes les autres réparations et actions de maintenance sont constatées en charges au compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle les coûts correspondants sont encourus. Le coût d'une immobilisation corporelle constaté à l'origine comprend l'estimation initiale des coûts de démantèlement et d'enlèvement de celle-ci et de remise en état du site où elle se trouve à la fin de sa durée de vie utile, le tout sur la base des valeurs actualisées. Une provision relative à l'obligation de mise au rebut de l'immobilisation est constatée pour le même montant à la même date, conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les immobilisations corporelles comprennent également les coûts de développement capitalisés pour le développement d'outillages de production spécialisés, tels que gabarits et outils, ainsi que les coûts de conception, de construction et d'essais des prototypes et des modèles. Si les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont remplis, ces coûts sont capitalisés et généralement amortis sur une durée de cinq ans en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire ou, au besoin, en retenant comme

2

base d'amortissement le nombre attendu d'unités d'œuvre ou unités similaires que les outillages spécialisés permettront de produire (méthode de l'amortissement proportionnel au nombre attendu d'unités à produire). En ce qui concerne notamment les programmes de construction aéronautique tels que l'Airbus A380, prévoyant un nombre estimé d'avions à construire au moyen de ces outillages spécialisés, la méthode précitée permet d'affecter effectivement la quote-part de valeur des outillages spécialisés aux unités produites. Les immobilisations corporelles sont sorties du bilan lorsqu'elles ont été vendues ou lorsque l'immobilisation est définitivement mise hors service. L'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de ces immobilisations est constaté au compte de résultat consolidé au cours de la période comptable pendant laquelle a lieu la sortie du bilan.

**Immeubles de placement** — Les immeubles de placement sont des immeubles, autrement dit, des terrains ou des bâtiments, détenus pour percevoir des loyers ou des plus-values voire les deux. Le Groupe comptabilise les immeubles de placement selon la méthode de la valeur d'acquisition. Les immeubles de placement sont constatés initialement à leur prix de revient et sont ensuite évalués à leur prix de revient diminué des éventuels amortissements cumulés et des éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leurs durées de vie utile. La juste valeur des immeubles de placement est revue chaque année au moyen de modèles d'évaluation par les flux de trésorerie ou de déterminations des prix du marché.

Les immeubles de placement sont sortis du bilan soit lorsqu'ils ont été vendus, soit lorsque l'immeuble de placement est définitivement désaffecté et que l'on n'attend plus aucun bénéfice économique futur de sa vente. L'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de ces immobilisations est constaté au compte de résultat consolidé au cours de la période comptable pendant laquelle a lieu la sortie du bilan. Les transferts vers ou de la catégorie « Immeubles de placement » ne sont effectués que lorsqu'il y a changement d'affectation.

**Stocks** — Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (en général au coût moyen) ou de production, et de leur valeur nette réalisable. Les coûts de production comprennent tous les coûts directement imputables au processus de fabrication, tels que les matières premières, la main-d'œuvre directe et les frais généraux relatifs à la production (basés sur la capacité d'exploitation normale et sur une consommation normale de matières premières et de main-d'œuvre, ainsi que sur d'autres coûts de production), amortissements compris. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé dans le cours ordinaire des affaires, diminué des frais de vente variables applicables.

**Dépréciation des actifs non financiers** — Le Groupe effectue une analyse à chaque date d'arrêté des comptes pour déterminer s'il existe des indices de perte de valeur d'un actif non financier. En outre, les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie, les immobilisations incorporelles non encore prêtes à l'usage et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur pendant le quatrième trimestre de chaque exercice, qu'il existe ou non des indices de perte de valeur. Une perte de valeur est alors éventuellement constatée pour le montant au titre duquel la valeur comptable de l'actif dépasse son montant recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de commercialisation ou de sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel, à moins que cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles qui proviennent d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT dont l'actif individuel fait partie. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est déprécié en priorité. Tout montant de dépréciation excédentaire est alors constaté au prorata de la valeur comptable de chaque actif à l'intérieur de l'UGT respective.

La valeur d'utilité est évaluée en fonction des flux de trésorerie futurs dont on prévoit qu'ils seront générés par un actif ou une UGT. Les flux de trésorerie sont projetés sur la base de prévisions détaillées approuvées par la Direction sur une période reflétant le cycle d'exploitation de l'activité en question. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité d'un actif est le taux avant impôt reflétant l'évaluation courante par le marché (i) de la valeur temporelle de l'argent et (ii) du risque correspondant à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La juste valeur d'un actif diminué des frais de commercialisation reflète le montant qu'EADS pourrait obtenir à la date de clôture de l'exercice en vendant l'actif dans le cadre d'une transaction conclue aux conditions normales du marché entre des parties informées et de gré à gré, sous déduction des frais de commercialisation de cet actif. S'il n'existe ni marché actif ni contrat de vente ferme similaire pour l'actif, sa juste valeur est estimée en recourant à des modèles d'évaluation appropriés en fonction de la nature de l'actif, par exemple en recourant à des modèles de valeur actualisée nette. Ces calculs sont corroborés par les indicateurs de juste valeur disponibles tels que le cours du marché ou les multiples de valorisation spécifiques à un secteur.

Les pertes de valeurs d'actifs utilisées dans des activités poursuivies sont constatées au compte de résultat consolidé dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

1

2

3

4

5



Sommaire

Les pertes de valeur constatées au titre des écarts d'acquisition ne sont pas reprises au cours des exercices futurs. Pour tout autre actif non financier, une évaluation est réalisée à chaque date de clôture d'exercice afin de constater toute indication relative à l'absence ou à la diminution éventuelle d'une perte de valeur par rapport à celle enregistrée dans l'exercice précédent. Si une telle indication existe, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Une dépréciation précédemment constatée ne doit être reprise que s'il y a eu modification des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la constatation de la dernière perte de dépréciation. Cette reprise est limitée de sorte que la valeur nette comptable de l'actif ne dépasse ni la valeur recouvrable, ni la valeur recouvrable qui aurait été déterminée, si aucune perte de dépréciation n'avait été constatée pour l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est constatée au compte de résultat consolidé.

**Instruments financiers** — Un instrument financier est un contrat donnant naissance à un actif financier d'une entité et à une dette financière ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les actifs financiers du Groupe comprennent principalement les disponibilités et les dépôts à court terme, les prêts, les créances résultant de contrats de location-financement, les créances clients, les autres instruments financiers cotés et non cotés, ainsi que les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les passifs financiers du Groupe comprennent essentiellement des obligations à l'égard d'établissements financiers, des obligations, des emprunts, des avances remboursables, des dettes fournisseurs, des engagements dans le cadre de contrats de location-financement, ainsi que des instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative. EADS constate un instrument financier à son bilan consolidé dès lors qu'il devient lié à la provision contractuelle de l'instrument financier. Tous les achats et ventes d'actifs financiers sont constatés à la date de liquidation suivant les conventions ayant cours sur le marché. La date de liquidation est la date à laquelle un actif est livré à ou par une entité. Les instruments financiers sont constatés initialement à leur juste valeur augmentée, au cas où ils ne seraient pas évalués à leur juste valeur en résultat, des frais de transaction directement imputables. Les instruments financiers dont la juste valeur varie par compte de résultat sont initialement constatés à leur juste valeur, tandis que les frais de transaction sont constatés au compte de résultat consolidé. Les créances résultant de contrats de location-financement sont constatées à un montant égal à l'investissement net dans ce contrat. L'évaluation ultérieure des instruments financiers est fonction de leur classification dans la catégorie correspondante. Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêtés des comptes, s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un Groupe d'actifs financiers est susceptible d'être déprécié. EADS ne retire un actif financier de son bilan que lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par

l'actif expirent ou lorsque l'actif financier a été cédé et la cession remplit les conditions nécessaires pour une sortie des livres comptables dans le cadre de la norme IAS 39. EADS n'élimine une dette financière de son bilan que lorsque l'obligation précisée au contrat a été acquittée ou annulée ou a expiré. Lorsqu'une dette financière existante est remplacée par une autre détenue par le même créancier aux termes de dispositions contractuelles substantiellement différentes, ou que les dispositions d'une dette financière existante sont substantiellement modifiées, un tel remplacement ou une telle modification est traité comme une sortie de bilan de la dette d'origine et la comptabilisation au bilan d'une nouvelle dette, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est constaté au compte de résultat.

**Juste valeur des instruments financiers** — La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché actuels. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les titres non cotés), le Groupe fixe la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation généralement acceptées sur la base d'informations de marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la juste valeur courante d'un autre instrument substantiellement similaire ; l'analyse de flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les participations financières qualifiées de disponibles à la vente qui ne disposent pas de cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par d'autres méthodes d'évaluation, telles que la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué de toutes pertes de valeur cumulées.

**Participations et autres actifs financiers** — Les participations d'EADS comprennent les participations dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, les autres participations financières et actifs financiers non courants, ainsi que les valeurs mobilières de placement courantes et non courantes et les disponibilités. Le Groupe classe ses actifs financiers en trois catégories : i) évalués à leur juste valeur en résultat, ii) prêts et créances et iii) actifs financiers disponibles à la vente. Leur classification est déterminée par la Direction lors de leur première constatation et dépend du but de leur acquisition.

Au sein d'EADS, toutes les participations dans des entités qui ne répondent pas aux critères de consolidation sont classées en actifs financiers non courants disponibles à la vente. Elles sont comprises sous la rubrique « **Autres participations financières et actifs financiers non courants** » au bilan consolidé.

**Les valeurs mobilières de placement** du Groupe sont majoritairement des titres de créances et sont qualifiées d'actifs financiers disponibles à la vente.

2

**Actifs financiers considérés comme disponibles à la vente**

— Les actifs financiers qualifiés de disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur ultérieures à la qualification des actifs financiers comme disponibles à la vente – autres que les pertes de valeur et les gains et pertes de change sur les éléments monétaires considérés comme disponibles à la vente – sont constatées directement en AOCI, une des composantes du total des capitaux propres, nets de l'impôt différé applicable. Dès que ces actifs financiers sont vendus ou cédés, ou que leur juste valeur est jugée altérée, les gains ou pertes cumulés antérieurement constatés en capitaux propres sont enregistrés au poste « Autres produits/(charges) lié(e)s aux participations » du compte de résultat consolidé de l'exercice. Les intérêts reçus au titre des participations sont présentés comme des produits d'intérêts financiers au compte de résultat consolidé au moyen de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif. Les dividendes reçus des participations sont constatés au poste « Autres produits/(charges) liés aux participations » du compte de résultat consolidé lorsque le droit au paiement de ceux-ci a été établi.

**Actifs financiers dont la juste valeur est évaluée sur la base des gains et des pertes**

— Les actifs financiers désignés à leur juste valeur en résultat comprennent les actifs financiers détenus pour opérations de marché ainsi que les actifs financiers désignés à l'origine comme évalués à leur juste valeur en résultat. Au sein d'EADS, seuls les instruments financiers dérivés non désignés comme couvertures sont classés comme détenus pour opérations de marché. Les actifs financiers pourront être désignés à l'origine « évalués à leur juste valeur en résultat » si l'un des critères suivant est satisfait : (i) l'actif financier contient un ou plusieurs instruments dérivés incorporés qui auraient dû autrement être comptabilisés séparément, ou (ii) cette désignation a permis d'éliminer ou de réduire de façon importante une incohérence d'évaluation ou de constatation qui résulterait autrement de l'évaluation des actifs ou de la constatation des gains ou des pertes qu'ils ont générés sur une autre base (procédé parfois dénommé « couverture naturelle ») ; ou (iii) les actifs financiers en question font partie d'un Groupe d'actifs financiers qui est géré sur une base de juste valeur et dont les performances sont évaluées sur cette même base, conformément à une stratégie de gestion du risque ou de placement documenté. Au sein d'EADS, les obligations structurées non plafonnées sont désignées « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (i), les fonds en devises étrangères des structures de fonds spéculatifs comprenant également des instruments financiers dérivés en devises étrangères sont désignés « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (ii) et les placements dans les fonds du marché monétaire sont désignés « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (iii) ci-dessus.

**Prêts et créances** — Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des termes de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché

actif. Ils naissent d'un prêt accordé par le Groupe ou de la fourniture directe de biens ou de services à un débiteur sans intention d'échanger la créance et comprennent également les créances de concession de services. Les prêts et créances sont classés comme « **Créances clients** » et « **Autres participations financières et actifs financiers non courants** ». Suivant leur constatation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lors de la cession des prêts et créances, selon la méthode d'amortissement ainsi que dans le cas d'une éventuelle dépréciation pour perte de valeur.

**Créances clients** — Les créances clients comprennent les créances résultant de la constatation des produits non encore réglés par le débiteur, ainsi que les créances liées aux contrats à long terme. Les créances clients sont initialement constatées à leur juste valeur et, du moment qu'on ne prévoit pas de les encaisser dans un délai d'un an, elles sont alors évaluées à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lorsque les créances sont décomptabilisées ou dépréciées ainsi que selon la méthode d'amortissement.

**Autres actifs financiers courants/non courants** — Les autres actifs financiers courants/non courants comprennent principalement les dérivés avec des justes valeurs positives, les créances sur sociétés liées et les prêts ; ils sont présentés séparément des autres actifs courants/non courants.

**Disponibilités** — Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme et des titres ayant des échéances de trois mois au maximum à compter de la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en montants connus en liquide et pour lesquels le risque de variation de valeur est négligeable.

**Dépréciation des actifs financiers** — EADS évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un Groupe d'actifs financiers est déprécié.

Après avoir appliqué la méthode de la mise en équivalence à une **participation dans une société associée**, le Groupe détermine s'il est nécessaire de constater une perte de valeur de la participation du Groupe dans les sociétés associées. Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe une preuve objective que la participation dans la Société associée doit faire l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur. Cette preuve objective de perte de valeur comprend les informations sur des modifications importantes, avec des effets défavorables, ayant eu lieu dans les

1

2

3

4

5



Sommaire

environnements technologique, du marché économique ou juridique dans lequel la Société associée opère, et qui indique que la valeur nette comptable de la participation d'EADS n'est potentiellement pas recouvrable. Une baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'un investissement dans une participation inférieure à sa valeur nette comptable constitue également une preuve objective de perte de valeur. En cas de perte de valeur, EADS calcule la dépréciation comme la différence entre la juste valeur de la Société associée et la valeur comptable nette de la participation dans la Société associée d'EADS, et constate la dépréciation au compte de résultat consolidé. Toute inversion de la perte de valeur est constatée comme un ajustement à la participation dans la Société associée, dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente. À ce titre, l'écart d'acquisition portant sur les sociétés associées d'EADS ne fait pas l'objet d'un test individuel pour dépréciation.

Pour **les actifs financiers comptabilisés à leur prix de revient amorti**, à leur prix de revient et pour ceux classés comme étant **disponibles à la vente**, un actif financier ou un Groupe d'actifs financiers est déprécié si, et seulement si, il existe une preuve objective de dépréciation du fait d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits postérieurement à la constatation initiale de l'actif (un « événement de perte » encouru) et que cet événement de perte a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du Groupe d'actifs financiers pouvant être estimé de manière fiable. La preuve de dépréciation peut inclure les indications suivantes : le débiteur ou le Groupe de débiteurs connaît une difficulté financière significative, les non paiements ou retards de paiements des intérêts ou de remboursement du principal, la possibilité de faillite ou d'opérer une réorganisation financière ; lorsque les données observables indiquent une baisse mesurable dans les flux de trésorerie futurs estimés, telle que des variations d'arriérés ou des conditions économiques correspondant aux impayés.

**Les investissements financiers qualifiés comme étant disponibles à la vente** sont sujets à une perte de valeur, en plus des indicateurs susmentionnés, en cas de baisse significative ou prolongée de leur juste valeur en dessous de leur coût d'acquisition. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, les pertes cumulées – évaluées comme étant égales à l'écart entre le coût d'acquisition et la juste valeur courante, moins toute perte de dépréciation de cet actif financier qui aurait été constatée antérieurement au compte de résultat consolidé – sont sorties des AOCI et constatées au compte de résultat consolidé. Les pertes de dépréciation sur les instruments de capitaux propres constatées au compte de résultat consolidé ne sont jamais reprises au compte de résultat consolidé ; les augmentations de leur juste valeur sont constatées directement en AOCI.

Dans le cas de la dépréciation **d'instruments de créance classés disponibles à la vente**, les intérêts continuent à courir au taux d'intérêt effectif d'origine sur la valeur

comptable réduite de l'actif et sont enregistrés en résultat financier. Si au cours d'un exercice ultérieur la juste valeur d'un instrument de créance augmente et si l'augmentation peut être objectivement mise en relation avec un événement qui s'est produit après la constatation de la perte de dépréciation au compte de résultat consolidé, la perte de dépréciation est reprise au compte de résultat consolidé.

S'il existe une preuve objective, relative aux **prêts et créances** qu'EADS n'est pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues conformément aux conditions initiales de l'instrument financier, une dotation aux provisions pour dépréciation doit être constatée. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial, à savoir le taux qui actualise exactement le flux attendu des paiements futurs jusqu'à l'échéance, à la valeur comptable nette actualisée de l'actif financier. La valeur comptable de la créance client est réduite en utilisant un compte de provision pour dépréciation. La dotation aux provisions pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat consolidé. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la dépréciation diminue et si la diminution est objectivement liée à un événement qui se produit après la constatation de la dépréciation, la réduction de la provision pour dépréciation correspondante est inscrite en résultat.

#### **Actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente »**

— Les actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente » et enregistrés à leur valeur comptable ou, si elle est inférieure, à leur juste valeur diminuée des frais de vente, sont recouverts principalement grâce à une transaction de vente plutôt qu'à une utilisation continue. Lorsque des actifs non courants sont classés comme « disponibles à la vente » ou font partie d'un Groupe d'actifs à céder, EADS ne les amortit plus, ni ne les déprécie. Par ailleurs, la comptabilisation en capitaux propres des participations dans les sociétés associées cesse dès lors qu'elles sont considérées comme détenues pour vente ou pour distribution. Le passif directement associé aux actifs non courants destinés à la vente dans un Groupe d'actifs à céder est présenté séparément au bilan consolidé. Les intérêts et autres frais imputables au passif d'un Groupe d'actifs à céder classé dans la catégorie « disponibles à la vente » continuent à être constatés.

Afin d'être classés « disponibles à la vente », les actifs non courants (ou le Groupe d'actifs à céder) doivent pouvoir être vendus immédiatement dans leur état actuel, sous réserve de conditions standard et habituelles pour de telles ventes d'actifs (ou de groupes d'actifs à céder) du même type, et la vente doit être hautement probable. Pour qu'une vente soit hautement probable – entre autres critères auxquels il doit être satisfait – le niveau hiérarchique approprié de la Direction d'EADS doit s'être engagé dans le cadre du projet de vente,

2



un programme actif en vue de la réalisation du projet doit avoir été initié et des mesures nécessaires à la réalisation du projet de vente des actifs (ou du Groupe d'actifs à céder) doivent indiquer que des modifications importantes apportées au projet ou un retrait de ce dernier sont peu probables.

Si un élément d'EADS a été cédé ou est classé disponible à la vente et i) représente un domaine d'activité majeur distinct ou une zone géographique d'opérations majeure distincte, ii) s'inscrit dans un plan unique coordonné visant la cession d'un domaine d'activité majeur distinct ou une zone géographique d'opérations majeure distincte, ou iii) est une filiale acquise dans le but exclusif de la revendre, cet élément constitue une activité abandonnée pour la présentation du compte de résultat consolidé.

**Instruments financiers dérivés** — Au sein d'EADS, les instruments financiers dérivés sont (a) utilisés à des fins de couverture dans des stratégies de microcouverture pour couvrir le risque du Groupe dans des opérations identifiables engagées et sont (b) un composant d'instruments financiers hybrides qui comprennent à la fois le dérivé et le contrat hôte (« Dérivés incorporés »).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers dérivés sont constatés et ensuite évalués à leur juste valeur. La méthode de constatation des gains ou des pertes dépend de la désignation ou non de l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture, et, s'il est ainsi désigné, de la nature de l'élément couvert. Alors que les instruments financiers dérivés dont les justes valeurs sont positives sont comptabilisés en « Autres actifs financiers courants/non courants », ceux dont la juste valeur est négative sont enregistrés en « Autres dettes financières courantes/non courantes ».

a) **Couverture** : le Groupe cherche à appliquer la comptabilité de couverture à l'ensemble de ses activités de change ou de taux. La comptabilité de couverture permet l'enregistrement de manière symétrique des effets de compensation sur le résultat net des variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert correspondant. Les conditions requises pour que cette opération de couverture puisse faire l'objet d'une comptabilité de couverture sont les suivantes : on prévoit que la transaction de couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert, l'efficacité de la couverture peut être évaluée de manière fiable, et, dès le début de l'opération, les opérations de couverture elles-mêmes, ainsi que les objectifs et la stratégie de gestion du risque d'EADS en vertu desquelles ces opérations sont entreprises, sont désignées et documentées en bonne et due forme. Le Groupe documente en outre de façon prévisionnelle, dès le début de la couverture ainsi qu'à chaque réalisation,

et ce, de manière à la fois rétrospective et prévisionnelle, son évaluation du degré d'efficacité des instruments dérivés utilisés pour la couverture des transactions pour la compensation des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts par rapport au risque couvert.

En fonction de la nature de l'élément couvert, EADS classe les opérations de couverture remplissant les conditions nécessaires pour faire l'objet d'une comptabilité de couverture soit (i) en couvertures de la juste valeur d'éléments d'actif ou de passif constatés ou à des engagements fermes non constatés (« Couvertures de juste valeur »), (ii) en couvertures de la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments d'actif ou de passif constatés, à des transactions prévisionnelles très probables (« Couvertures de flux de trésorerie ») ou (iii) en couvertures d'une participation nette dans une entité étrangère.

- i) **Couverture de juste valeur** : la comptabilité de couverture de juste valeur est essentiellement appliquée à certains swaps de taux d'intérêt qui couvrent le risque de variation de la juste valeur d'éléments d'actif et de passif constatés. Dans le cas des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément d'actif ou de passif couvert imputables au risque couvert sont constatées simultanément au compte de résultat consolidé.
- ii) **Couverture de flux de trésorerie** : le Groupe applique d'une façon générale la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats dérivés libellés en devises étrangères sur des ventes à terme, ainsi qu'à certains swaps de taux d'intérêt couvrant la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments constatés d'actif et de passif. Les variations de la juste valeur des instruments de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées au sein d'une rubrique séparée des capitaux propres (« AOCI »), nettes de l'impôt différé applicable, et sont constatées au compte de résultat consolidé conjointement avec le résultat de la transaction couverte sous-jacente, une fois celle-ci réalisée. La portion inefficace est immédiatement enregistrée en « Résultat de l'exercice ». Les montants cumulés en capitaux propres sont constatés au compte de résultat consolidé au titre des exercices pendant lesquels la transaction couverte affecte le compte de résultat consolidé, comme par exemple lorsque la vente prévue a lieu ou lorsque les produits financiers ou les charges financières sont constatés au compte de résultat consolidé. Si les transactions couvertes sont annulées, les gains et les pertes réalisés sur l'instrument de couverture qui étaient antérieurement enregistrés en capitaux propres sont constatés d'une façon générale en « Résultat de l'exercice ». Mis à part les instruments

1

2

3

4

5



Sommaire

2

financiers dérivés, le Groupe utilise également les dettes financières libellées en devises étrangères pour couvrir le risque de change inhérent aux transactions prévisionnelles. Si l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou si sa désignation d'instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment constatés en capitaux propres demeurent dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction ou l'engagement ferme prévu ait lieu.

- iii) **Couverture d'investissement net** : les couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Toute plus-value et moins-value sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture est constatée au sein d'une rubrique des capitaux propres (« AOCI ») ; la plus-value ou moins-value se rapportant à la partie inefficace de la couverture est constatée immédiatement au compte de résultat consolidé. Les plus-values et moins-values accumulées en AOCI sont incluses dans le compte de résultat consolidé lorsque l'entité étrangère est cédée.

Par ailleurs, EADS utilise certains dérivés de devises étrangères pour atténuer son risque de change résultant des variations de la juste valeur d'éléments d'actif et de passif constatés (couverture naturelle). Afin de refléter la compensation largement naturelle que ces dérivés fournissent à la réévaluation des gains ou des pertes sur les éléments du bilan en devise étrangère spécifiques, EADS présente en conséquence les gains et les pertes de ces dérivés de taux de change ainsi que les variations de la juste valeur des éléments d'actif et de passif correspondants à l'EBIT, dans la mesure où certaines exigences formelles sont satisfaites.

Enfin, dans le cas où certains dérivés ou parties de ces dérivés ne peuvent relever de la comptabilité de couverture aux termes des règles spécifiques de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (par exemple, la valeur temporelle non désignée des options ou des dérivés n'étant plus désignés en général) ou ne relèvent pas de la couverture naturelle, les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés ou de ses parties sont constatées immédiatement en résultat financier.

Les justes valeurs de divers instruments financiers dérivés utilisés comme instruments de couverture sont communiquées au sein de la Note 33 « Informations relatives aux instruments financiers ». Les mouvements périodiques des AOCI, autrement dit de l'élément distinct des capitaux propres où est constatée la portion efficace des couvertures de flux de trésorerie, sont également communiqués à la Note 34 « Informations relatives aux instruments financiers ».

- b) **Dérivés incorporés** : les éléments dérivés incorporés dans un contrat hôte non dérivé sont constatés séparément et évalués à leur juste valeur s'ils répondent à la définition d'un dérivé et si leurs risques et leurs

caractéristiques économiques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les variations de la juste valeur des éléments dérivés de ces instruments financiers sont enregistrées en « Autres éléments du résultat financier », à moins que des dérivés incorporés de devises étrangères séparés du contrat hôte (bifurcation) ne soient désignés comme instruments de couverture.

Voir Note 34 « Informations concernant les instruments financiers » la description des stratégies de gestion du risque financier du Groupe et des justes valeurs des instruments financiers dérivés de ce dernier, ainsi que les méthodologies utilisées pour déterminer ces justes valeurs.

**Impôt sur les bénéfices** — Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au montant total inclus dans la détermination du résultat net de la période au titre des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés.

- (i) Les impôts courants correspondent au montant d'impôt sur les bénéfices payable ou recouvrable au cours d'un exercice. Ils sont calculés en appliquant les taux d'impôt correspondants, aux bénéfices imposables ou déficits fiscaux périodiques qui sont déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes. Un passif d'impôt courant est comptabilisé pour les impôts courants à payer au titre des périodes en cours ou antérieures. Un actif d'impôt courant est comptabilisé dans le cas où le montant d'impôt prépayé est supérieur au montant dû au titre de l'exercice en cours ou antérieur. L'avantage d'un déficit fiscal qui peut être reporté en arrière pour recouvrer les impôts courants d'un exercice antérieur est comptabilisé comme un actif sous réserve que l'économie correspondante soit probable et puisse être déterminée de manière fiable.
- (ii) Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les effets à la baisse ou à la hausse des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois fiscales applicables au bénéfice imposable des exercices au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. L'effet d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constaté dans les résultats de l'exercice au cours duquel la promulgation de la loi fiscale correspondante est officialisée. Étant donné que les actifs d'impôts différés anticipent d'éventuels avantages fiscaux futurs, ils ne sont enregistrés dans les États financiers consolidés d'EADS que dans la mesure où il est probable qu'il existe à l'avenir des bénéfices imposables par rapport auxquels les actifs d'impôts différés peuvent être utilisés. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est analysée à chaque clôture annuelle.

Une compensation est opérée entre un actif et un passif d'impôts différés, s'il existe un droit légalement applicable de compensation entre l'actif et le passif d'impôts différés et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même autorité d'imposition.

**Capital social** — Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres, sous forme d'une déduction, nette de tous effets fiscaux. Les instruments de capitaux propres de la Société faisant l'objet d'un rachat sont déduits du total des capitaux propres et continuent d'être constatés en actions propres jusqu'à ce qu'elles soient ou annulées, ou remises en circulation. Les gains ou les pertes net(te)s d'impôts qui seraient associé(e)s à l'achat, à la vente, à l'émission ou à l'annulation des actions propres d'EADS sont constatés en capitaux propres.

**Provisions** — Des provisions doivent être constituées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est important, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses dont on prévoit qu'elles seront nécessaires pour acquitter l'obligation actuelle du Groupe. Comme facteur d'actualisation, il est utilisé un taux avant impôt reflétant les estimations courantes du marché quant à la valeur temps de l'argent et aux risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision au cours de chaque exercice pour refléter le passage du temps est constatée en charges financières.

Les provisions sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et sont ajustées comme il convient pour refléter la meilleure estimation courante respective. La variation de l'évaluation d'une provision pour une obligation de retrait d'actif (voir ci-dessus, « Immobilisations corporelles ») est ajoutée ou déduite du coût de l'actif respectif qui doit être démantelé et retiré à la fin de sa durée de vie utile, de même que le site où il est localisé doit être restauré.

Des provisions au titre des **garanties** accordées dans le cadre des ventes d'avions sont constituées pour refléter le risque sous-jacent pour le Groupe des garanties données lorsqu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques peut être nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Le montant de ces provisions est calculé de façon à couvrir la différence entre le risque encouru par le Groupe et la valeur estimée de la garantie.

**Les coûts restant à payer** sont provisionnés à hauteur de la meilleure estimation des sorties de fonds futures. Les provisions pour **autres risques et charges** se rapportent à des risques identifiables représentant des montants dont la réalisation est prévue.

Les provisions pour **pertes sur contrats** sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le prix de revient du contrat estimé par la méthode du coût global dépasse le total des produits probables relatifs au même contrat. Les pénalités contractuelles sont comprises dans le calcul de la marge contractuelle. Les provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des contrats qui est déjà achevée, et en provisions pour la partie des contrats restant à réaliser. Les pertes sont déterminées sur la base des résultats estimés à l'achèvement des contrats et comprennent les effets des taux de change. Les provisions pour pertes à terminaisons sont régulièrement actualisées.

Les provisions pour i) **obligations implicites** et pénalités contractuelles résultant de retards de livraison et pour ii) **résiliation** de commandes de clients existantes sont fondées sur les meilleures estimations des sorties futures de liquidités pour des paiements anticipés aux clients. Des provisions pour **litiges et réclamations** sont constituées si des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations qui seraient liées à des événements antérieurs, sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques soit nécessaire pour acquitter l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Des provisions pour **restructurations** ne sont constatées que lorsqu'un plan de restructuration détaillé en bonne et due forme – incluant l'activité ou la portion d'activité concernée, les principaux sites affectés, des détails relatifs aux salariés affectés, le calendrier de la restructuration et les dépenses qui devront être encourues – a été établi et, ou bien lorsque la restructuration a commencé, ou alors lorsque les principales modalités du plan ont déjà été annoncées publiquement aux personnes affectées par celui-ci.

**Avantages du personnel** — L'évaluation des **retraites et avantages complémentaires** classés en régimes à prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

EADS constate intégralement et immédiatement les gains et les pertes actuariels périodiques pour tous ses régimes à prestations définies en capitaux propres et les présente dans son État consolidé des produits et des charges constatées.

1

2

3

4

5



Sommaire

Les coûts des services rendus sont constatés en charges au compte de résultat consolidé d'EADS, et ce, de façon linéaire sur la durée moyenne précédant l'acquisition des droits. Les coûts des services rendus correspondant à des droits déjà acquis sont comptabilisés en charges immédiatement.

Lorsque le Groupe dispose d'informations suffisantes pour appliquer les règles d'enregistrement d'un régime à prestations définies à un régime multi-employeur à prestations définies, le Groupe comptabilise proportionnellement le régime en fonction de son taux de participation au régime à prestations définies en question.

Les appels de cotisations aux régimes à cotisations définies sont constatés en charge dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont exigibles.

Plusieurs sociétés allemandes du Groupe proposent des modèles de comptes-épargne-retraite à leurs salariés, à savoir des plans d'avantages du personnel comportant un retour promis sur cotisations ou sur cotisations notionnelles correspondant aux **autres avantages du personnel à long terme** de la norme IAS 19. Les cotisations périodiques des salariés à leurs comptes donnent lieu à des charges de personnel correspondantes pour cet exercice au compte de résultat consolidé, tandis que les actifs des régimes et les provisions correspondantes sont compensés dans le bilan consolidé.

**Des indemnités de fin de contrat** sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de telles indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite.

**Rémunération fondée sur des actions** — Les **stock-options** émises par EADS jusqu'à 2006 sont comptabilisées conformément à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » et remplissent les conditions nécessaires pour être considérées comme **paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres**. En 2007, EADS a également introduit un plan d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence, correspondant à un **plan de paiements fondés sur des actions et réglés en liquide** dans le cadre de la norme IFRS 2. Pour les deux types de plan, les services associés reçus sont évalués à leur juste valeur et sont calculés en multipliant le nombre d'options (ou d'unités) dont l'acquisition est prévue par la juste valeur d'une option (ou d'une unité) à la date d'attribution (ou à la date de clôture de l'exercice). La juste valeur de

l'option (ou unité) est déterminée en appliquant le modèle d'estimation des options Black-Scholes.

La juste valeur des services est constatée en frais de personnel. Dans le cas de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, les charges de personnel entraînent une augmentation correspondante des réserves consolidées sur la période d'acquisition du plan respectif. Pour les plans de paiements fondés sur des actions et réglés en liquide, un engagement correspondant est constaté au bilan. Jusqu'à ce que l'engagement soit liquidé, sa juste valeur est évaluée de nouveau à chaque date de clôture de l'exercice par le biais du compte de résultat consolidé.

Une partie de l'attribution des deux types de plans de paiement fondés sur des actions est subordonnée à la réalisation d'objectifs de performance internes et n'est acquise que si les conditions de performance sont remplies. S'il devient évident pendant la période d'acquisition d'un plan de paiements fondés sur des actions et réglés en capitaux propres que certains objectifs de performance ne seront pas atteints et que par conséquent le nombre d'instruments de capitaux propres dont on peut escompter l'acquisition s'écarte des prévisions initiales, la charge est ajustée en conséquence.

EADS propose à ses salariés, **au titre du plan d'actionnariat des salariés (sigle anglais ESOP)**, d'acheter des actions d'EADS moyennant une certaine remise à l'acquisition. L'écart entre le prix de souscription et le cours correspondant de l'action est constaté en charges de personnel dans les comptes de résultats consolidés d'EADS à la date de l'acquisition des actions correspondantes. (LTIP)

**Droits d'émission et provisions pour excédent d'émissions** — Dans le cadre du Plan de commercialisation des autorisations d'émission de l'UE (sigle anglais EATS), les autorités nationales ont émis gratuitement au 1<sup>er</sup> janvier 2005 des permis (droits d'émission) qui donnent aux entreprises participantes le droit d'émettre une certaine quantité de gaz à effet de serre au cours de la période concernée.

Les entreprises participantes sont autorisées à commercialiser ces droits d'émission. Pour éviter toute pénalité, le participant doit, à la fin de la période concernée, présenter des droits d'émission égaux à ses émissions réelles.

EADS constate une provision pour émission pour le cas où elle provoquerait des émissions dépassant les droits d'émission accordés. La provision est évaluée à la juste valeur (prix du marché) des droits d'émission nécessaires pour compenser le déficit à la date de clôture de chaque exercice.

2

Les droits d'émission détenus par EADS sont, d'une façon générale, comptabilisés en actifs incorporels au titre :

- i) des droits d'émission attribués gratuitement par les autorités nationales sont comptabilisés en subvention gouvernementale non monétaire à leur valeur nominale, soit zéro ;
- ii) des droits d'émission achetés à d'autres participants sont comptabilisés à leur prix de revient ou à leur valeur recouvrable, s'il est inférieur ; s'ils sont dédiés à la compensation d'une provision pour excédent d'émissions, ils sont réputés être un droit de remboursement et sont comptabilisés à leur juste valeur.

**Dettes fournisseurs** — Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Celles qui ont une échéance à plus de 12 mois sont évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.

**Dettes financières** — Les engagements de financement comprennent les obligations à l'égard d'établissements financiers, les obligations émises à l'égard de sociétés privées, les emprunts, les emprunts auprès de sociétés affiliées non consolidées, ainsi que les engagements au titre de contrats de location-financement. Les dettes financières sont considérées comme telles et sont enregistrées initialement à la juste valeur des produits reçus, nette des frais de transaction encourus. Ultérieurement, les engagements de financement ne relevant pas de contrats de location-financement sont évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif ; les écarts éventuels entre les produits (nets des frais de transaction) et la valeur de rachat sont constatés en « Total produits financiers (charges financières) » sur la durée de l'engagement financier.

**Autres dettes financières courantes/non courantes** — Les autres dettes financières courantes/non courantes comprennent principalement les avances remboursables et les instruments dérivés dont la valeur de marché est négative. Des avances remboursables sont accordées au Groupe par certains gouvernements européens pour financer les activités de recherche et développement liées à certains projets sur la base d'une notion de partage des risques. Elles doivent par conséquent être remboursées aux gouvernements européens sous réserve de la réussite du projet.

En outre, EADS désigne certaines dettes financières correspondant à des obligations de paiement à l'égard de compagnies aériennes qui sont libellées en USD comme instruments de couverture du risque de change inhérent à des ventes futures d'avions dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie.

**Autres passifs courants/non courants** — Les autres passifs courants/non courants comprennent principalement les avances reçues de clients.

**Passifs sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires** — Dans certaines circonstances, EADS doit enregistrer une dette financière plutôt qu'un instrument de capitaux propres pour le prix d'exercice d'une option de vente accordée sur certains titres d'une filiale consolidée.

**Litiges et réclamations** — Diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe. Les litiges sont soumis à beaucoup d'aléas et l'issue de chaque affaire ne peut que rarement être prévue de manière certaine. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux existants ou éventuels. Il est raisonnablement possible que la résolution définitive de certaines de ces affaires puisse conduire le Groupe à constater des charges supérieures aux provisions constituées, et ce à un horizon assez lointain et pour des montants qui ne peuvent être précisément estimés. L'expression « raisonnablement possible » est utilisée dans le cadre des présentes Notes annexes pour signifier que l'éventualité de la survenance d'une transaction ou d'un événement futur n'est pas infime mais seulement possible. Bien que le règlement final de ces affaires puisse avoir un effet sur les résultats du Groupe pour l'exercice particulier au cours duquel un ajustement de la provision estimée serait comptabilisé, le Groupe pense que ces ajustements éventuels ne devraient pas affecter ses États financiers consolidés de façon importante. Pour plus de détails, voir Note 32 « Litiges et réclamations ».

## RECOURS AUX ESTIMATIONS COMPTABLES

Les États financiers consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS. Les principales règles comptables d'EADS, telles que décrites à la Note 2 sont essentielles pour une bonne compréhension du résultat des activités du Groupe, de sa situation financière et de ses flux de trésorerie. Certaines de ces politiques comptables exigent des estimations comptables, impliquant des jugements complexes et subjectifs, ainsi que l'utilisation d'hypothèses dont certaines sont susceptibles de porter sur des points qui sont par essence incertains et sujets à changement. Ces estimations comptables sont susceptibles de changer d'un exercice à l'autre et pourraient avoir un impact important sur les résultats d'exploitation, les positions financières et les flux de trésorerie du Groupe. Les hypothèses et les estimations utilisées par la Direction d'EADS sont basées sur des paramètres dérivés de ce que l'on sait au moment de l'établissement des États financiers consolidés. Les circonstances présentes et les hypothèses concernant l'évolution future prévisible de l'environnement mondial et

1

2

3

4

5



Sommaire

de l'environnement propre au secteur ont notamment été utilisées pour estimer les performances commerciales futures de la Société. Lorsque ces conditions évoluent autrement qu'on ne l'a supposé, et ce, indépendamment de la volonté de l'entreprise, les chiffres réels sont susceptibles de s'écarter de ce qui avait été prévu. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées au cours de la période où a lieu la révision, si celle-ci n'affecte que cette période-là, ou au cours de la période où a lieu la révision et des périodes futures, si la révision affecte à la fois la période en cours et les périodes futures.

Les sujets donnant lieu à des hypothèses et à des estimations et ayant une influence importante sur les montants constatés dans les États financiers consolidés d'EADS sont décrits plus en détail ou font l'objet d'une communication dans les Notes respectives figurant ci-dessous.

**Constatation des produits sur les contrats à long terme** — EADS réalise une partie importante de son activité dans le cadre de contrats à long terme avec des clients, tel que le programme A400M. Le Groupe comptabilise en général les projets à long terme au moyen de la méthode de l'avancement des contrats, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée selon les jalons atteints ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode accorde une importance considérable à l'exactitude des estimations à terminaison ainsi qu'au degré d'avancement de la réalisation. Pour ce qui est de déterminer la progression du contrat à long terme, les estimations importantes comprennent les coûts contractuels totaux, les coûts restants jusqu'à l'achèvement, les produits totaux du contrat, les risques contractuels et d'autres appréciations. La Direction des divisions d'exploitation réexamine constamment toutes les estimations qu'impliquent ces contrats à long terme et les ajustent s'il y a lieu. Voir Note 19 « Créances clients » pour plus d'informations.

**Regroupements d'entreprises** — Dans un regroupement d'entreprises, tous les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel acquis sont enregistrés à la date d'acquisition à leurs justes valeurs respectives. Une des estimations les plus importantes concerne la détermination de la juste valeur de ces éléments d'actif et de passif. Les terrains, les bâtiments et le matériel sont en général évalués indépendamment, tandis que les valeurs mobilières négociables sont évaluées aux cours du marché. Si des actifs incorporels sont identifiés, et en fonction du type d'actifs incorporels et de la complexité de la détermination de leur juste valeur, ou bien EADS consulte un expert externe indépendant en évaluation, ou bien elle élabore la juste valeur en interne à l'aide de

techniques d'évaluation appropriées, qui se fondent en général sur une prévision des flux totaux de trésorerie nets futurs prévisibles. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses faites par la Direction au sujet des performances futures des actifs concernés et d'éventuels changements du taux d'actualisation appliqué. Voir Note 14 « Immobilisations incorporelles » pour plus d'informations.

**Test de dépréciation des écarts d'acquisition et possibilité de recouvrer les actifs** —

EADS réalise au moins tous les ans des tests visant à établir si l'écart d'acquisition a subi une dépréciation, conformément à ses politiques comptables. La détermination du montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel un écart d'acquisition a été imputé suppose l'utilisation d'estimations par la Direction. Le résultat prévu par ces estimations est affecté par différentes hypothèses telles que par exemple les hypothèses de croissance des UGT, la disponibilité et composition de budgets défense et institutionnel futurs, les fluctuations de taux de change ou encore les conséquences de la volatilité des marchés financiers. EADS utilise en général des méthodes fondées sur l'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer ces valeurs. Ces calculs d'actualisation des flux de trésorerie utilisent essentiellement des prévisions à cinq ans fondées sur les plans d'exploitation approuvés par la Direction. Les prévisions de flux de trésorerie prennent en compte l'expérience passée et représentent la meilleure estimation par la Direction des évolutions futures. Les flux de trésorerie postérieurs à la période de planification sont extrapolés au moyen des taux de croissance estimés. Les hypothèses clé sur lesquelles la Direction a basé sa détermination de la juste valeur moins les frais de vente et la valeur d'utilité comprennent les taux de croissance estimés, le coût moyen pondéré des capitaux, les taux d'imposition et les taux de change. Ces estimations, y compris la méthodologie utilisée, sont susceptibles d'avoir un impact important sur les valeurs respectives et en définitive sur le montant de toute dépréciation de l'écart d'acquisition. De même, chaque fois que les immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation, la détermination du montant recouvrable de ces immobilisations suppose le recours à des estimations de la part de la Direction et peut avoir un impact important sur les valeurs respectives et en définitive sur le montant d'une éventuelle dépréciation. Voir Note 14 « Immobilisations incorporelles » pour plus d'informations.

**Créances clients et autres créances** — La provision pour créances douteuses suppose d'importantes appréciations de la part de la Direction, ainsi qu'un examen individuel des créances sur la base de la solvabilité de chaque client, des tendances économiques du moment et de l'analyse historique des créances douteuses. Voir Note 19 « Créances clients » pour plus d'informations.

2



**Avantages du personnel** — Le Groupe comptabilise les pensions et les autres prestations de retraite conformément à des évaluations actuarielles. Ces évaluations s'appuient sur des facteurs statistiques et autres afin de prévoir des événements futurs. Ces facteurs comprennent des hypothèses actuarielles clé, dont le taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des actifs du régime, les augmentations de salaires attendues et les taux de mortalité. Les hypothèses de taux d'actualisation sont déterminées en fonction du rendement des obligations émises à l'égard de sociétés privées de haute qualité à la période et la devise correspondante à la date d'arrêt des comptes. Dans le cas où de tels rendements sont indisponibles, les taux d'actualisation se fondent sur le rendement des obligations d'État. Les hypothèses de rendement attendu des actifs des régimes de retraite sont déterminées en tenant compte de l'historique du rendement sur le long terme et de la répartition des actifs. Ces hypothèses actuarielles sont susceptibles de s'écarter de façon significative des évolutions réelles en raison de changements des conditions du marché et des conditions économiques et d'entraîner par conséquent une modification importante des engagements de retraite à l'égard des salariés et des charges futures qui s'y rapportent. Voir Note 25B) « Provisions pour régimes de retraite » pour plus d'informations.

**Provisions** — La détermination des provisions, par exemple pour contrats déficitaires, coûts de garantie et procédures judiciaires, se fonde sur les meilleures estimations disponibles. Les contrats de vente déficitaires sont identifiés en suivant l'avancée du contrat ainsi que le programme sous-jacent et en mettant à jour les coûts du contrat, ce qui exige aussi des appréciations importantes relatives à la réalisation de certains critères de performance, ainsi que des estimations quant aux coûts de garantie. La portée des hypothèses, des appréciations et des estimations dans le cadre de ces processus de suivi diffère selon la taille et la nature de nos contrats et des programmes associés. Plus particulièrement, l'introduction de nouveaux programmes d'avions commerciaux (tel que l'A350 XWB) ou de programmes d'avions dérivés majeurs implique notamment un niveau accru d'estimations et d'appréciations pour le calendrier attendu quant à l'évolution, la production et la certification et pour les composantes des coûts. Ces estimations et appréciations sont sujettes à changement en fonction des nouvelles informations disponibles au fur et à mesure de l'avancée des contrats et des programmes associés. Par ailleurs, les processus complexes de conception et de fabrication propres à notre secteur nécessitent une intégration et une coordination d'excellence sur toute la chaîne d'approvisionnement, avec notamment une évaluation continue des réclamations fournisseurs qui peuvent avoir un impact supplémentaire sur l'issue de ces processus de suivi. Voir Note 25C) « Autres provisions » pour plus d'information.

**Risques contentieux** — Les sociétés EADS sont parties prenantes à des litiges relatifs à un certain nombre d'affaires, tel que décrit à la Note 32 « Litiges et réclamations ». L'issue de ces affaires est susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière, sur les résultats d'exploitation ou sur les flux de trésorerie d'EADS. La Direction analyse régulièrement les informations courantes à ce sujet et prévoit des provisions pour pertes éventuelles probables, incluant l'estimation des frais de justice nécessaires au règlement des litiges. EADS a recours pour ces estimations à des juristes internes et externes. Pour décider de la nécessité de provisions, la Direction envisage le degré de probabilité d'une issue défavorable et la capacité d'effectuer une estimation suffisamment fiable du montant des pertes. Le fait que des poursuites soient engagées contre des sociétés du Groupe EADS ou que l'on fasse valoir en bonne et due forme des réclamations à leur encontre, ou la divulgation de poursuites ou de réclamations, n'indique pas automatiquement qu'une provision est opportune. Voir Note 32 « Litiges et réclamations » pour plus d'informations.

**Impôts sur les bénéfices** — EADS opère dans de nombreux pays et y réalise des bénéfices ; elle est donc soumise à des législations fiscales variables dans de multiples collectivités publiques à l'intérieur de ces pays. Des appréciations importantes sont nécessaires pour déterminer les obligations de l'entreprise au titre de l'impôt sur les bénéfices au plan mondial. Bien que la Direction estime avoir effectué des estimations raisonnables quant à l'issue finale de ces incertitudes fiscales induites, on ne peut assurer que l'issue fiscale finale sera en cohérence avec ce que reflètent les dispositions historiques en termes d'impôt sur les bénéfices. Ces différences pourraient avoir un effet sur les charges d'impôts sur les bénéfices et sur les charges d'impôts différés de la période pendant laquelle ces déterminations sont effectuées. À chaque date d'arrêt des comptes, EADS apprécie si la réalisation des avantages fiscaux futurs est suffisamment probable pour permettre la constatation d'actifs d'impôts différés. Cette évaluation impose à la Direction d'exercer son jugement concernant, entre autres, les avantages qui pourraient être réalisés grâce aux stratégies fiscales disponibles et les bénéfices imposables futurs, ainsi que d'autres facteurs positifs et négatifs. Le montant enregistré des actifs totaux d'impôts différés pourrait être réduit si les estimations des bénéfices imposables futurs prévisionnels et des bénéfices découlant des stratégies fiscales disponibles venaient à diminuer, ou si la réglementation fiscale existante venait à être modifiée de façon à imposer des restrictions quant au moment où le Groupe pourra faire usage d'avantages fiscaux futurs ou quant à la mesure dans laquelle il pourra le faire.



### 3. Comptabilisation du programme A400M

EADS a repris, depuis janvier 2010, l'application de la méthode de comptabilisation à l'avancement des contrats fondée sur le franchissement de jalons techniques majeurs dans le cadre du programme A400M d'Airbus. Les revenus liés à l'A400M et les dépenses du contrat sont respectivement comptabilisés en produits et charges en fonction de l'état d'avancement de l'activité relative au contrat A400M à la date considérée.

Dans l'ensemble, le programme de vols d'essai de l'A400M continue de progresser mieux que prévu. Les progrès techniques se reflètent dans le premier vol d'essai du quatrième exemplaire de développement de l'A400M qui a eu lieu le 20 décembre 2010, ainsi que dans le succès du programme de vols d'essai qui comptabilisait plus de 1 000 heures de vol à fin décembre 2010, et les premiers largages de parachutistes par la rampe et les portes cargo. Ce programme a ainsi donné lieu à la comptabilisation de 1 043 millions d'euros de chiffre d'affaires, ainsi qu'à l'utilisation partielle de la réserve pour pertes au titre de l'A400M (157 millions d'euros).

Le 5 novembre 2010, EADS/Airbus/AMSL ont conclu des négociations avec l'OCCAR et les sept États-clients de l'A400M. L'accord ainsi signé fixe les détails de l'accord de principe (l'« Accord A400M ») conclu en mars 2010. L'accord révisé avec l'OCCAR est soumis à la ratification de chaque État-client avant son adoption finale. Si les modalités économiques de l'Accord A400M de mars 2010 restent globalement inchangées, le calendrier des paiements des gouvernements a été décalé par rapport à ce qui

était initialement prévu. Les négociations sur le schéma des aides financières à l'exportation doivent être finalisées avec certains pays, conformément à l'Accord A400M (à la suite de l'approbation de la France et de l'Allemagne), ainsi que les négociations avec certains fournisseurs (pour plus d'informations, voir Note 32 « Litiges et Réclamations », Note 33 « Engagements hors bilan » et Note 40 « Événements postérieurs à la clôture »). La réception complète de l'aide financière à l'exportation (ELF) d'un montant de 1,5 milliard d'euros est conditionnée à la conclusion des négociations du contrat ELF avec tous les pays de l'OCCAR ciblés pour finalisation en 2011.

La provision pour pertes à terminaison du programme A400M au 31 décembre 2010, s'élevant à 2 344 millions d'euros (fin 2009 : 2 464 millions d'euros) a été mise à jour à partir des meilleures hypothèses de la Direction d'EADS et reflète notamment l'état au 31 décembre 2010 des éléments de négociations en cours entre AMSL et l'OCCAR/les États-clients, ainsi que l'estimation actualisée du total des coûts attendus du programme en décembre 2010, en référence aux commandes fermes de 174 appareils. Comme susmentionné, une réévaluation supplémentaire des hypothèses retenues sur les revenus pourrait avoir un impact important sur les résultats futurs.

En 2010, l'intérêt suscité par l'avion de transport A400M sur le marché international a augmenté, notamment chez différentes délégations lors du salon RIAT et du salon aéronautique de Farnborough.

### 4. Périmètre de consolidation

**Périmètre de consolidation (31 décembre 2010)** — Outre EADS N.V., le périmètre de consolidation recouvre :

- ▶ 2010 : 190 (2009 : 189) sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- ▶ 2010 : 41 (2009 : 39) sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;

- ▶ 2010 : 19 (2009 : 19) participations dans des sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le nombre de participations dans des sociétés associées ne concerne que les maisons-mères respectives.

Les filiales, sociétés associées et coentreprises principales sont énumérées dans l'annexe intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

## 5. Acquisitions et cessions

### A) ACQUISITIONS

Le 3 décembre 2010, Astrium GmbH a acquis Jena-Optronik GmbH, située à Jena (Allemagne), un fournisseur international de premier plan spécialisé dans les capteurs et systèmes optiques spatiaux. L'acquisition de Jena-Optronik

complétera l'expertise optique d'Astrium en Allemagne et renforcera sa renommée pour le développement et la fabrication de satellites ultramodernes d'observation de la Terre et de sous-systèmes pour des applications spatiales.

Le tableau suivant récapitule la contrepartie transférée, la juste valeur préliminaire des éléments d'actifs acquis et les éléments de passif pris en charge identifiables à la date d'acquisition et les montants comptables correspondants immédiatement avant l'acquisition :

(en millions d'€)	Juste valeur constatée lors de l'acquisition	Valeur comptable
Immobilisations corporelles	3	3
Stocks	9	9
Créances clients et autres actifs	14	14
Disponibilités	7	7
	<b>33</b>	<b>33</b>
Provisions	(3)	(3)
Dettes fournisseurs	(5)	(5)
Autres dettes	(14)	(14)
	(22)	(22)
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>11</b>	
Écart d'acquisition préliminaire lié aux acquisitions (voir Note 14 « Immobilisations incorporelles »)	34	
<b>Contrepartie totale payée en argent comptant</b>	<b>45</b>	

La juste valeur ainsi que le montant brut de la créance clients s'élèvent à 14 millions d'euros. Aucune des créances clients n'a été dépréciée de façon significative, les montants contractuels devraient par ailleurs être recouverts en intégralité.

L'écart d'acquisition préliminaire d'un montant de 34 millions d'euros comprend une prime de contrôle ainsi que les montants liés aux synergies attendues résultant du regroupement de l'activité d'installations satellites existantes et des sous-systèmes d'Astrium, de la future évolution du marché en commun ainsi que de l'ensemble de la main d'œuvre de Jena-Optronik. Aucun écart d'acquisition constaté ne devrait être déductible du point de vue de l'impôt sur les bénéfices.

À partir de la date d'acquisition, Jena-Optronik a contribué à hauteur de 3 millions d'euros au chiffre d'affaires et de 0,1 million d'euros au bénéfice net de l'exercice du Groupe. Si ce regroupement d'entreprises avait eu lieu en début d'exercice, le chiffre d'affaires d'EADS aurait été de 45 784 millions d'euros et le bénéfice net pour l'exercice du Groupe se serait élevé à 575 millions d'euros. EADS considère ces chiffres « pro forma » comme représentant un outil de mesure initiale approximatif de la performance du Groupe consolidé sur une base annuelle et fournissant

un point de référence initial pour la comparaison avec les exercices futurs.

Les coûts liés à l'acquisition, d'un montant de 0,5 million d'euros ont été exclus de la contrepartie transférée et ont été constatés en charge pour l'exercice courant, au poste autres charges au compte de résultat consolidé.

En 2010, ATLAS Elektronik GmbH, une coentreprise d'EADS et ThyssenKrupp ont finalisé les allocations du prix d'acquisition de « Synge » sans ajustement significatif par rapport aux allocations du prix d'acquisition préliminaires de 2009.

Hormis les acquisitions mentionnées ci-dessus, les autres opérations d'acquisition du Groupe ne sont pas significatives.

### B) CESSIONS

Au 31 décembre 2010, Cassidian Air Systems a vendu ses parts dans ASL Aircraft Services Lemwerder GmbH à SGL Rotec GmbH & Co. KG, qui envisage d'établir une ligne de production de pales de rotor sur le site de Lemwerder. Les éléments d'actif et de passif correspondants aux programmes Eurofighter, Tornado, A400M et C160 ont été transférés à Premium Aerotec GmbH.

Les flux de trésorerie des parts cédées ainsi que la plus-value sur les ventes se décomposent comme suit :

(en millions d'€)	2010
Contrepartie reçue en trésorerie	12
Prix de vente total comprenant la contrepartie éventuelle	12
Actif net cédé	(1)
<b>Plus-value</b>	<b>11</b>

Globalement, les transactions ASL ont eu un effet négatif sur l'EBIT avec un montant négatif de 4 millions d'euros en 2010, dont 15 millions d'euros correspondent aux coûts de restructuration.

Les actifs et les passifs du site de Filton, classés en Groupe d'actifs à céder dans les États financiers consolidés d'EADS au 31 décembre 2008, ont été cédés avec transfert des titres le 5 janvier 2009 à GKN. Les flux de trésorerie des actifs et des passifs cédés de Filton ainsi que la plus-value sur les ventes se décomposent comme suit :

(en millions d'€)	2009
Contrepartie reçue en trésorerie	103
Prix de vente total comprenant la contrepartie éventuelle	126
Actif net cédé	(93)
<b>Plus-value</b>	<b>33</b>

Hormis les cessions mentionnées ci-dessus, les autres opérations de cession du Groupe ne sont pas significatives.

## 2.2 Notes annexes aux comptes de résultat consolidés (IFRS)

### 6. Informations sectorielles

Fin 2010, l'activité du Groupe s'opérait sur cinq segments (secteurs d'activité) reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis :

- ▶ **Airbus Commercial** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions à réaction commerciaux de plus de cent places ; transformation d'avions ;
- ▶ **Airbus Military** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission spéciale. Airbus Military intègre les activités de l'ex-MTAD (Division de transport militaire) ainsi que l'ensemble des opérations relatives à l'A400M d'Airbus.

Les segments susmentionnés, Airbus Commercial et Airbus Military forment la Division Airbus.

- ▶ **Eurocopter** — Développement, production, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires et fourniture de services relatifs aux hélicoptères ;

- ▶ **Astrium** — Développement, production, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux et prestations de services spatiaux.

Au troisième trimestre 2010, la Division Défense & Sécurité a été renommée Cassidian :

- ▶ **Cassidian** — Développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles, d'avions militaires de combat et d'entraînement ; fourniture de solutions d'électronique de défense et pour le marché mondial de la sécurité (telles que les systèmes embarqués pour la sécurité des frontières, les solutions de communication sécurisées et les services logistiques), services de formation, d'essais, d'ingénierie et autres services associés.



Les informations relatives aux différents secteurs d'activité du Groupe sont présentées dans les tableaux suivants. « Autres activités » comprennent essentiellement le développement, la production, la commercialisation et la vente d'avions régionaux turbopropulsés, de composants aéronautiques ainsi que les activités du Groupe gérées aux États-Unis.

Les effets de la consolidation, la fonction holding du siège d'EADS et les autres activités qui ne peuvent être affectées aux divisions sont présentés dans la colonne « Siège/Élimin. ».

## A) INFORMATIONS SECTORIELLES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

(en millions d'€)	Airbus Commercial	Airbus Military	Eurocopter	Astrium	Cassidian	Autres activités	Total secteurs	Siège/ Élimin.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	27 673	2 684	4 830	5 003	5 933	1 182	47 305	29	47 334
Chiffre d'affaires intersegments	(606)	(196)	(439)	(18)	(186)	(137)	(1 582)	0	(1 582)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>27 067</b>	<b>2 488</b>	<b>4 391</b>	<b>4 985</b>	<b>5 747</b>	<b>1 045</b>	<b>45 723</b>	<b>29</b>	<b>45 752</b>
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>284</b>	<b>11</b>	<b>182</b>	<b>279</b>	<b>441</b>	<b>25</b>	<b>1 222</b>	<b>(162)</b>	<b>1 060</b>
<i>dont pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont dotations aux autres provisions (voir Note 25C)</i>	(310)	(124)	(512)	(194)	(631)	(12)	(1 783)	(125)	(1 908)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	(20)	8	0	0	9	0	(3)	130	127
<b>Bénéfice (perte) avant frais financiers et impôt sur les bénéfices</b>	<b>264</b>	<b>19</b>	<b>182</b>	<b>279</b>	<b>450</b>	<b>25</b>	<b>1 219</b>	<b>(32)</b>	<b>1 187</b>
Amortissements exceptionnels/cessions	27	2	1	4	7	0	41	3	44
<b>EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir la définition à la Note 6C)</b>	<b>291</b>	<b>21</b>	<b>183</b>	<b>283</b>	<b>457</b>	<b>25</b>	<b>1 260</b>	<b>(29)</b>	<b>1 231</b>
Résultat financier									(371)
Charge d'impôt sur les bénéfices									(244)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>									<b>572</b>
Résultat net imputable aux : Actionnaires de la Société-mère (Bénéfice net de l'exercice)									553
Intérêts minoritaires									19
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>									
Actifs des Unités opérationnelles identifiables (y compris, écart d'acquisition <sup>(1)</sup> )	30 930	3 649	6 934	7 459	10 064	1 067	60 103	(47)	60 056
<i>dont écart d'acquisition</i>	6 425	12	117	644	2 533	64	9 795	14	9 809
Participations dans les sociétés	9	0	2	3	117	3	134	2 317	2 451
Passifs sectoriels <sup>(2)</sup>	29 692	6 774	6 609	7 978	10 812	817	62 682	144	62 826
<i>dont provisions (voir Note 25)</i>	5 265	2 383	1 741	822	2 688	131	13 030	949	13 979
Dépenses d'investissement (hors actifs loués)	1 419	64	166	339	212	20	2 220	30	2 250
Amortissements	959	35	91	218	141	25	1 469	113	1 582
Frais de recherche et développement	2 311	10	189	85	251	10	2 856	83	2 939

(1) Les actifs sectoriels n'incluent pas les participations dans les sociétés affiliées, les actifs d'impôts courants et différés, pas plus que les disponibilités et les valeurs mobilières, car le résultat sectoriel ne comprend pas la part des résultats des sociétés mises en équivalence, les frais de financement totaux et l'impôt sur les bénéfices.

(2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés, ni les dettes portant intérêts.

## B) INFORMATIONS SECTORIELLES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en millions d'€)	Airbus Commercial	Airbus Military	Eurocopter	Astrium	Cassidian	Autres activités	Total secteurs	Siège/ Élimin.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	26 370	2 235	4 570	4 799	5 363	1 096	44 433	28	44 461
Chiffre d'affaires intersegments	(585)	(227)	(339)	(13)	(335)	(140)	(1 639)	0	(1 639)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>25 785</b>	<b>2 008</b>	<b>4 231</b>	<b>4 786</b>	<b>5 028</b>	<b>956</b>	<b>42 794</b>	<b>28</b>	<b>42 822</b>
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>382</b>	<b>(1 757)</b>	<b>262</b>	<b>257</b>	<b>424</b>	<b>21</b>	<b>(411)</b>	<b>(84)</b>	<b>(495)</b>
<i>dont pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles</i>	(45)	0	0	0	(8)	0	(53)	(10)	(63)
<i>dont dotations aux autres provisions (voir Note 25C)</i>	(122)	(2 016)	(505)	(245)	(663)	(43)	(3 594)	(117)	(3 711)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	(19)	1	0	0	13	0	(5)	120	115
<b>Bénéfice (perte) avant frais financiers et impôt sur les bénéfices</b>	<b>363</b>	<b>(1 756)</b>	<b>262</b>	<b>257</b>	<b>437</b>	<b>21</b>	<b>(416)</b>	<b>36</b>	<b>(380)</b>
Amortissements exceptionnels/cessions	23	2	1	4	12	0	42	16	58
<b>EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir la définition à la Note 6C)</b>	<b>386</b>	<b>(1 754)</b>	<b>263</b>	<b>261</b>	<b>449</b>	<b>21</b>	<b>(374)</b>	<b>52</b>	<b>(322)</b>
Résultat financier									(592)
Charge d'impôt sur les bénéfices									220
<b>Perte de l'exercice</b>									<b>(752)</b>
Résultat net imputable aux : Actionnaires de la Société-mère (Perte nette)									(763)
Intérêts minoritaires									11
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>									
Actifs des Unités opérationnelles identifiables (y compris, écart d'acquisition <sup>(1)</sup> )	32 724	2 725	6 441	7 050	9 716	1 064	59 720	54	59 774
<i>dont écart d'acquisition</i>	6 425	12	111	604	2 503	60	9 715	26	9 741
Participations dans les sociétés	20	0	0	3	108	3	134	2 380	2 514
Passifs sectoriels <sup>(2)</sup>	27 344	6 138	5 516	7 440	10 753	831	58 022	393	58 415
<i>dont provisions (voir Note 25)</i>	5 384	2 361	1 469	795	2 820	158	12 987	1 033	14 020
Dépenses d'investissement (hors actifs loués)	1 254	80	149	272	157	29	1 941	16	1 957
Amortissements	996	174	86	228	150	31	1 665	161	1 826
Frais de recherche et développement	2 293	13	164	74	216	6	2 766	59	2 825

(1) Les actifs sectoriels n'incluent pas les participations dans les sociétés affiliées, les actifs d'impôts courants et différés, pas plus que les disponibilités et les valeurs mobilières, car le résultat sectoriel ne comprend pas la part des résultats des sociétés mises en équivalence, les frais de financement totaux et l'impôt sur les bénéfices.

(2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés, ni les dettes portant intérêts.

D'une façon générale, les opérations entre secteurs ont lieu aux conditions ordinaires du marché. La plupart des ventes entre secteurs ont lieu entre Airbus Commercial et Airbus Military et entre Eurocopter et Airbus Commercial ainsi qu'entre Cassidian et Airbus Military.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (à l'exclusion des compléments d'écarts d'acquisition, d'un montant de 34 millions d'euros en 2010 et de 16 millions d'euros en 2009 ; pour plus de détails, voir Note 6E) « Dépenses d'investissement ».

**C) EBIT HORS DÉPRÉCIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET HORS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS**

EADS utilise l'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels comme indicateur clé de ses performances économiques. Le terme « exceptionnels » concerne des postes tels que les charges d'amortissement des ajustements de la juste valeur relative à la fusion EADS, au Regroupement d'entreprises Airbus et à la formation de MBDA, ainsi que les charges de dépréciation afférentes. L'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels est pris en compte par la Direction comme un indicateur clé pour mesurer les performances économiques de ses Unités opérationnelles.

(en millions d'€)	2010	2009	2008
<b>Bénéfice (perte) avant frais de financement et impôt sur les bénéfices</b>	<b>1 187</b>	<b>(380)</b>	<b>2 772</b>
Amortissements exceptionnels/cessions	44	58	58
<b>EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels</b>	<b>1 231</b>	<b>(322)</b>	<b>2 830</b>

**D) CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DESTINATION**

(en millions d'€)	2010	2009	2008
Allemagne	5 381	5 018	5 330
France	4 422	3 807	3 697
Royaume-Uni	2 280	2 983	2 654
Espagne	1 018	1 322	1 456
Autres pays européens	8 301	8 310	5 741
Asie/Pacifique	11 335	8 618	10 747
Moyen-Orient	6 247	3 857	2 497
Amérique du nord	3 507	6 138	7 799
Amérique latine	2 537	1 893	2 708
Autres pays	724	876	636
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>45 752</b>	<b>42 822</b>	<b>43 265</b>

Le chiffre d'affaires est réparti par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client.

**E) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

(en millions d'€)	2010	2009	2008
France	882	1 001	792
Allemagne	693	509	566
Royaume-Uni	385	228	279
Espagne	228	133	165
Autres pays	62	86	35
<b>Dépenses d'investissement hors actifs loués</b>	<b>2 250</b>	<b>1 957</b>	<b>1 837</b>
<b>Actifs loués</b>	<b>270</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 520</b>	<b>1 966</b>	<b>1 837</b>

## F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'€)	2010	2009	2008
France	4 698	4 448	4 154
Allemagne	3 846	3 635	3 576
Royaume-Uni	2 535	2 376	2 198
Espagne	1 210	1 071	1 012
Autres pays	379	275	338
<b>Immobilisations corporelles par zone géographique</b>	<b>12 668</b>	<b>11 805</b>	<b>11 278</b>

Les immobilisations corporelles réparties par zones géographiques excluent les actifs loués (2010 : 759 millions d'euros, 2009 : 703 millions d'euros et 2008 : 878 millions d'euros).

## 7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2010 a atteint 45 752 millions d'euros contre 42 822 millions d'euros en 2009 et 43 265 millions d'euros en 2008.

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement des ventes de biens et de services ainsi que des revenus liés aux contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement des contrats, à la recherche et au développement (engagés dans le cadre de contrats) et aux

activités de financement des ventes. Le chiffre d'affaires 2010 comprend des revenus de prestations de service incluant la vente de pièces de rechange, pour un montant de 5 113 millions d'euros contre 5 106 millions d'euros en 2009.

Pour plus de détails sur la composition du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou zone géographique, se reporter à la Note 6 « Informations sectorielles ».

### Détail du Chiffre d'affaires :

(en millions d'€)	2010	2009	2008
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>45 752</b>	<b>42 822</b>	<b>43 265</b>
Dont provenant de la livraison de biens et services	35 764	34 181	33 951
Dont provenant des contrats à long terme	9 716	8 377	8 852

Le chiffre d'affaires d'un montant de 45 752 millions d'euros (2009 : 42 822 millions d'euros) a augmenté de 7 %. Airbus Commercial a livré davantage d'avions (510, dont 508 avec constatation des revenus contre 498 lors de l'exercice précédent) et Cassidian, Eurocopter et Astrium ont par ailleurs apporté une contribution positive. Airbus Military inclut le chiffre d'affaires issu du programme A400M pour un montant de 1 043 millions d'euros, montant constaté

selon la méthode d'avancement des contrats en fonction de l'atteinte des jalons (en 2009 : 499 millions d'euros provenant de l'application de la méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme ; voir Note 3 « Comptabilisation du programme A400M »). Les volumes positifs ainsi que les effets mixtes de la Division Airbus Commercial ont été partiellement compensés par l'effet défavorable de l'USD.

## 8. Coûts par nature

Les montants des encours de production et produits finis constatés en coût des produits vendus durant l'exercice représentent 32 840 millions d'euros (2009 : 30 274 millions d'euros ; 2008 : 30 267 millions d'euros).

Les frais commerciaux comprennent en outre les frais d'amortissement des ajustements de la juste valeur d'actifs non courants, d'un montant de 44 millions d'euros (2009 : 56 millions d'euros ; 2008 : 52 millions d'euros) ; ils se rapportent à la fusion EADS, au Regroupement Airbus et à la formation de MBDA.

Les frais de personnel se composent de :

(en millions d'€)	2010	2009	2008
Traitements, salaires et cotisations sociales	9 625	9 094	9 030
Charge nette de retraite de l'exercice (voir Note 25 B)	452	424	366
<b>Total</b>	<b>10 077</b>	<b>9 518</b>	<b>9 396</b>

La **Marge brute** a enregistré une hausse de 1 785 millions d'euros pour atteindre 6 224 millions d'euros contre 4 439 millions d'euros en 2009. Cette amélioration est principalement due aux charges de contrats déficitaires encourues sur les programmes A400M et A380 en 2009 (2,1 milliards d'euros). Les effets des taux de change

défavorables sont partiellement compensés par les améliorations opérationnelles au sein d'Airbus et d'Astrium.

En revanche, ces effets des taux de change défavorables en particulier au sein d'Airbus Commercial pèsent sur la marge brute.

## 9. Frais de recherche et développement

En 2010, les **frais de recherche et développement** s'élevaient à 2 939 millions d'euros contre 2 825 millions d'euros en 2009 et 2 669 millions d'euros en 2008, ce qui reflète principalement les activités de R&D d'Airbus Commercial. La majeure partie de cette augmentation est imputable à l'accroissement des

dépenses chez Airbus Commercial, Cassidian et Eurocopter, en raison du développement du programme A350 XWB, de différents programmes d'hélicoptères et de systèmes aéronautiques, partiellement compensée par une baisse pour les programmes A380 et A330.

## 10. Autres produits

(en millions d'€)	2010	2009	2008
Autres produits	171	170	189
dont produits des cessions d'actifs immobilisés	33	42	21
dont produits tirés des biens donnés en location	13	22	26
dont reprises de provisions pour dépréciation des actifs	1	3	13

## 11. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits liés aux participations

(en millions d'€)	2010	2009	2008
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	127	115	188
Autres produits liés aux participations	18	19	23
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>134</b>	<b>211</b>

La **part des résultats des sociétés mises en équivalence** en 2010 est principalement liée au résultat de la participation dans Dassault Aviation, d'un montant de 130 millions d'euros (2009 : 120 millions d'euros ; 2008 : 169 millions d'euros). Pour le premier semestre de 2010, Dassault Aviation a enregistré un bénéfice net de 141 millions d'euros qui a été

constaté par EADS dans ses comptes semestriels 2010, qui détient 46,32 % des parts, soit 65 millions d'euros. Aucune information financière n'étant encore rendue disponible par Dassault Aviation pour le deuxième semestre 2010 à la date d'autorisation de publication des États financiers consolidés 2010, EADS a utilisé une meilleure estimation du résultat net

de Dassault Aviation. Par ailleurs, le bénéfice net d'EADS comprend des ajustements au titre de l'impact des normes IFRS d'un montant de 3 millions d'euros sur sa participation dans Dassault Aviation.

Pour le premier semestre de 2009, Dassault Aviation a enregistré un bénéfice net de 118 millions d'euros, constaté

par EADS, qui détient 46,32 % des parts soit 55 millions d'euros. Aucune information financière n'étant encore rendue disponible par Dassault Aviation pour le deuxième semestre 2009 à la date d'autorisation de publication des États financiers consolidés 2009, EADS a utilisé une meilleure estimation du résultat net de Dassault Aviation.

## 12. Résultat financier

**Le résultat financier** en 2010 comprend des produits d'intérêts de 316 millions d'euros (2009 : 356 millions d'euros ; 2008 : 617 millions d'euros) et des charges financières de - 415 millions d'euros (2009 : - 503 millions d'euros ; 2008 : - 581 millions d'euros). Les produits d'intérêt incluent le rendement des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des actifs financiers tels que les prêts et les contrats de location-financement. Les charges financières comprennent les intérêts sur les dettes financières ainsi que sur ceux relatifs aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, pour un montant de - 132 millions d'euros (2009 : - 235 millions d'euros ; 2008 : - 255 millions d'euros), affectés de manière positive par la réévaluation des sorties de ressources futures correspondantes.

**Les autres résultats financiers** en 2010 s'élèvent à - 272 millions d'euros (en 2009 : - 445 millions d'euros et en 2008 : - 508 millions d'euros) et comprennent, entre autres, les charges générées par la réévaluation négative des instruments financiers (- 184 millions d'euros, 2009 : - 147 millions d'euros) et par l'actualisation des provisions non courantes d'un montant de - 176 millions d'euros (2009 : - 307 millions d'euros ; 2008 : - 230 millions d'euros), en partie compensés par l'effet de change positif sur les éléments monétaires pour un montant de 71 millions d'euros (2009 : 54 millions d'euros). L'année 2008 a connu

un impact négatif de la réévaluation du risque de contrepartie, d'un montant de - 49 millions d'euros et des effets de change négatifs pour Airbus, d'un montant de - 28 millions d'euros.

EADS a séparé certains dérivés pour un montant nominal de 1,4 milliard d'USD, incorporés dans les contrats hôtes de fournisseurs en rapport avec le programme A400M. Jusqu'au 30 juin 2010, les variations de la juste valeur de ces dérivés incorporés étaient constatées en autres résultats financiers pour un montant de - 178 millions d'euros. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010, ces dérivés ont été désignés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie avec les variations de leur juste valeur depuis cette date constatées en OCI pour un montant de 88 millions d'euros.

Suite aux améliorations apportées à sa politique de couverture en 2010, EADS présente les variations de la juste valeur de certains dérivés de taux de change, qui ne sont pas inclus dans une relation de comptabilité de couverture formelle, en EBIT afin de mieux refléter la compensation naturelle que ces dérivés apportent à la réévaluation des gains ou des pertes sur les éléments du bilan en devise étrangère spécifiques (« couverture naturelle »). L'impact de la réévaluation de change sur ces dérivés, constaté en EBIT au lieu d'être constaté en résultat financier, s'élève à 125 millions d'euros au 31 décembre 2010.

## 13. Impôt sur les bénéfices

L'analyse du produit/(charge) d'impôts se présente ainsi :

(en millions d'€)	2010	2009	2008
Charges d'impôts de l'exercice	(259)	(208)	(354)
Économie (charge) d'impôts différés	15	428	(349)
<b>Total</b>	<b>(244)</b>	<b>220</b>	<b>(703)</b>

La société mère du Groupe, EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, applique la loi fiscale néerlandaise qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 25,5 % aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008. Une nouvelle loi fiscale a été promulguée en 2010 prévoyant la réduction du taux d'impôt sur les bénéfices à partir de 2011, le ramenant ainsi à 25,0 %.

Les actifs et les passifs d'impôts différés pour les filiales françaises du Groupe ont été calculés aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008 en appliquant un taux d'imposition de 34,43 % aux différences temporaires. Le taux d'impôt sur les sociétés en France était de 33 1/3 %, auquel s'ajoutait une contribution additionnelle de 3,3 % (« contribution sociale »).

Le tableau ci-après présente un rapprochement du produit/(charge) d'impôt théorique – en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés néerlandais de 25,5 % sur les produits/(charges) d'impôt comptabilisés. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt des économies non imposables ou des charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes consolidés présentés conformément aux normes IFRS.

(en millions d'€)	2010	2009	2008
Bénéfice (perte) avant impôts	816	(972)	2 300
* Taux d'impôt sur les sociétés	25,5 %	25,5 %	25,5 %
Produit (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	(208)	248	(587)
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers	(53)	122	(125)
Résultats des participations/sociétés affiliées	42	48	81
Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	59	54	51
Changement de taux d'imposition	(1)	0	0
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(73)	(236)	(113)
Revenus exonérés d'impôts et charges non déductibles	(5)	(12)	(14)
Divers	(5)	(4)	4
<b>Produit (charge) d'impôts constatés</b>	<b>(244)</b>	<b>220</b>	<b>(703)</b>

La variation des dépréciations d'actifs d'impôts différés reflète la mise à jour des estimations quant à la possibilité de recouvrer les actifs d'impôts différés pour les entités imposables dans un avenir prévisible. En 2009, la variation des dépréciations d'actifs d'impôts différés est principalement due à une réduction imprévue des actifs d'impôt non recouvrables au sein d'Airbus.

En ce qui concerne les filiales allemandes, le taux de l'impôt fédéral sur les sociétés en Allemagne est de 15 %. En outre, une majoration (*Solidaritätszuschlag*) de 5,5 % du montant de l'impôt fédéral sur les sociétés s'applique. En plus des impôts sur les sociétés, la taxe professionnelle s'élève à 14,2 %. Au total, le taux d'imposition promulgué qui a été appliqué aux impôts différés allemands est de 30 % en 2010, 2009 et 2008.

En ce qui concerne les filiales espagnoles, le taux de l'impôt sur les sociétés est de 30 % en 2010, 2009 et 2008.

Toutes les filiales étrangères appliquent leur taux d'imposition national, notamment le Royaume-Uni avec un taux de 27 % (2009 et 2008 : 28 %).

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actif et de passif entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes. L'incidence fiscale future des déficits fiscaux et des crédits d'impôt reportables est également prise en compte dans le calcul des impôts différés.

Les impôts différés au 31 décembre 2010 se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2009		Mouvement en capitaux propres		Mouvement au compte de résultat		31 décembre 2010	
	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts	OCI/IAS 19	Autres <sup>(1)</sup>	Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	Produit (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts
Immobilisations incorporelles	16	(207)	0	0	0	(80)	10	(281)
Immobilisations corporelles	220	(982)	0	24	0	29	228	(937)
Participations et actifs financiers non courants	237	(37)	9	0	0	39	331	(83)
Stocks	912	(171)	0	1	0	226	1 108	(140)
Créances et autres actifs	116	(1 501)	189	2	0	295	740	(1 639)
Charges constatées d'avance	15	(3)	0	0	0	(4)	8	0
Provisions pour régimes de retraite	653	0	97	0	0	(45)	877	(172)
Autres provisions	1 801	(106)	0	0	0	31	1 888	(162)
Dettes	648	(733)	801	11	0	(755)	613	(641)
Produits constatés d'avance	319	0	0	6	0	(144)	181	0
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	1 521	0	0	33	8	496	2 058	0
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation</b>	<b>6 458</b>	<b>(3 740)</b>	<b>1 096</b>	<b>77</b>	<b>8</b>	<b>88</b>	<b>8 042</b>	<b>(4 055)</b>
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(813)	0	0	(46)	0	(73)	(932)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(2 989)	2 989					(2 860)	2 860
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés, net</b>	<b>2 656</b>	<b>(751)</b>	<b>1 096</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>4 250</b>	<b>(1 195)</b>

(1) « Autres » comprend essentiellement les effets des taux de change.

Les impôts différés au 31 décembre 2009 se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2008		Mouvement en capitaux propres		Mouvement au compte de résultat		31 décembre 2009	
	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts	OCI/IAS 19	Autres <sup>(1)</sup>	Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	Produit (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts
Immobilisations incorporelles	14	(200)	0	0	0	(5)	16	(207)
Immobilisations corporelles	137	(983)	0	(9)	0	93	220	(982)
Participations et actifs financiers non courants	274	(8)	0	0	0	(66)	237	(37)
Stocks	830	(98)	0	(4)	0	13	912	(171)
Créances et autres actifs	171	(1 253)	(82)	0	0	(221)	116	(1 501)
Charges constatées d'avance	1	(15)	0	0	0	26	15	(3)
Provisions pour régimes de retraite	453	0	112	0	0	88	653	0
Autres provisions	1 409	(131)	0	11	0	406	1 801	(106)
Dettes	1 037	(764)	(411)	8	0	45	648	(733)
Produits constatés d'avance	341	(24)	0	4	0	(2)	319	0
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	1 174	0	0	50	10	287	1 521	0
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation</b>	<b>5 841</b>	<b>(3 476)</b>	<b>(381)</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>664</b>	<b>6 458</b>	<b>(3 740)</b>
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(562)	0	0	(15)	0	(236)	(813)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(2 523)	2 523					(2 989)	2 989
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés, net</b>	<b>2 756</b>	<b>(953)</b>	<b>(381)</b>	<b>45</b>	<b>10</b>	<b>428</b>	<b>2 656</b>	<b>751</b>

(1) « Autres » comprend essentiellement les effets des taux de change.

Le montant des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés du Groupe repose sur l'estimation faite par la Direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement réalisés dans un avenir prévisible. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite par la Direction du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent les provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés pourront augmenter ou diminuer en conséquence. Divers différends non résolus existent entre le Groupe et les autorités fiscales de plusieurs collectivités territoriales concernant les exercices fiscaux pour lesquels un redressement est possible. EADS estime avoir enregistré des provisions suffisantes pour les impôts sur les bénéfices futurs

qu'elle pourrait devoir pour tous les exercices fiscaux pour lesquels un redressement est possible.

L'ensemble des sociétés qui ont été déficitaires pendant deux années successives au moins, ont enregistré un actif total d'impôts différés de 811 millions d'euros (en 2009 : 692 millions d'euros). D'après les estimations effectuées, ces actifs d'impôts différés seront recouverts à l'avenir grâce soit (i) aux bénéfices prévisionnels propres des sociétés ou (ii) aux bénéfices d'autres sociétés intégrées dans le même Groupe fiscal (« régime d'intégration fiscale » en France, « *steuerliche Organschaft* » en Allemagne), soit (iii) via l'« accord d'abandon des pertes » en Grande-Bretagne.

Impôts différés sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables :

(en millions d'€)	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni	Pays-Bas	Autres pays	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Déficits fiscaux nets	1 711	1 500	141	2 416	3	29	5 800	3 955
Report de déficit relatifs à la taxe professionnelle	0	1 490	0	0	0	0	1 490	1 093
Report de crédits d'impôt	0	0	312	0	0	3	315	306
<b>Incidence fiscale</b>	<b>589</b>	<b>448</b>	<b>354</b>	<b>652</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>2 058</b>	<b>1 521</b>
Dépréciations	(12)	(32)	(116)	(493)	0	0	(653)	(508)
<b>Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables</b>	<b>577</b>	<b>416</b>	<b>238</b>	<b>159</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>1 405</b>	<b>1 013</b>

Les déficits fiscaux reportables, les moins-values et les reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle sont illimités en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. En Espagne, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 15 ans. La première tranche des crédits d'impôts reportables (2 millions d'euros) expirera en 2016. Aux Pays-Bas, les déficits fiscaux nets et les crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 9 ans.

Suivi des impôts différés :

(en millions d'€)	2010	2009
<b>Actif net d'impôts différés net à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>1 905</b>	<b>1 803</b>
Produit (charge) d'impôts différés au compte de résultat	15	428
Impôts différés comptabilisés directement en AOCI (IAS 39)	999	(493)
Variation des gains actuariels des régimes à prestations définies	97	112
Autres	39	55
<b>Actif net d'impôts différés à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 055</b>	<b>1 905</b>

Détail des impôts différés comptabilisés en capitaux propres :

(en millions d'€)	2010	2009
Investissements disponibles à la vente	(18)	(27)
Couvertures de flux de trésorerie	629	(361)
Pertes actuarielles des régimes à prestations définies	468	371
<b>Total</b>	<b>1 079</b>	<b>(17)</b>

## 2.3 Notes annexes aux États de situation financière consolidés (IFRS)

### 14. Immobilisations incorporelles

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2010 :

#### Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2010
Écarts d'acquisition	10 859	41	34	0	0	0	10 934
Coûts de développement capitalisés	1 052	6	145	0	32	(1)	1 234
Autres immobilisations incorporelles	1 694	12	192	1	18	(62)	1 855
<b>Total</b>	<b>13 605</b>	<b>59</b>	<b>371</b>	<b>1</b>	<b>50</b>	<b>(63)</b>	<b>14 023</b>

#### Amortissements

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Gains ou pertes de change	Dotations aux amortissements	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2010
Écarts d'acquisition	(1 118)	(7)	0	0	0	0	(1 125)
Coûts de développement capitalisés	(255)	(1)	(34)	0	1	1	(288)
Autres immobilisations incorporelles	(1 172)	(4)	(185)	(1)	(2)	53	(1 311)
<b>Total</b>	<b>(2 545)</b>	<b>(12)</b>	<b>(219)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>54</b>	<b>(2 724)</b>

#### Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Solde au 31 décembre 2010
Écarts d'acquisition	9 741	9 809
Coûts de développement capitalisés	797	946
Autres immobilisations incorporelles	522	544
<b>Total</b>	<b>11 060</b>	<b>11 299</b>



Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2009 :

### Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2009
Écarts d'acquisition	10 863	4	16	0	(24)	0	10 859
Coûts de développement capitalisés	988	11	53	0	1	(1)	1 052
Autres immobilisations incorporelles	1 522	(1)	195	0	24	(46)	1 694
<b>Total</b>	<b>13 373</b>	<b>14</b>	<b>264</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>(47)</b>	<b>13 605</b>

### Amortissement

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Gains ou pertes de change	Dotations aux amortissements	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2009
Écarts d'acquisition	(1 103)	(15)	0	0	0	0	(1 118)
Coûts de développement capitalisés	(107)	(1)	(146)	0	(1)	0	(255)
Autres immobilisations incorporelles	(992)	(2)	217	0	(4)	43	(1 172)
<b>Total</b>	<b>(2 202)</b>	<b>(18)</b>	<b>(363)</b>	<b>0</b>	<b>(5)</b>	<b>43</b>	<b>(2 545)</b>

### Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Solde au 31 décembre 2009
Écarts d'acquisition	9 760	9 741
Coûts de développement capitalisés	881	797
Autres immobilisations incorporelles	530	522
<b>Total</b>	<b>11 171</b>	<b>11 060</b>

Les dotations aux amortissements régulières des coûts de développement capitalisés et des autres immobilisations incorporelles sont principalement constatées en coûts des ventes.

### TESTS DE DÉPRÉCIATION SUR LES ÉCARTS D'ACQUISITION

EADS effectue des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition au quatrième trimestre de chaque exercice au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un écart d'acquisition a été imputé.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les écarts d'acquisition étaient affectés aux UGT comme le résume le tableau suivant au niveau de chaque secteur :

(en millions d'€)	Airbus Commercial	Airbus Military	Eurocopter	Cassidian	Astrium	Autres activités	Siège/Élimin.	Consolidés
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2010	6 425	12	117	2 533	644	64	14	9 809
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2009	6 425	12	111	2 503	604	60	26	9 741

L'écart d'acquisition de Cassidian est imputé aux UGT de Cassidian Air Systems (863 millions d'euros), de Cassidian Systems (712 millions d'euros), de MBDA (655 millions d'euros) et de Cassidian Electronics (303 millions d'euros).

1

2

3

4

5



Sommaire

## HYPOTHÈSES GÉNÉRALES APPLIQUÉES DANS LE PROCESSUS DE PLANIFICATION

La méthode de valeur actualisée des flux de trésorerie a été appliquée à titre d'approche d'évaluation principale pour déterminer la valeur d'utilité des UGT. D'une façon générale, les projections de flux de trésorerie utilisées pour les tests de dépréciation d'EADS sont fondées sur les prévisions d'exploitation.

Les prévisions d'exploitation présentées au Conseil d'administration prennent en compte des données économiques générales dérivées d'études macroéconomiques et financières externes. Les hypothèses de prévisions d'exploitation reflètent pour les périodes examinées les taux d'inflation spécifiques et les frais de personnel futurs dans les pays européens où les principales installations de production sont situées. En ce qui concerne les frais de personnel futurs attendus, une augmentation de 2 à 3 % en moyenne a été présumée. En outre, les taux d'intérêt futurs font également l'objet de prévisions pour chaque marché géographique, pour l'Union Monétaire Européenne, pour la Grande-Bretagne et pour les États-Unis. En ce qui concerne le programme A400M, aucune autre hypothèse particulière différente de celles qui ont été formulées pour l'établissement des présents États financiers consolidés n'a été faite (voir Note 3 « Comptabilisation du programme A400M »).

EADS suit une politique active de couverture des risques de change. Au 31 décembre 2010, le portefeuille total de couverture, comprenant des échéances jusqu'en 2016, totalise 70 milliards USD et couvre une majeure partie du risque de change prévu pour la période concernée par les prévisions d'exploitation existantes (2011 à 2015). Le taux de couverture moyen USD/EUR du portefeuille de couverture USD/EUR jusqu'en 2016 s'élève à 1,38 USD/EUR et celui pour le portefeuille de couverture USD/GBP jusqu'en 2016 s'élève à 1,64 USD/GBP. Pour la détermination des prévisions d'exploitation dans les UGT, la Direction a présumé des taux de change futurs de 1,35 USD/EUR à partir de 2010, pour convertir en euros la portion des produits futurs libellés en USD qui n'est pas couverte. Le risque de change est généré principalement par Airbus et dans une moindre mesure par les autres divisions d'EADS.

L'hypothèse de taux de croissance à perpétuité utilisée pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2010 a été fixée à 1 % (exercices précédents : 1 %). Cette hypothèse est inférieure à ce qui a été constaté dans les cycles économiques antérieurs afin de refléter l'incertitude actuelle concernant les évolutions à long terme du marché.

Les principales hypothèses et le total du montant recouvrable obtenu ont été comparés aux données de marché afin d'en vérifier la nature raisonnable.

Les hypothèses clé sur lesquelles la Direction a basé sa détermination de la valeur d'utilité comprennent notamment

le coût moyen pondéré du capital, les taux de croissance estimés ainsi que les taux de change sous-jacents. Ces estimations, y compris la méthodologie utilisée, sont susceptibles d'avoir un effet important sur les valeurs respectives et sont donc soumises à des incertitudes.

## AIRBUS COMMERCIAL

L'écart d'acquisition affecté à Airbus Commercial se rapporte aux apports d'Airbus Operations Ltd. (Royaume-Uni), Airbus Operations GmbH (Allemagne) et Airbus Operations SL (Espagne). Il a été augmenté en 2009 par l'affectation des écarts d'acquisition résultant de la Division Cassidian liée au site d'Augsbourg dans le cadre de la création de Premium Aerotec GmbH (Allemagne).

L'estimation s'est fondée sur les hypothèses clés spécifiques ci-dessous, qui représentent la meilleure estimation actuelle par la Direction à la date des présents États financiers consolidés :

- ▶ les prévisions de flux de trésorerie pour les cinq prochains exercices ont été présentées au Conseil d'administration d'EADS dans le cadre du plan d'exploitation. Ce scénario de planification prend en compte la décision d'accélérer la production du programme A320 à 40 avions à réaliser avant début 2012 et celle du programme LR à 9 avions à réaliser avant 2012. En l'absence de référence financière à long terme, les flux de trésorerie prévisionnels générés au-delà de l'horizon de la planification sont envisagés au moyen d'une valeur terminale. La Valeur terminale (VT) reflète l'évaluation par la Direction d'une année d'exploitation normative sur la base des perspectives d'un cycle aéronautique complet sur la prochaine décennie ;
- ▶ les hypothèses commerciales à long terme se basent sur des prévisions de marché mises à jour en 2010. Le développement de la part de marché par segment prend en compte l'élargissement de la concurrence selon la meilleure estimation actuelle. Les incertitudes de marché actuelles sont évaluées en réalisant des calculs de sensibilités. Les prévisions de flux de trésorerie comprennent toutes les estimations de réduction des coûts liées au programme Power8/Power8 Plus ainsi que les plans d'optimisation des charges exceptionnelles et les bénéfices des initiatives déjà lancées dans le cadre du programme « Future EADS » ;
- ▶ les flux de trésorerie ont été actualisés sur le taux de 11,2 % (en 2009 : 12,8 %) obtenu par le calcul du coût moyen pondéré du capital en euros (CMPC) ;
- ▶ les valeurs comptables, ainsi que les flux de trésorerie prévus, comprennent les impacts du portefeuille de couvertures existant à la fin décembre 2010.

En ce qui concerne l'estimation de la valeur pour l'UGT Airbus Commercial, la Direction estime fort peu probable un changement des hypothèses clé ci-dessus qui ferait basculer le montant recouvrable au-dessous de la valeur comptable.

2

Le montant recouvrable est particulièrement sensible aux paramètres suivants :

- ▶ fluctuation de la parité euro/USD : une fluctuation de 10 centimes n'impliquerait toutefois pas une perte de valeur à enregistrer dans les comptes d'EADS ;
- ▶ fluctuation du CMPC : une augmentation de 50 points de base du CMPC n'impliquerait pas une perte de valeur à enregistrer dans les comptes d'EADS.

La différence positive actuelle entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif net d'Airbus Commercial indique qu'aucun des impacts (négatifs) estimés des paramètres sensibles n'impliquerait une perte de valeur à enregistrer dans les comptes d'EADS.

## AIRBUS MILITARY

Pour les tests de dépréciation, les flux de trésorerie ont été actualisés à l'aide d'une moyenne pondérée du coût du capital après impôt (CMPC) de 9,1 % (en 2009 : 10,2 %).

La commande de lancement de l'A400M par l'OCCAR est incluse selon les mêmes hypothèses que celles retenues pour l'établissement des présents États financiers consolidés (voir Note 3 « Comptabilisation du programme A400M »). Le programme A400M repose sur les effets de l'accord conclu en mars 2010 avec l'OCCAR et les Nations clientes de lancement de l'A400M.

Ce plan ajusté constitue la référence pour les prévisions de flux de trésorerie sur les cinq prochains exercices. Les flux de trésorerie prévisionnels générés au-delà de l'horizon de la planification sont évalués en considérant la Valeur terminale. La Valeur terminale reflète l'évaluation par la Direction d'une année d'exploitation normative.

La valeur d'utilité de l'UGT Airbus Military est supérieure à la valeur comptable, ce qui indique l'absence de toute dépréciation sur les écarts d'acquisition pour 2010 et 2009.

## AUTRES SECTEURS

Afin de refléter les différents risques commerciaux sous-jacents, un facteur CMPC (Coût moyen pondéré du capital) propre à chaque secteur a été appliqué. Pour Eurocopter, les flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 9,1 % (en 2009 : 10,2 %) obtenu en calculant le coût moyen pondéré du capital avant impôt (CMPC), tandis que le calcul pour les UGT plus orientées sur les activités de défense, par exemple Cassidian et Astrium, applique un CMPC avant impôt de 8,8 % (en 2009 : 9,7 %). Les prévisions de flux de trésorerie se fondent sur les prévisions d'exploitation couvrant une période de cinq ans.

Pour la Division Cassidian, les prévisions d'exploitation tablent sur une légère croissance. Cette croissance est portée par un important carnet de commandes et par le

fait que de nouvelles commandes clés sont attendues au cours des années à venir aussi bien sur le marché intérieur que sur les marchés mondiaux, comme par exemple les contrats Eurofighter, l'accélération de la production de drones (sigle anglais « UAV »), les commandes à l'exportation de missiles, les solutions de communication et de sécurité, les systèmes embarqués ainsi que les commandes liées à la guerre électronique et aux activités de radars. Malgré un accroissement des efforts pour une présence sur le plan international et un renouvellement des produits, la Division table toujours sur un résultat solide pour la période de prévisions d'exploitation grâce à une croissance des volumes et aux effets positifs des efforts de restructuration afin d'aligner la structure des coûts sur la baisse des activités au niveau national et leur augmentation au niveau international.

Le carnet de commandes de la Division Astrium au 31 décembre 2010 (y compris pour les satellites, les lanceurs, les missiles balistiques et les services de télécommunications militaires) explique la forte augmentation du chiffre d'affaires attendue pour cette division sur la période de prévision d'exploitation. Sur la base des réalisations clés de 2009, comme par exemple la réussite du lancement de SatcomBW 2, TanDEM-X et Hylas ainsi que 6 lancements réussis d'Ariane 5 et le tir d'acceptation réussi du M51, la période de planification se caractérise également par le développement de l'activité dans les services de télécoms et d'observation de la Terre et par un accroissement de la prise de commandes dans des domaines clés établis (par exemple M51, satellites de télécommunication et d'observation de la Terre). La marge d'exploitation et la marge brute d'autofinancement (« *Free Cash Flow* ») devraient augmenter de manière continue grâce aux programmes de processus d'amélioration existants.

Les écarts d'acquisition des Autres activités se rapportent pour leur intégralité à l'UGT EADS North America, ce qui reflète les activités commerciales opérées aux États-Unis. Le montant recouvrable de l'UGT EADS North America est à plus de 20 % supérieur du montant comptable.

Les montants recouvrables de toutes les UGT ont dépassé leurs montants comptables, ce qui indique l'absence de toute dépréciation sur les écarts d'acquisition en 2010 et 2009.

## COÛTS DE DÉVELOPPEMENT

EADS a capitalisé des coûts de développement d'un montant de 946 millions d'euros au 31 décembre 2010 (797 millions d'euros au 31 décembre 2009) en immobilisations incorporelles générées en interne essentiellement au titre du programme Airbus A380. L'amortissement des coûts de développement du programme A380 a débuté lors de l'entrée dans la chaîne de montage finale, selon la méthode de l'amortissement selon les unités produites.

## 15. Immobilisations corporelles

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2010 :

### Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2010
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	6 838	28	173	(1)	326	0	7 364
Installations, matériels et outillages techniques	11 868	155	210	(4)	451	(163)	12 517
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	3 521	72	437	(1)	(28)	(289)	3 712
Construction en cours	1 877	37	1 385	0	(775)	(7)	2 517
<b>Total</b>	<b>24 104</b>	<b>292</b>	<b>2 205</b>	<b>(6)</b>	<b>(26)</b>	<b>(459)</b>	<b>26 110</b>

### Amortissements

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2010
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(2 835)	(9)	(286)	0	(62)	0	(3 192)
Installations, matériels et outillages techniques	(6 668)	(72)	(723)	1	10	153	(7 299)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(2 049)	(39)	(215)	2	34	75	(2 192)
Construction en cours	(44)	0	4	0	40	0	0
<b>Total</b>	<b>(11 596)</b>	<b>(120)</b>	<b>(1 220)</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>228</b>	<b>(12 683)</b>

### Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Solde au 31 décembre 2010
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	4 003	4 172
Installations, matériels et outillages techniques	5 200	5 218
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	1 472	1 520
Construction en cours	1 833	2 517
<b>Total</b>	<b>12 508</b>	<b>13 427</b>



Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2009 :

### Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2009
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	6 626	27	72	209	(96)	6 838
Installations, matériels et outillages techniques	10 784	216	252	769	(153)	11 868
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	3 348	8	194	125	(154)	3 521
Construction en cours	1 729	43	1 193	(1 065)	(23)	1 877
<b>Total</b>	<b>22 487</b>	<b>294</b>	<b>1 711</b>	<b>38</b>	<b>(426)</b>	<b>24 104</b>

### Amortissements

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2009
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(2 620)	(4)	(308)	15	82	(2 835)
Installations, matériels et outillages techniques	(5 867)	(114)	(828)	27	114	(6 668)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(1 805)	(14)	(244)	(32)	46	(2 049)
Construction en cours	(39)	0	(7)	2	0	(44)
<b>Total</b>	<b>(10 331)</b>	<b>(132)</b>	<b>(1 387)</b>	<b>12</b>	<b>(242)</b>	<b>(11 596)</b>

### Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Solde au 31 décembre 2009
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	4 006	4 003
Installations, matériels et outillages techniques	4 917	5 200
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	1 543	1 472
Construction en cours	1 690	1 833
<b>Total</b>	<b>12 156</b>	<b>12 508</b>

Aux 31 décembre 2010 et 2009, **les immobilisations corporelles** comprennent les constructions, les outillages techniques et autres matériels comptabilisés en immobilisations aux termes de contrats de location-financement pour un montant de 146 millions d'euros et de 124 millions d'euros, nets d'amortissements cumulés de 49 millions d'euros et 37 millions d'euros respectivement. La dotation aux amortissements correspondante pour 2010 était de 10 millions d'euros (2009 : 8 millions d'euros ; 2008 : 10 millions d'euros).

Les « **Autres matériels, matériels d'usine et de bureau** » recouvrent « les avions loués aux termes de contrats qualifiés de location simple » représentant une valeur nette comptable de respectivement 759 millions d'euros et de 703 millions d'euros aux 31 décembre 2010 et 2009, l'amortissement cumulé correspondant s'élevant à 687 millions d'euros et 733 millions d'euros. La dotation aux amortissements correspondante pour 2010 était de 31 millions d'euros (2009 : 49 millions d'euros ; 2008 : 71 millions d'euros).

Les « avions loués aux termes de contrats de location simple » comprennent :

- i) L'activité de financement des ventes du Groupe prenant la forme d'avions qui ont été loués aux clients aux termes de contrats qualifiés de location simple : ils sont présentés nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par un nantissement pris sur les appareils qui font l'objet du financement (voir Note 33 « Engagements hors bilan » pour plus de détails sur les opérations de financement des ventes).

Montants de loyers futurs sur contrats non résiliables (non actualisés) dus par des clients, à inclure dans les produits futurs au 31 décembre 2010 :

(en millions d'€)	
au plus tard fin 2011	34
après 2011 et au plus tard fin 2015	82
après 2015	18
<b>Total</b>	<b>134</b>

- ii) Les avions qui ont été comptabilisés comme des contrats de « location simple » car ils ont été vendus selon des modalités comprenant des engagements de garantie de valeur pour lesquels la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion (estimé comme étant sa juste valeur). Lors de la vente initiale de ces avions au client, leur coût total comptabilisé auparavant dans les stocks est transféré au poste « Autres matériels, matériels d'usine et de bureau » et amorti sur la durée de vie utile estimée des appareils, les montants perçus du client étant constatés en produits constatés d'avance (voir Note 30 « Produits constatés d'avance »).

Valeur nette comptable totale des avions faisant l'objet de contrats de location simple :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
(i) Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple avant imputation des provisions	579	341
Provision pour perte de valeur	(75)	(70)
Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple	504	271
(ii) Avions correspondants à des contrats de location simple dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 %	255	432
<b>Valeur nette comptable totale des avions correspondants à des contrats de location simple</b>	<b>759</b>	<b>703</b>

Pour plus de détails, se référer à la Note 33 « Engagements hors bilan ».

## 16. Immeubles de placement

Le Groupe détient des biens immobiliers qu'il loue à des tiers. Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité fixée à 20 ans. Les valeurs attribuées aux immeubles de placement sont les suivantes :

(en millions d'€)	Coût historique	Amortissements cumulés au 31 décembre 2009	Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	Amortissements	Amortissements cumulés au 31 décembre 2010	Valeur nette comptable au 31 décembre 2010
Valeur comptable des placements immobiliers	213	(135)	78	(1)	(136)	77

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe s'élève à 81 millions d'euros au 31 décembre 2010 (en 2009 : 86 millions d'euros). Pour les besoins de la communication des informations financières conformément à la norme IAS 40 « Immeubles de placement », les justes valeurs ont été déterminées au moyen de rapports

d'évaluation externe ou de prévisions de flux de trésorerie actualisés pour l'estimation du revenu locatif diminué des charges locatives. Les loyers perçus en 2010 se sont élevés à 8 millions d'euros (en 2009 : 10 millions d'euros), et les charges d'exploitation directes associées à 2 millions d'euros (en 2009 : 2 millions d'euros).

## 17. Participations mises en équivalence, autres investissements et actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous indique la composition des participations mises en équivalence, des autres investissements et des actifs financiers non courants :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Participations MEQ</b>	<b>2 451</b>	<b>2 514</b>
<b>Autres participations et actifs financiers non courants</b>		
Autres investissements	415	380
Autres actifs financiers non courants	1 971	1 830
<b>Total</b>	<b>2 386</b>	<b>2 210</b>
<b>Part courante des autres actifs financiers non courants</b>	<b>111</b>	<b>230</b>

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les participations mises en équivalence dans les sociétés associées comprennent essentiellement la participation d'EADS dans le Groupe Dassault Aviation (46,32 % aux 31 décembre 2010 et 2009) pour un montant de 2 318 millions d'euros et de 2 380 millions d'euros respectivement. À la date d'autorisation de publication de ces États financiers 2010, aucune information financière de Dassault-Aviation n'étant encore disponible pour le deuxième semestre 2010, EADS utilise une meilleure estimation du résultat net du deuxième semestre pour ce dernier. Par ailleurs, les produits liés aux participations de Dassault-Aviation incluent une régularisation conformément aux normes IFRS. Les éléments de capitaux propres au 30 juin 2010 ont été utilisés pour estimer la situation nette consolidée de Dassault Aviation à la fin de l'exercice 2010.

À la date d'autorisation de publication de ces États financiers 2009, aucune information financière de Dassault-Aviation n'étant encore disponible pour le deuxième semestre 2009, EADS utilise une meilleure estimation du résultat net du deuxième semestre pour ce dernier. Par ailleurs, les produits liés aux participations de Dassault-Aviation incluent une régularisation conformément aux normes IFRS ainsi qu'une constatation directe en capitaux propres (AOCl) des différents traitements des gains et pertes actuariels des engagements de retraite. Les éléments de capitaux propres au 30 juin 2009 avaient été utilisés pour estimer la situation nette consolidée de Dassault Aviation à la fin de l'exercice 2009.

La participation de 46,32 % d'EADS dans la capitalisation boursière de Dassault Aviation, dérivée d'un flottant observable de 3,5 %, s'élève à 2 819 millions d'euros au 31 décembre 2010 (au 31 décembre 2009 : 2 462 millions d'euros).

Le tableau suivant présente un récapitulatif des données financières concernant la participation de 46,32 % d'EADS dans Dassault Aviation :

(en millions d'€)	30 juin 2010	31 décembre 2009
<b>Quote-part du résultat de la Société mise en équivalence :</b>		
Actifs non courants	2 691	2 640
Actifs courants	2 197	2 465
Passifs non courants	125	216
Passifs courants	2 891	2 855
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1 872</b>	<b>2 034</b>
<b>Quote-part du chiffre d'affaires et du bénéfice de la Société mise en équivalence :</b>	<b>6 mois</b>	<b>12 mois</b>
Chiffre d'affaires net	924	1 587
Bénéfice net	65	119
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Valeur nette de l'investissement au 31 décembre</b>	<b>2 318</b>	<b>2 380</b>

D'autres sociétés mises en équivalence importantes (telles que Air Tanker, DAHER-SOCATA S.A. et Patria Oyi) sont présentées ensemble dans le tableau suivant :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence :</b>		
Actifs non courants	697	469
Actifs courants	188	152
Passifs non courants	735	480
Passifs courants	155	112
<b>Total capitaux propres</b>	<b>(5)</b>	<b>29</b>
<b>Quote-part du chiffre d'affaires et du bénéfice des sociétés mises en équivalence :</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
Chiffre d'affaires net	396	417
Bénéfice net	9	4
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Valeur nette de l'investissement au 31 décembre</b>	<b>59</b>	<b>57</b>

Une liste des principales participations mises en équivalence et le pourcentage de participation correspondant figurent dans l'Annexe relative aux « Informations sur le périmètre de consolidation ».

**Les autres participations financières** concernent les participations d'EADS dans diverses sociétés non consolidées, dont les plus significatives, au 31 décembre 2010, sont les participations dans AviChina d'un montant de 88 millions d'euros (2009 : 67 millions d'euros)

**Les autres actifs financiers non courants** d'un montant de 1 971 millions d'euros (2009 : 1 830 millions d'euros) et la **part courante des actifs financiers non courants** d'un montant de 111 millions d'euros (en 2009 : 230 millions d'euros) comprennent essentiellement les activités de financement des ventes du Groupe sous la forme de créances au titre des contrats de location-financement et les prêts liés au financement des appareils. Ils sont indiqués ici nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par un nantissement pris sur les appareils qui font l'objet du financement (voir Note 33 « Engagements hors bilan » pour plus de détails sur les opérations de financement des ventes).

Les prêts liés au financement des appareils sont accordés aux clients pour financer la vente d'appareils. Ces prêts sont à long terme et ont normalement une échéance de remboursement qui est liée à la période d'utilisation de l'avion par le client. Le calcul de la valeur nette comptable est le suivant :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Montant brut des prêts en cours aux clients	558	757
Provision pour perte de valeur	(72)	(67)
<b>Valeur nette comptable totale des prêts</b>	<b>486</b>	<b>690</b>

Les valeurs nettes des créances relatives aux contrats de location-financement des appareils sont détaillées comme suit :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances sur loyers minimums à percevoir	809	932
Produits financiers non acquis	(78)	(87)
Provision pour perte de valeur	(104)	(91)
<b>Valeur nette comptable totale des créances relatives aux contrats de location-financement des appareils</b>	<b>627</b>	<b>754</b>

Les paiements futurs de loyers minimums à percevoir dans le cadre de contrats de location-financement (montants non actualisés) sont détaillés comme suit :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2011	107
Après 2011 et au plus tard fin 2015	480
Après 2015	222
<b>Total</b>	<b>809</b>

Les autres actifs financiers non courants comprennent également 969 millions d'euros et 616 millions d'euros d'autres prêts aux 31 décembre 2010 et 2009 respectivement, tels que par exemple les prêts aux salariés.

Au 31 décembre 2010, aucun dépôt bancaire sur compte séquestre n'a été compensé avec les dettes financières (2009 : 306 millions d'euros).

## 18. Stocks

Les stocks aux 31 décembre 2010 et 2009 comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Matières premières et fournitures de production	1 654	1 736
En-cours de production	13 631	13 899
Produits finis et pièces détachées destinées à la revente	1 618	1 804
Avances versées aux fournisseurs	3 959	4 138
<b>Total</b>	<b>20 862</b>	<b>21 577</b>

La diminution des en-cours de production d'un montant de - 268 millions d'euros est essentiellement due aux programmes d'Astrium et d'Airbus Commercial. L'accélération réussie des livraisons d'Airbus Commercial s'est traduite par une réduction des produits finis de - 186 millions d'euros. Les avances versées aux fournisseurs ont principalement diminuées pour Airbus Commercial,

partiellement compensées par des avances plus importantes versées à Eurocopter et EADS North America.

Le montant avant réduction à leur valeur nette réalisable des produits finis et des pièces détachées destinées à la revente est de 2 091 millions d'euros en 2010 (2009 : 2 215 millions d'euros) tandis que celui des en-cours de production est

de 14 766 millions d'euros (2009 : 15 136 millions d'euros). Des provisions pour dépréciation sont enregistrées pour les produits finis et les services lorsqu'il devient probable que le prix de revient estimé du contrat dépasse le total des produits générés par celui-ci. En 2010, les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks d'un montant de - 249 millions d'euros (2009 : - 593 millions d'euros) sont comptabilisées en coût des produits vendus ; les reprises de provision pour

dépréciation des en-cours s'élèvent à 81 millions d'euros (2009 : 19 millions d'euros). Les charges de dépréciation de 2009 pour les en-cours de production se rapportent essentiellement au programme A380. Au 31 décembre 2010, 3 144 millions d'euros d'en-cours de production et 1 177 millions d'euros de produits finis et des pièces détachées destinées à la revente étaient comptabilisés à leur valeur nette réalisable.

## 19. Créances clients

Créances clients aux 31 décembre 2010 et 2009 :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances sur ventes de biens et de services	6 953	5 951
Provisions pour créances douteuses	(321)	(364)
<b>Total</b>	<b>6 632</b>	<b>5 587</b>

L'augmentation des **créances clients** pour un montant de 1 045 millions d'euros est principalement due à Airbus (+ 321 millions d'euros), Eurocopter (+ 263 millions d'euros), Cassidian (+ 223 millions d'euros) et Astrium (+ 211 millions d'euros).

Les créances clients sont considérées comme des actifs courants. Aux 31 décembre 2010 et 2009, les créances clients s'élevant respectivement à 383 millions d'euros et 270 millions d'euros avaient une échéance supérieure à un an.

Dans le cadre de l'application de la **méthode de l'avancement des contrats** au 31 décembre 2010, un montant de 2 829 millions d'euros (en 2009 : 2 348 millions d'euros) au titre des contrats à long terme est inclus dans les créances clients, net d'avances et acomptes reçus.

Le **montant total des coûts encourus et bénéfiques constatés (diminué des pertes constatées) à date** s'élève à 45 650 millions d'euros contre 35 446 millions d'euros en fin d'exercice 2009.

Le **montant brut dû par les clients** pour les travaux de construction s'élève à 3 973 millions d'euros (en 2009 : 4 185 millions d'euros) et se rapporte à des contrats à long terme dans lesquels les coûts contractuels engagés augmentés des bénéfices constatés moins la somme des pertes constatées sont supérieurs aux facturations intermédiaires émises.

Le **montant brut dû au client** s'élève à 2 500 millions d'euros (en 2009 : 2 565 millions d'euros) et correspond aux contrats à long terme dont le total des coûts contractuels encourus augmenté des profits comptabilisés, moins la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires émises est négatif.

Mouvements respectifs au cours de l'exercice de la provision pour créances douteuses en ce qui concerne les créances clients :

(en millions d'€)	2010	2009
Solde des provisions au 1er janvier	(364)	(357)
Utilisations/cessions	3	13
Reprise/dotations	41	(13)
Écarts de taux de change	(1)	(7)
<b>31 décembre</b>	<b>(321)</b>	<b>(364)</b>

Sur la base de l'historique des taux de défaut de paiement, le Groupe estime qu'aucune provision pour créances douteuses n'est nécessaire pour les créances clients non encore exigibles, dont le montant est de 5 081 millions d'euros (en 2009 : 4 391 millions d'euros).

## 20. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers aux 31 décembre 2010 et 2009 comprennent les postes suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Autres actifs financiers non courants</b>		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	602	1 307
Primes d'option	99	32
Autres	170	268
<b>Total</b>	<b>871</b>	<b>1 607</b>
<b>Autres actifs financiers courants</b>		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	364	937
Créances sur sociétés liées	790	722
Prêts	54	41
Autres	367	343
<b>Total</b>	<b>1 575</b>	<b>2 043</b>

## 21. Autres actifs

Les autres actifs financiers aux 31 décembre 2010 et 2009 comprennent les postes suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Autres actifs non courants</b>		
Charges constatées d'avance	887	894
Transaction avec le gouvernement allemand, capitalisée	70	103
Autres	147	179
<b>Total</b>	<b>1 104</b>	<b>1 176</b>
<b>Autres actifs courants</b>		
Créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée	805	810
Charges constatées d'avance	521	507
Autres	386	381
<b>Total</b>	<b>1 712</b>	<b>1 698</b>

Les transactions signées avec le gouvernement allemand concernent des avances remboursables (subventions d'investissement) qui sont amorties au compte de résultat (en coût des produits vendus) au fur et à mesure de la livraison des avions correspondants.

## 22. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe s'élève à 11 166 millions d'euros et à 8 055 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2010 et 2009. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement contient une **portion non courante** de titres disponibles à la vente pour un montant de 5 035 millions d'euros (en 2009 : 3 702 millions d'euros) et de titres réévalués – par le compte de résultat – à leur juste valeur pour un montant de 297 millions d'euros (en 2009 : 281 millions d'euros). Ce portefeuille comporte également une **portion courante** de titres disponibles à la vente, dont le montant est de 5 834 millions d'euros (en 2009 : 3 749 millions d'euros) et de titres réévalués – par le compte de résultat – à leur juste valeur pour un montant de 0 million d'euros (en 2009 : 323 millions d'euros).

Aux 31 décembre 2010 et 2009, le portefeuille de titres incluait des obligations de sociétés privées comportant soit des coupons à intérêt fixe (pour une valeur nominale de

9 307 millions d'euros ; 2009 : 6 031 millions d'euros) soit des coupons à intérêt variable (pour une valeur nominale de 1 138 millions d'euros ; 2009 : 1 093 millions d'euros), ainsi que des Bons de taux d'intérêt (pour une valeur nominale de 265 millions d'euros ; 2009 : 265 millions d'euros), des Fonds communs de placement (pour une valeur nominale de 0 million d'euros, 2009 : 323 millions d'euros) et des Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs (pour une valeur nominale de 275 millions d'euros, 2009 : 275 millions d'euros).

Concernant les Tableaux des flux de trésorerie consolidés, pour l'exercice 2010, l'évolution des valeurs mobilières de placement présentées en flux de trésorerie provenant des activités de financement comprend les acquisitions pour un montant de - 10 751 millions d'euros et les cessions pour un montant de 7 604 millions d'euros, ce qui reflète les investissements dans les valeurs mobilières de placement à long terme.

## 23. Total capitaux propres

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

Nombre d'actions	2010	2009
<b>Émises au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>816 105 061</b>	<b>814 769 112</b>
Émises dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP)	0	1 358 936
Émises dans le cadre des options exercées	297 661	0
Annulées	0	(22 987)
<b>Émises au 31 décembre</b>	<b>816 402 722</b>	<b>816 105 061</b>
Actions auto-détenues au 31 décembre	(5 341 084)	(5 196 450)
<b>En circulation au 31 décembre</b>	<b>811 061 638</b>	<b>810 908 611</b>

Les actions d'EADS sont exclusivement des actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € chacune. Le capital social autorisé est constitué de 3 000 000 000 d'actions.

Le 27 mai 2009, l'Assemblée générale des actionnaires d'EADS a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des actions et d'accorder des droits de souscription d'actions du capital social autorisé de la Société (étant entendu que ces pouvoirs se limitent à 1 % du capital autorisé de la Société et qu'ils sont exercés ponctuellement), ainsi que de limiter ou d'exclure les droits de souscription privilégiés, dans les deux cas pour une période qui expirera lors de l'Assemblée générale des actionnaires de 2011. Lesdits pouvoirs autorisent, sans limitation, les plans de rémunérations à long terme liés à des actions (tels que les plans de stocks options, les plans d'actions soumises à conditions de performance ou ceux soumises à conditions

de présence) ainsi que les plans d'actionnariat des salariés. Ils peuvent également concerner l'attribution de droits de souscription d'actions pouvant être exercés à un moment spécifié lors de l'attribution desdits droits ou conformément auxdits plans, ainsi que l'émission des actions à payer à partir de réserves distribuables librement.

L'Assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2010 a également renouvelé, pour une nouvelle période de 18 mois à partir de la date de l'Assemblée générale annuelle, l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société par tous moyens, produits dérivés compris, et ce, sur toute Bourse de valeurs ou autre, à condition que, suite à ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % de son propre capital social émis, et que le prix d'achat soit supérieur ou égal à la valeur nominale et inférieur ou égal au prix le plus élevé de la dernière opération

indépendante et de l'offre indépendante courante la plus élevée sur les sites d'opérations du marché régulé du pays où l'achat est effectué. Cette autorisation annule et remplace celle qui a été donnée par l'Assemblée générale annuelle le 27 mai 2009.

Le 1<sup>er</sup> juin 2010, l'Assemblée générale des actionnaires a également décidé de déduire les pertes nettes de l'exercice 2009, d'un montant de  $\text{€}$  763 millions d'euros, des reports à nouveau. Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires en 2010. Le Conseil d'administration d'EADS propose un versement de dividendes aux actionnaires à hauteur de 0,22 euro par action au titre de l'exercice 2010.

Le capital social comprend le montant nominal des actions en circulation. L'augmentation des actions du capital représente l'apport pour les options levées d'un montant de 297 661 euros (en 2009 : 0 euro, en 2008 : 14 200 euros) conformément aux plans de stock-options mis en

œuvre et celui des salariés d'un montant de 0 € (en 2009 : 1 358 936 euros, en 2008 : 2 031 820 euros) dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés. En 2010, le plan d'actionnariat des salariés habituel a été remplacé par un Plan d'actions gratuites (« Free Share Plan »), ce qui n'a conduit à l'émission d'aucune nouvelle action (voir Note 35B) « plan d'actionnariat des salariés »).

Les primes enregistrées sont principalement le fruit des apports en nature à la création d'EADS, de l'émission d'actions nouvelles au moment de l'introduction en Bourse, des augmentations et diminution de capital résultant de l'émission et de l'annulation d'actions propres et des distributions effectuées auprès des actionnaires d'EADS N.V. En 2010, 19 millions d'euros, antérieurement constatés en écarts de conversion sont reclassés et enregistrés en résultat. Le montant des actions propres représente le montant versé par la Société pour le rachat de ses actions propres.

## 24. Gestion du capital

EADS cherche à maintenir un profil financier fort afin de préserver sa situation d'entreprise stable et sa souplesse financière, ainsi que la confiance des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Dans le cadre de la gestion de son capital, EADS a pour objectif, entre autres, de maintenir une bonne notation auprès des agences d'analyse financière institutionnelles. Cela permet à EADS de contenir le coût du capital du Groupe, d'où un impact positif sur sa valeur pour les parties prenantes (valeur propre de l'entité). En sus d'autres paramètres non financiers, la notation est fondée sur des facteurs tels que les ratios de capital, de rentabilité et de liquidité. EADS s'efforce de les maintenir dans la meilleure fourchette possible.

Le 22 septembre 2010, Standard & Poor's a relevé la notation à long terme d'EADS à A- (Perspective : stable) et Moody's Investors Service a reconfirmé le 24 août 2010 sa notation à long terme de A1 (Perspective : stable). Conformément à sa politique financière prudente, il est essentiel pour EADS de maintenir une notation de première qualité.

La Direction d'EADS utilise l'approche de la Gestion fondée sur la valeur afin d'orienter la Société vers une gestion de la création de valeur durable. Les éléments clés du concept de Gestion fondée sur la valeur sont les suivants :

- ▶ l'évaluation de la création de valeur ;
- ▶ la priorisation des actions en se basant sur des vecteurs de valeurs financières et d'activités ;
- ▶ l'appréciation de la création de valeur par rapport à la concurrence et à l'ensemble du secteur.

Concernant cette approche de la Gestion fondée sur la valeur, EADS a établi les directives suivantes :

La valeur financière est créée si les bénéfices sont supérieurs au coût du capital. La Création de valeur est évaluée au moyen du Profit économique (PE) comme valeur résiduelle des profits d'exploitation nets après impôts, déduction faite du coût du capital utilisé (le coût du capital utilisé étant le produit du Capital utilisé moyen multiplié par le coût moyen pondéré du capital (CMPC)).

Le Groupe effectue aussi un suivi du niveau des distributions effectuées à ses actionnaires.

EADS satisfait en général à ses obligations découlant de plans de paiement fondés sur des actions en émettant de nouvelles actions. Afin d'éviter une dilution pour ses actionnaires actuels du fait de ces plans de paiement fondés sur des actions, EADS a par conséquent décidé de racheter et d'annuler ses propres actions sur décision du Conseil d'administration et approbation de l'Assemblée générale annuelle. Sauf aux fins précitées, EADS n'est, d'une façon générale, pas actif en matière d'actions propres.

EADS se conforme aux exigences du droit applicable et de ses statuts en matière de capital.

## 25. Provisions

Les provisions comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Régimes de retraite (voir Note 25B)	4 938	5 090
Rémunération différée (voir Note 25A)	283	216
<b>Régimes de retraite et obligations assimilées</b>	<b>5 221</b>	<b>5 306</b>
Autres provisions (voir Note 25C)	8 758	8 714
<b>Total</b>	<b>13 979</b>	<b>14 020</b>
Dont portion non courante	8 213	8 137
Dont portion courante	5 766	5 883

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les provisions pour régimes de retraite et obligations assimilées pour un montant de 5 037 millions d'euros et 5 080 millions d'euros respectivement et d'autres provisions pour un montant de 3 176 millions d'euros et 3 057 millions d'euros ont une échéance à plus d'un an.

### A) PROVISIONS POUR RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE

Ce montant représente des obligations qui apparaissent si les salariés décident de convertir une partie de leur rémunération ou prime en un engagement équivalent de rémunération différée, traité comme un régime post-emploi à prestations définies.

### B) PROVISIONS POUR RÉGIMES DE RETRAITE

Lorsque les salariés du Groupe partent en retraite, ils perçoivent des indemnités telles que stipulées dans les accords de retraite et conformément aux réglementations et usages des pays où le Groupe exploite ses activités.

La loi française prévoit que les salariés reçoivent des indemnités de départ à la retraite calculées en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise.

En Allemagne, EADS a un régime de retraite (P3) pour ses salariés cadres et non cadres en place. Conformément à ce régime, l'employeur verse des cotisations pendant la période d'activité qui sont fonction du salaire au cours des années de cotisation et d'activité. Ces cotisations sont converties en composants qui font partie des engagements de retraite cumulés à la fin de l'exercice. La prestation totale est déterminée sur la base d'une moyenne de carrière calculée sur l'intégralité de la durée d'activité.

Certains salariés non couverts par le nouveau régime reçoivent des prestations de retraite calculées sur la base du salaire versé pendant la dernière année ou sur la moyenne du salaire des trois dernières années d'activité. Pour certains dirigeants, les prestations sont fonction du salaire final au moment du départ à la retraite et de la durée d'activité

en tant que dirigeant. EADS a mis en œuvre un dispositif de fiducie contractuel (DFC) pour ses engagements de retraite. La structure du DFC correspond à un dispositif de fiducie bilatéral. Les actifs transférés au DFC remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des actifs du régime dans le cadre de la norme IAS 19.

Au Royaume-Uni, EADS participe à plusieurs régimes de retraite par capitalisation gérés par des administrateurs indépendants, et pour le compte de salariés cadres et non cadres – dont BAE Systems est le principal employeur. Ces régimes remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des régimes à prestations définies multi-employeurs dans le cadre de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Les participations les plus importantes d'EADS en termes de nombre de salariés rattachés à ces régimes de retraite de BAE Systems sont Airbus UK et MBDA UK. Pour Airbus, c'est encore le cas même après l'acquisition de 20 % des parts minoritaires de BAE Systems le 13 octobre 2006. Les salariés d'Airbus UK qui y participent demeurent membres des régimes de retraite de BAE Systems du fait de l'accord sur les retraites au Royaume-Uni conclu entre EADS et BAE Systems, ainsi que d'un changement de la législation sur les retraites au Royaume-Uni promulgué en avril 2006.

D'une façon générale, sur la base de la situation de capitalisation des régimes de retraite respectifs, les administrateurs de ceux-ci déterminent les taux des cotisations à verser par les employeurs participants afin de financer convenablement les régimes. Les divers régimes de retraite britanniques dans lesquels les participations d'EADS prennent part sont insuffisamment financés à l'heure actuelle. BAE Systems a convenu avec les administrateurs de prendre diverses mesures afin de remédier à cette insuffisance de financement. Celles-ci comprennent : i) le versement régulier de cotisations pour les salariés actifs à des niveaux bien supérieurs à ceux qui auraient cours dans le cas de régimes suffisamment financés et (ii) le versement de cotisations additionnelles.

En raison des dispositions contractuelles conclues entre EADS et BAE Systems, les cotisations d'EADS correspondant

à ses investissements pour le régime de retraite le plus important (régime principal) sont plafonnées sur un laps de temps défini (jusqu'en juillet 2011 pour Airbus UK et jusqu'en décembre 2007 pour MBDA UK). Les appels de cotisations dépassant les montants plafonnés respectifs sont régularisés par BAE Systems. EADS n'encourt donc ni un risque d'augmentation des cotisations régulières du fait du défaut de financement des régimes de retraite, ni un risque de devoir participer au paiement des cotisations supplémentaires pendant la période de plafonnement des cotisations. Même après l'expiration de cette période, le dispositif de financement unique mis en place entre BAE Systems et EADS créera pour EADS une situation différente de celle des régimes multi-employeurs ordinaires du Royaume-Uni, avec des règles spéciales limitant les cotisations régulières à verser par Airbus UK et MBDA UK aux taux applicables à tous les employeurs concernés.

Sur la base d'informations détaillées concernant les régimes de retraite multi-employeurs que BAE Systems a commencé à partager depuis le 31 décembre 2006, EADS est en mesure d'estimer de façon appropriée et fiable sa part de participation à ces régimes, c'est-à-dire sa part des actifs du régime et des engagements de retraite à prestations définies (EPD), ainsi que le coût des pensions. Ces informations

permettent désormais à EADS de calculer pour chaque plan des clés lui permettant d'affecter, à des fins comptables, une proportion appropriée des actifs des plans et des coûts d'EPD et de pensions à ses investissements au Royaume-Uni aux 31 décembre 2010 et 2009, en prenant en compte l'impact du plafonnement des cotisations ainsi que des cotisations supplémentaires futures dont BAE Systems a convenu avec les administrateurs. De ce fait, EADS comptabilise sa participation aux régimes de retraite à prestations définies de BAE Systems au Royaume-Uni comme s'il s'était agi de régimes à cotisations définies, conformément à la norme IAS 19.

En 2010, la part d'Airbus dans les principaux régimes de BAE Systems s'est élevée à 17,88 % (en 2009 : 17,41 %). L'impact de ce changement est principalement reflété par la variation des gains et pertes actuariels de l'exercice.

Des évaluations actuarielles sont régulièrement effectuées pour déterminer le montant des obligations du Groupe au titre des indemnités de retraite. Ces évaluations reposent sur des hypothèses relatives aux évolutions de salaire, aux âges de départ à la retraite et aux taux d'intérêt à long terme. Elles incluent toutes les charges que le Groupe devra payer pour remplir ces obligations.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour calculer les valeurs actuarielles des régimes de retraite sont les suivantes :

	Pays de la zone euro <sup>(1)</sup>			EADS UK			BAE Systems UK		
	31 décembre			31 décembre			31 décembre		
Hypothèses en %	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Taux d'actualisation	4,7-4,75	5,25-5,3	5,6-5,85	5,4	5,7	6,5	5,5	5,7	6,3
Taux d'augmentation des salaires	3,0-3,5	2,75-3,5	3,0-3,5	4,0	4,1	4,1	4,4	4,5	3,9
Taux d'inflation	1,75-2,0	1,75-2,0	1,8-2,25	3,3	3,5	3,0	3,4	3,5	2,9
Rendement attendu des actifs gérés	6,5	6,5	6,5	5,8	5,8	5,8	6,9	7,1	7,1

(1) Les pays de la zone euro incluent l'Allemagne et la France.

Le montant comptabilisé en provision au bilan peut être déterminé de la manière suivante :

#### Variation des obligations de retraite à prestations définies

(en millions d'€)	2010	2009	2008
Obligations de retraite à prestations définies à l'ouverture de l'exercice	8 845	7 777	8 573
Coûts pour services rendus	237	189	191
Charge d'intérêts	483	450	449
(Gains) et pertes actuariels	387	634	(390)
Acquisitions, réductions et autres	(19)	(21)	26
Prestations versées	(382)	(352)	(352)
Ajustement de change	94	168	(720)
<b>Obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice</b>	<b>9 645</b>	<b>8 845</b>	<b>7 777</b>

Les pertes actuarielles liées aux régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni sont de 16 millions d'euros (2009 : 269 millions d'euros) et l'ajustement de change est de 84 millions d'euros (2009 : 159 millions d'euros).

### Modifications des fonds de retraite gérés

(en millions d'€)	2010	2009	2008
Juste valeur des actifs gérés à l'ouverture de l'exercice	3 706	3 335	4 031
Rendement effectif des actifs gérés	555	270	(457)
Cotisations	553	173	436
Acquisitions et autres	13	0	80
Prestations versées	(230)	(202)	(200)
Ajustements de change	65	130	(555)
<b>Juste valeur des actifs gérés à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 662</b>	<b>3 706</b>	<b>3 335</b>

Le rendement réel des actifs du régime comprend entre autres, 393 millions d'euros (2009 : 153 millions d'euros, 2008 : - 280 millions d'euros) relatifs aux régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni. En outre, les régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni ont donné lieu à 57 millions d'euros (2009 : 116 millions d'euros ; 2008 : - 504 millions d'euros) d'ajustements de change et à - 123 millions d'euros (2009 : - 102 millions d'euros ; 2008 : - 106 millions d'euros) de prestations versées.

En 2010, les sociétés du Groupe EADS ont apporté un total de 553 millions d'euros en argent comptant. Les principales contributions ont été apportées au DFC avec 300 millions d'euros (2009 : 0 million d'euro ; 2008 : 300 millions d'euros), aux régimes de retraite en Allemagne avec 125 millions

d'euros (2009 : 70 millions d'euros ; 2008 : 57 millions d'euros) et à ceux de BAE Systems au Royaume-Uni avec 66 millions d'euros (2009 : 66 millions d'euros ; 2008 : 61 millions d'euros). Des apports supplémentaires sont prévus pour 2011.

En se fondant sur l'expérience passée, EADS prévoit un rendement effectif des actifs de régimes de 6,5 % pour les pays de la zone euro.

En 2010, 43 % (en 2009 : 47 %) des actifs des régimes sont placés en titres participatifs et 40 % (en 2009 : 28 %) en titres de créances. Les actifs restants du régime sont placés essentiellement en disponibilités et en autres valeurs mobilières de placement.

### Provision constatée

(en millions d'€)	2010	2009	2008	2007	2006
Excédent des obligations de retraite sur la valeur des actifs gérés <sup>(1)</sup>	4 983	5 139	4 442	4 542	5 751
Coûts non encore constatés pour services rendus	(45)	(49)	(55)	(25)	(4)
<b>Provision constatée aux bilans</b>	<b>4 938</b>	<b>5 090</b>	<b>4 387</b>	<b>4 517</b>	<b>5 747</b>

(1) Écart entre les obligations de retraite à prestations définies et la juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice.

Les obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice sont constituées par la valeur actualisée, sans déduction d'aucun fonds géré, des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant de l'ancienneté du salarié

pour l'exercice en cours et les exercices précédents. La provision inclut la capitalisation, diminuée de tous les coûts passés non constatés des prestations au titre des services rendus.

Les composants de la charge nette de retraite pour l'exercice, inclus dans « Bénéfice (perte) avant coûts de financement et impôts sur les sociétés », sont les suivants :

(en millions d'€)	2010	2009	2008
Coûts pour services rendus	237	189	191
Charge d'intérêts	483	450	449
Rendement attendu des actifs gérés	(272)	(221)	(278)
Coûts des services rendus	4	6	4
<b>Charge nette de retraite pour l'exercice</b>	<b>452</b>	<b>424</b>	<b>366</b>

Le rendement attendu des actifs des régimes de retraite au Royaume-Uni de BAE Systems est de - 141 millions d'euros (en 2009 : - 111 millions d'euros).



Les gains et les pertes actuariels, nets d'impôts différés, constatés en capitaux propres, ont évolué comme décrit ci-dessous :

### Gains et pertes actuariels constatés directement en capitaux propres

(en millions d'€)	2010	2009	2008
Montant cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier	(2 131)	(1 546)	(1 200)
Constaté pendant l'exercice	(114)	(585)	(346)
<b>Valeur cumulée au 31 décembre</b>	<b>(2 245)</b>	<b>(2 131)</b>	<b>(1 546)</b>
Actifs d'impôts différés au 31 décembre	459	368	259
<b>Gains et pertes actuariels constatés directement en capitaux propres, nets</b>	<b>(1 786)</b>	<b>(1 763)</b>	<b>(1 287)</b>

Les cotisations aux régimes de retraite publics ou privés, principalement en Allemagne et en France, doivent être considérées comme des régimes à cotisations définies. En 2010, le montant des cotisations s'est élevé à 633 millions d'euros (en 2009 : 605 millions d'euros).

## C) AUTRES PROVISIONS

Mouvements des provisions au cours de l'exercice :

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Gains ou pertes de change	Augmentation pour actualisation	Acquisitions	Reclassements/ Changement au sein du Groupe consolidé	Utilisation	Reprise	Solde au 31 décembre 2010
Provisions pour pertes sur contrats	3 479	1	76	178	(14)	(214)	(77)	3 429
Provisions pour charges sur contrats en cours	1 593	(4)	0	643	118	(561)	(71)	1 718
Provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions	952	58	69	21	0	(122)	(2)	976
Provisions pour mesures de restructuration/retraites anticipées ou progressives	428	0	6	88	(14)	(212)	(67)	229
Provisions pour charges de personnel	434	2	0	308	(20)	(190)	(14)	520
Provisions pour obligations au titre des contrats de services et de maintenance	411	1	38	133	(41)	(91)	(27)	424
Provisions pour garanties	205	1	0	97	0	(58)	(10)	235
Provisions pour litiges et réclamations	187	1	0	35	(4)	(21)	(4)	194
Mise au rebut d'actifs	98	0	2	0	0	0	0	100
Autres risques et charges	927	3	2	405	(147)	(102)	(155)	933
<b>Total</b>	<b>8 714</b>	<b>63</b>	<b>193</b>	<b>1 908</b>	<b>(122)</b>	<b>(1 571)</b>	<b>(427)</b>	<b>8 758</b>

La provision pour pertes à terminaison se rapporte principalement à Airbus Military en conjonction avec le programme A400M (voir Note 3 « Comptabilisation du programme A400M ») et le programme A350 de la Division Airbus Commercial.

Les dotations aux provisions pour charges sur contrats en cours concernent principalement les segments Cassidian et Eurocopter et correspondent essentiellement aux tâches restant à réaliser sur des contrats à long terme.

Les provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions couvrent entièrement, et conformément à la politique du Groupe relative aux risques de financement des ventes, le risque net lié au financement des avions pour un montant de 293 millions d'euros (295 millions d'euros au 31 décembre 2009) et les risques liés à la garantie sur la valeur résiduelle des actifs pour un montant de 683 millions d'euros (657 millions d'euros au 31 décembre 2009) correspondant à Airbus, Eurocopter et ATR (voir Note 33 « Engagements hors bilan »).

Les provisions pour mesures de restructuration/retraites anticipées ou progressives concernent principalement Cassidian, Eurocopter et Airbus.

De manière générale, les paramètres contractuels et techniques à considérer pour les provisions du secteur aérospatial étant relativement complexes, il existe des incertitudes quant aux échéances et aux montants des charges à prendre en compte.

## 26. Dettes financières

En 2004, la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a octroyé un prêt à long terme à EADS pour un montant de 421 millions USD portant un taux d'intérêt fixe de 5,1 % (taux d'intérêt effectif de 5,1 %). EADS a émis trois obligations libellées en euros dans le cadre de son programme d'EMTN (programme d'Obligations à moyen terme en euros). La première émission d'un milliard d'euros était assortie d'un coupon de 4,625 % (taux d'intérêt effectif de 4,7 %) qui, à la suite d'un swap, avait été converti en un taux variable Euribor-3M + 1,02 % et remboursé en mars 2010. La deuxième émission de 0,5 milliard d'euros, dont l'échéance finale est en 2018, est assortie d'un coupon de 5,5 % (taux d'intérêt effectif de 5,6 %) qui, à la suite d'un swap courant 2005, est passé à un taux variable Euribor-3M + 1,72 %. La troisième émission d'un milliard d'euros en 2009, dont l'échéance finale est en 2016, est assortie d'un coupon de 4,625 % (taux d'intérêt effectif de 4,6 %) qui, à la suite d'un swap, a été converti en un taux variable Euribor-3M + 1,57%. En outre, Airbus a reçu en 1999 une Note de Réinvestissement de la Deutsche Bank AG d'un montant de 800 millions d'USD, à un taux d'intérêt fixe de 9,88 % ; l'en-cours de la dette s'élève à 275 millions d'euros à fin 2010 (2009 : 305 millions d'euros).

EADS peut émettre des billets de trésorerie dans le cadre du programme du même nom à des taux d'intérêt variables ou fixes correspondant aux échéances individuelles, qui vont de 1 jour à 12 mois. Le volume émis au 31 décembre 2010 était de 0 million d'euros (2009 : 0 million d'euros). Le programme a été mis en place en 2003 prévoyant un volume maximum de 2 milliards d'euros.

Les dettes financières comprennent les dettes liées à des opérations de financement des ventes totalisant 631 millions d'euros (2009 : 733 millions d'euros), principalement à taux variable.

Les dettes financières sans recours enregistrées chez Airbus (risque à la charge de tiers extérieurs) s'élèvent à 532 millions d'euros (2009 : 652 millions d'euros).

Au 31 décembre 2010, aucun dépôt bancaire sur compte séquestre n'a été compensé avec les dettes financières (2009 : 306 millions d'euros).

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Obligations	1 535	1 500
dont part exigible à plus de cinq ans : 1 535 (31 décembre 2009 : 1 500)		
Dettes vis-à-vis des établissements financiers	783	811
dont part exigible à plus de cinq ans : 135 (31 décembre 2009 : 182)		
Prêts	375	391
dont part exigible à plus de cinq ans : 161 (31 décembre 2009 : 154)		
Dettes au titre des contrats de location-financement	177	165
dont part exigible à plus de cinq ans : 119 (31 décembre 2009 : 116)		
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>2 870</b>	<b>2 867</b>
Obligations	0	974
Dettes vis-à-vis des établissements financiers	39	90
Prêts	200	205
Dettes au titre des contrats de location-financement	13	17
Autres	1 156	1 143
<b>Dettes financières courantes (exigibles à moins d'un an)</b>	<b>1 408</b>	<b>2 429</b>
<b>Total</b>	<b>4 278</b>	<b>5 296</b>

Le poste « Autres » comprend les dettes financières liées aux coentreprises.

Au 31 décembre 2010, les montants globaux de dettes financières qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

(en millions d'€)	Dettes financières
2011	1 408
2012	166
2013	134
2014	473
2015	147
Années suivantes	1 950
<b>Total</b>	<b>4 278</b>

Au 31 décembre 2009, les montants globaux de dettes financières qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

(en millions d'€)	Dettes financières
2010	2 429
2011	189
2012	160
2013	134
2014	432
Années suivantes	1 952
<b>Total</b>	<b>5 296</b>

## 27. Autres dettes financières

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Autres dettes financières non courantes</b>		
Dont avances remboursables de gouvernements européens	5 968	4 882
Dont dettes au titre d'instruments financiers dérivés	2 109	732
Autres	547	561
<b>Total</b>	<b>8 624</b>	<b>6 175</b>
<b>Autres dettes financières courantes</b>		
Dont dettes à l'égard des sociétés liées	11	23
Dont dettes au titre d'instruments financiers dérivés	821	220
Autres	402	957
<b>Total</b>	<b>1 234</b>	<b>1 200</b>

En 2010, les avances remboursables de gouvernements européens (programme A350 XWB compris), nettes de remboursements, ont augmenté. Pour plus de détails sur les charges financières liées aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, voir Note 12 « Résultat financier ». En raison de leur nature spécifique, à savoir le principe de partage des risques et du fait que ces avances sont généralement consenties à EADS sur la base de projets de développement significatifs, les avances remboursables des gouvernements européens sont comptabilisées

par EADS en « Autres dettes financières courantes/ non courantes » au bilan, incluant les intérêts cumulés et présentées en « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation » au Tableau des flux de trésorerie consolidés.

Parmi les « Autres dettes financières », 1 228 millions d'euros (2009 : 1 192 millions d'euros) arrivent à échéance à moins d'un an et 4 697 millions d'euros (2009 : 3 957 millions d'euros) à plus de cinq ans.

## 28. Autres passifs

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Autres passifs non courants</b>		
Dont avances versées par les clients	8 817	8 579
Autres	447	512
<b>Total</b>	<b>9 264</b>	<b>9 091</b>
<b>Autres passifs courants</b>		
Dont avances versées par les clients	23 285	21 271
Dont dettes fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	545	582
Autres	1 942	1 694
<b>Total</b>	<b>25 772</b>	<b>23 547</b>

Parmi les « Autres passifs », 20 608 millions d'euros (2009 : 18 619 millions d'euros) arrivent à échéance à moins d'un an et 5 512 millions d'euros (2009 : 3 009 millions d'euros) à plus de cinq ans.

Les avances reçues en lien avec des contrats à long terme totalisent 8 403 millions d'euros (2009 : 8 167 millions d'euros) résultant essentiellement des divisions Astrium (3 297 millions d'euros), Airbus Military (2 790 millions d'euros) et Cassidian (2 053 millions d'euros).

## 29. Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2010, les dettes fournisseurs d'un montant de 118 millions d'euros (77 millions d'euros au 31 décembre 2009) ont une échéance à plus d'un an.

## 30. Produits constatés d'avance

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Produits constatés d'avance non courants	315	266
Produits constatés d'avance courants	790	880
<b>Total</b>	<b>1 105</b>	<b>1 146</b>

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés aux ventes d'avions Airbus et ATR qui comprennent des engagements de garantie de valeur et sont comptabilisés comme des contrats de location simple (227 millions d'euros et 400 millions d'euros aux 31 décembre 2010 et 2009 respectivement).

## 2.4 Notes annexes à l'état des flux de trésorerie consolidés (IFRS)

### 31. État des flux de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2010, la situation de trésorerie d'EADS (figurant en trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie consolidés) comprend un montant de 735 millions d'euros (751 millions d'euros et 666 millions d'euros aux 31 décembre 2009 et 2008,

respectivement) qui représente la part revenant à EADS de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de MBDA, déposés chez BAE Systems et Finmeccanica, qui sont disponibles sur demande.

Les tableaux ci-après détaillent les **acquisitions** (donnant lieu à des actifs et des passifs consolidés supplémentaires) de filiales, de coentreprises et d'activités :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Prix d'acquisition total	(45)	(21)	(335)
dont payé en argent comptant	(45)	(21)	(335)
Trésorerie incluse dans les filiales acquises, coentreprises et activités	7	0	70
<b>Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie</b>	<b>(38)</b>	<b>(21)</b>	<b>(265)</b>

En 2010, le total des flux de trésorerie relatifs aux acquisitions, net de disponibilités, provient de l'acquisition de Jena-Optronik GmbH pour un montant de - 38 millions d'euros.

En 2009, le total des flux de trésorerie relatifs aux acquisitions, net de disponibilités, dont le montant s'élève à - 21 millions d'euros, comprend essentiellement l'acquisition de l'activité de systèmes sous-marins QinetiQ UK pour un montant de - 14 millions d'euros ainsi que les intérêts minoritaires supplémentaires acquis dans Spot Image pour un montant de - 7 millions d'euros.

En 2008, le total des flux de trésorerie relatifs aux acquisitions, net de disponibilités, dont le montant s'élève à - 265 millions d'euros, comprend essentiellement l'acquisition de PlantCML pour un montant de - 233 millions d'euros, de Surrey Satellite Technology Limited (SSTL) pour - 55 millions d'euros, et de la participation supplémentaire de 41 % dans Spot Image pour 35 millions d'euros.

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Immobilisations incorporelles et corporelles	3	0	90
Actifs financiers	0	0	1
Stocks	9	1	16
Créances clients	13	4	44
Autres actifs	1	0	22
Disponibilités	7	0	70
<b>Actif</b>	<b>33</b>	<b>5</b>	<b>243</b>
Provisions	(3)	(3)	(7)
Dettes fournisseurs	(5)	(1)	(34)
Dettes financières	0	0	(7)
Autres passifs	(14)	0	(92)
<b>Passifs</b>	<b>(22)</b>	<b>(4)</b>	<b>(140)</b>
<b>Juste valeur des actifs nets</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>103</b>
Écarts d'acquisition (préliminaires en 2010) liés aux acquisitions	34	14	259
Intérêts minoritaires/Consolidation des participations détenues avant l'acquisition	0	6	(27)
Moins la trésorerie propre des filiales acquises, coentreprises et activités	(7)	0	(70)
<b>Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>265</b>

Les tableaux suivants détaillent les **cessions de filiales** (ayant pour résultat des éléments d'actif et de passif cédés) :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Prix de vente total	12	15	9
dont reçu en argent comptant	12	15	9
Trésorerie incluse dans les filiales (cédées)	0	(2)	(7)
<b>Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>2</b>

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, net de disponibilités, en 2010, d'un montant de 12 millions d'euros est le résultat de la vente de ASL Aircraft Services Lemwerder GmbH .

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, net de disponibilités, en 2009, d'un montant de 13 millions d'euros est le résultat de la vente de 70 % de la participation dans EADS Socata.

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, net de disponibilités, en 2008, d'un montant de 2 millions d'euros est le résultat de la vente de Protac.

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Immobilisations incorporelles et corporelles	(4)	(50)	(8)
Actifs financiers	0	0	0
Stocks	0	(78)	(1)
Créances clients	(3)	(26)	(3)
Autres actifs	(14)	(37)	0
Disponibilités	0	(2)	(7)
<b>Actif</b>	<b>(21)</b>	<b>(193)</b>	<b>(19)</b>
Provisions	8	26	4
Dettes fournisseurs	0	83	2
Dettes financières	0	26	0
Autres passifs	12	43	4
<b>Passif</b>	<b>20</b>	<b>178</b>	<b>10</b>
<b>Valeur comptable de l'actif net</b>	<b>(1)</b>	<b>(15)</b>	<b>(9)</b>
Écarts d'acquisition provenant des cessions	0	0	0
Résultat provenant de la cession de filiales	(11)	0	0
Moins la trésorerie propre des filiales cédées	0	2	7
<b>Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie</b>	<b>(12)</b>	<b>(13)</b>	<b>(2)</b>

Le flux de trésorerie généré par la vente du site d'Airbus à Laupheim en 2008 est égal à 117 millions d'euros, donnant lieu à un gain de 1 million d'euros.

## 2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)

### 32. Litiges et réclamations

EADS est engagé de temps à autre dans diverses procédures judiciaires et d'arbitrages dans le cours ordinaire de son activité ; les procédures les plus importantes sont décrites ci-dessous. Mis à part celles décrites ci-dessous, EADS n'a connaissance, pour la période couvrant au moins les douze derniers mois, d'aucune procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou dont l'entreprise serait menacée) qui serait susceptible d'avoir ou qui aurait eu dans un passé récent un effet important sur la situation financière ou la rentabilité d'EADS et/ou du Groupe.

Bien qu'EADS ne soit pas partie aux litiges de la Commission Européenne devant l'OMC, elle soutient la Commission à cet égard. Suite à son retrait unilatéral de l'Accord sur le

commerce d'aéronefs civils gros porteurs de 1992 entre l'Union Européenne et les États-Unis, les États-Unis ont déposé le 6 octobre 2004 une demande visant à engager des poursuites devant l'OMC. Le même jour, l'Union Européenne a engagé une procédure parallèle devant l'OMC à l'encontre des États-Unis en raison des subventions que ceux-ci versent à Boeing. Le 30 juin 2010, le rapport final était publié dans l'affaire déposée par les États-Unis mais n'a eu aucun effet obligatoire en raison de sa contestation par les deux parties, une procédure en appel étant désormais en cours. Le 31 janvier 2011, un rapport confidentiel à caractère non contraignant a été émis dans l'affaire déposée par l'Union Européenne à propos des subventions à Boeing ; il devrait être rendu public le 31 mars 2011, et sera certainement

1

2

3

4

5



Sommaire

contesté lui aussi. Le calendrier exact des étapes ultérieures des procédures devant l'OMC est subordonné aux décisions à venir, ainsi qu'aux négociations entre les États-Unis et l'Union Européenne. À moins d'un accord entre les parties, qui n'est pas à l'ordre du jour actuellement, ce litige risque de durer plusieurs années.

L'Autorité française des marchés financiers (l'« AMF ») a ouvert en 2006 une enquête sur des infractions présumées à la réglementation des marchés financiers et des règles interdisant les délits d'initiés. Ces affaires sont liées, entre autres, aux retards annoncés en 2006 du programme A380. Le 1<sup>er</sup> avril 2008, l'AMF a annoncé que des charges avaient été signifiées à l'encontre d'EADS et de certains de ses dirigeants, actuels et précédents, pour violation de la réglementation des marchés et des règles interdisant les délits d'initiés. Le 22 juillet 2009, le Rapporteur de la Commission des Sanctions de l'AMF a émis un rapport relatif aux charges signifiées par l'AMF, contenant diverses recommandations à ladite Commission sur le fondement de ces charges. Suite aux auditions devant la Commission des Sanctions qui se sont tenues entre le 23 et le 27 novembre 2009, la Commission des Sanctions, par une décision publiée le 17 décembre 2009, a rejeté l'intégralité des charges contre EADS et les autres personnes notifiées. La Commission des Sanctions a statué qu'EADS a respecté tous les devoirs d'information du marché applicables, notamment quant aux risques de retards affectant le programme A380 et son développement, et qu'il n'y a aucune infraction de délits d'initiés. La décision de la Commission des Sanctions est définitive et sans appel. Pourtant, suite à des plaintes au pénal déposées par plusieurs actionnaires en 2006 (lesquelles incluent des demandes de dommages-intérêts au civil), un juge d'instruction français enquête toujours sur les mêmes faits.

En Allemagne, les procédures pénales concernant des soupçons de délits d'initiés n'ont fait état d'aucune violation et ont été abandonnées. Cependant, plusieurs actionnaires ont engagé des poursuites civiles à l'encontre d'EADS depuis 2006, afin de récupérer leurs pertes financières présumées liées à l'annonce du retard dans le programme A380. Plusieurs demandeurs ont déposé des motions pour des « poursuites types », qui permettraient de regrouper les décisions sur des questions de fait ou de droit communes à de nombreuses actions individuelles en matière de valeurs mobilières, avec des effets obligatoires pour l'ensemble desdites actions. Les actions en sont au stade préliminaire et les montants réclamés sont relativement faibles.

Sur le fondement de faits largement similaires, au cours du second semestre 2009, des actionnaires institutionnels ont déposé deux requêtes différentes devant la Chambre des entreprises (Ondernemingskamer) de la Cour d'appel d'Amsterdam pour ouvrir une enquête sur la gestion et les activités d'EADS. Le 3 novembre 2010, la Chambre des entreprises a rejeté leur demande. Bien que la décision de la Chambre des entreprises soit définitive et sans appel, une

Fondation néerlandaise (Stichting) a menacé de lancer des actions au civil séparées contre EADS aux Pays-Bas pour infractions présumées à la réglementation des marchés financiers relativement aux retards annoncés en 2006 pour le programme A380.

Le 12 juin 2008, deux actions en justice ont été engagées devant le Tribunal Fédéral de District du District Sud de New York ; l'une d'elles a été volontairement abandonnée peu de temps après. L'action restante se veut une action de Groupe engagée au nom de toutes les personnes physiques et morales résidant aux États-Unis qui ont acheté ou autrement acquis des actions ordinaires d'EADS entre le 27 juillet 2005 et le 9 mars 2007. L'action visait à obtenir un montant non précisé au titre de dommages-intérêts, comprenant intérêts et honoraires d'avocats, pour des infractions présumées au droit boursier américain du fait des informations financières divulguées par EADS en 2005, 2006 et 2007 et des déclarations publiques faites au cours de cette même période au sujet des retards du programme A380. Le 26 mars 2010, le Tribunal a fait droit à la motion de rejet des défendeurs pour manque de compétence matérielle. Le 23 avril 2010, les demandeurs ont fait appel de la décision du tribunal, appel qui a été volontairement abandonné le 23 août 2010.

Le 10 novembre 2009, Airbus Military SL (AMSL) a signifié à Europrop International GmbH (EPI), le motoriste du programme des avions A400M, qu'il faisait l'objet de plusieurs réclamations contractuelles relatives au non respect des Jalons 7, 8 et 9 de l'accord sur les moteurs, pour un montant s'élevant actuellement à environ 500 millions d'euros. Le 8 février 2010, EPI a notifié AMSL de ses propres réclamations au titre de l'accord sur les moteurs, pour un montant s'élevant environ à 425 millions d'euros, et le 23 février 2010, EPI a fait parvenir une notification spécifiant son intention de demander un arbitrage et l'envoi d'une demande d'arbitrage à la Chambre de Commerce Internationale (ICC) ce même jour. Le 4 mai 2010, AMSL et EPI ont conclu un accord de statu quo permettant des discussions et renégociations commerciales sans préjudice, discussions et renégociations actuellement en cours.

En 2005, le liquidateur de FlightLease Holdings Group (une filiale de SwissAir détenue à 50 % par le véhicule financier GFAC, une coentreprise entre Swissair et GATX), a intenté un procès au nom de GFAC contre Airbus devant un tribunal de New York afin de récupérer 227 millions d'USD d'acomptes versés, avec les intérêts et les frais. Le procès a fait suite à la résiliation par Airbus d'un contrat d'achat avec GFAC en octobre 2001 pour 38 avions monocouloir et long courrier, dans le cadre de la faillite de Swissair. En 2006, le liquidateur de FlightLease a intenté une action distincte devant le Tribunal de commerce de Paris afin de récupérer d'autres acomptes versés, pour un montant de 319 millions d'euros, avec les intérêts et les frais, versement effectué aux termes d'un contrat d'achat distinct conclu entre Airbus et une filiale entièrement détenue par FlightLease (qui a également été

2

résilié par Airbus dans le cadre de la faillite de SwissAir). Le 6 février 2009, le juge délibérant sur l'affaire à New York s'est prononcé en faveur de GFAC. Airbus a fait appel de cette décision devant la cour d'appel. En mai 2010, alors que la décision dans l'appel introduit par Airbus pour l'affaire à New York était toujours attendue et avant le commencement du procès de l'affaire à Paris, les parties ont conclu un accord confidentiel pour mettre fin à toutes procédures.

Suite à une enquête menée par la police financière italienne (Guardia di Finanza), l'administration fiscale italienne détermine actuellement si Astrium doit des impôts, qui n'auraient pas été payés en Italie, en rapport avec ses relations contractuelles antérieures. En parallèle, le Procureur italien a décidé, fin décembre 2009, d'initier une procédure à l'encontre des représentants légaux d'Astrium relative au manquement de présentation de la déclaration d'impôts et à une tentative de fraude. Astrium a fourni aux autorités fiscales italiennes un dossier pour appuyer sa position, et est actuellement en attente d'une réponse. Entre-temps, Astrium continuera de se défendre, elle-même ainsi que les représentants légaux concernés.

Le 30 juin 2010, Constructions Industrielles de la Méditerranée (« CNIM ») a intenté une action contre EADS et certaines de

ses filiales devant le Tribunal de commerce de Paris, sur le fondement d'allégations de pratiques déloyales, de rupture des relations contractuelles à long terme et de conclusion inappropriée des discussions préalables. CNIM réclame environ 115 millions d'euros de dommages et intérêts à titre solidaire. EADS estime que l'action du demandeur est dénuée de fondement et sera vigoureusement contrée. La procédure judiciaire n'en est qu'à ses débuts actuellement.

Concernant les règles et méthodes comptables d'EADS au sujet des provisions, EADS comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque (i) le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements passés en cours d'examen ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques soit nécessaire pour éteindre cette obligation et (iii) une estimation fiable de ce montant peut être faite. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux généraux et spécifiques, existants ou éventuels. Concernant le montant des provisions pour litiges et réclamations, voir « Notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS – Note 25C) Autres provisions »

## 33. Engagements hors bilan

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

**Financement des ventes** — Au regard de ses activités Airbus, Eurocopter et ATR, EADS s'engage à réaliser des opérations de financement des ventes auprès de certains clients sélectionnés. Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. En outre, Airbus, Eurocopter et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de la constitution de sécurités adaptées en fonction du risque perçu et du contexte juridique. EADS estime que la juste valeur estimée de l'avion pris en garantie de ses engagements couvre largement les éventuelles pertes correspondantes. Tout écart résiduel entre le montant des engagements de financement donnés et la valeur de garantie de l'avion financé donne lieu à une dépréciation de l'actif correspondant, s'il peut être imputé à un élément spécifique, ou à une provision constituée au titre du risque lié au financement des avions. Le calcul de cette dépréciation repose sur un modèle de détermination du coût des risques, qui est appliqué lors de chaque clôture pour suivre de près la valeur résiduelle de l'avion.

Les actifs liés au financement des ventes sont comptabilisés **au bilan** en fonction du contractant qui assume les risques et les avantages de la propriété de l'avion financé aux

termes d'une opération de financement, soit (i) comme un contrat de location simple (voir Note 15 « Immobilisations corporelles »), soit (ii) comme un prêt lié au financement des appareils, soit (iii) comme une créance au titre d'un contrat de location-financement (voir Note 17 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants »). Au 31 décembre 2010, les pertes de valeur cumulées correspondantes totalisent 75 millions d'euros (2009 : 70 millions d'euros) pour les contrats de location simple et 176 millions d'euros (2009 : 158 millions d'euros) pour les créances de prêts et de contrats de location-financement. Dans le cadre des provisions pour les risques liés au financement d'avions, 37 millions d'euros (2009 : 35 millions d'euros) ont été enregistrés (voir Note 25C) « Autres provisions »).

Certaines opérations de financement des ventes comportent une opération de cession-bail de l'avion auprès d'un bailleur tiers aux termes d'un contrat de location simple. Tant que le Groupe n'a pas revendu les engagements au titre des contrats de location simple correspondants à des tiers, qui prennent en charge les paiements, il est exposé à des paiements de loyers futurs.

Les loyers nominaux futurs **au titre des contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés **en engagements hors bilan** et leur versement est planifié au 31 décembre 2010, comme suit :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2011	146
Après 2011 et au plus tard fin 2015	474
Après 2015	162
<b>Total</b>	<b>782</b>
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(403)
<b>Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé)</b>	<b>379</b>

Les loyers nominaux futurs **au titre des contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés **en engagements hors bilan** et leur versement est planifié au 31 décembre 2009, comme suit :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2010	159
Après 2010 et au plus tard fin 2014	476
Après 2014	249
<b>Total</b>	<b>884</b>
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(468)
<b>Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé)</b>	<b>416</b>

Le montant total d'engagements au titre des contrats de location d'avions de 782 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 884 millions d'euros) résulte de baux principaux portant sur les avions et est généralement couvert par les produits correspondants à la sous-location auprès des clients d'un montant de 515 millions d'euros (2009 : 616 millions d'euros). Une grande partie de ces engagements à recevoir au titre des contrats de location (403 millions d'euros et 468 millions d'euros aux 31 décembre 2010 et 2009 respectivement) résulte des opérations ayant donné lieu à une

revente aux tiers, qui prennent en charge le recouvrement des loyers correspondants. EADS détermine son risque brut pour ces contrats de location simple comme la valeur actualisée des flux de paiements correspondants. L'écart entre le risque brut et la valeur estimée de l'avion pris en garantie, soit le risque net, est entièrement provisionné dans le cadre de la provision pour risques de financement des ventes d'avions à hauteur de 256 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 260 millions d'euros) (voir Note 25C) « Autres provisions »).

Aux 31 décembre 2010 et 2009, le risque total consolidé **au bilan et hors bilan** au titre du financement des ventes d'avions commerciaux se présente comme suit (Airbus Commercial, Eurocopter et ATR 50 %) :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Risque brut total	1 470	1 495
Juste valeur estimée de la garantie (avion)	(926)	(972)
<b>Risque net (entièrement provisionné)</b>	<b>544</b>	<b>523</b>

Détails des provisions/dépréciations cumulées :

(en millions d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dépréciation cumulée sur les contrats de location simple (voir Note 15 « Immobilisations corporelles »)	75	70
Dépréciation cumulée des prêts de financement d'avions et des contrats de location-financement (voir Note 17 « Participations MEQ, autres investissements et actifs financiers non courants »)	176	158
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement au bilan) (voir Note 25C) « Autres provisions »)	37	35
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement hors bilan) (voir Note 25C) « Autres provisions »)	256	260
<b>Total provisions/dépréciations cumulées au titre du risque lié au financement des ventes</b>	<b>544</b>	<b>523</b>

**Garanties de valeur des actifs** — Certains contrats peuvent inclure l'obligation d'une garantie de valeur d'actif en vertu de laquelle Airbus Commercial, Eurocopter et ATR garantissent une partie de la valeur d'un appareil à une date spécifiée après sa livraison. Le Groupe juge que les risques financiers associés à ces garanties sont sous contrôle. Trois facteurs contribuent à cette estimation : (i) la garantie ne couvre qu'une tranche de la valeur future estimée de l'avion, et son niveau est considéré comme prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque appareil ; (ii) le risque lié à la garantie de valeur d'actif est diversifié sur un grand nombre d'appareils et de clients ; et (iii) les dates d'exercice des garanties de valeur des actifs en cours couvrent tout un éventail allant jusqu'en 2022. Si la valeur actualisée de la garantie fournie dépasse 10 % du prix de vente de l'avion, la vente de l'appareil est enregistrée en contrat de location simple (voir Note 15 « Immobilisations corporelles » et la Note 30 « Produits constatés d'avance »). En outre, la responsabilité d'EADS peut être éventuellement engagée si des garanties de valeur des actifs de moins de 10 % sont accordées aux clients dans le cadre des ventes d'avions. Des contre-garanties sont négociées avec des tiers et permettent de réduire le risque auquel le Groupe est exposé. Au 31 décembre, 2010, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes, inférieure à la limite des 10 %, s'élève à 1 095 millions d'euros (2009 : 1 015 millions d'euros), à l'exclusion de 406 millions d'euros (2009 : 430 millions d'euros) quand le risque est jugé infime. Dans de nombreux cas, le risque est limité à une partie spécifique de la valeur résiduelle de l'avion. La valeur actualisée du risque lié aux garanties de valeur des actifs données lorsqu'un règlement est jugé probable est entièrement provisionnée et incluse dans le montant total des provisions pour risques de valeur des actifs de 683 millions d'euros (2009 : 657 millions d'euros) (voir Note 25C) « Autres provisions ». Cette provision couvre la différence estimée éventuelle entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie peut être mise en jeu et la valeur garantie

sur la base de l'opération en prenant en considération les contre-garanties.

ATR, EADS et Finmeccanica sont conjointement et solidairement responsables vis-à-vis des tiers sans limitation. Entre les associés, la responsabilité est proportionnelle à la quote-part détenue par chaque associé.

Si **des engagements supplémentaires** visant à fournir des financements par rapport aux commandes d'Airbus Commercial et d'ATR sont également conclus, ces engagements ne sont pas considérés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'a pas été mis en place, à savoir au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable qu'ils ne soient pas tous réellement mis en place, tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant de tels engagements requièrent une assistance de financement préalable à la livraison de leur appareil, (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conserve la propriété de l'actif et n'encourt aucun risque particulier sur cet actif et (iii) certains tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer l'exposition d'Airbus Commercial et d'ATR au titre d'engagements de crédits inacceptables, les contrats prévoient généralement des conditions financières que les parties garanties doivent remplir pour en bénéficier.

**Autres engagements** — Les autres engagements comprennent des garanties contractuelles et des garanties de bonne performance vis-à-vis de certains de ses clients ainsi que des engagements au titre des investissements futurs.

Au 31 décembre 2010, les loyers nominaux futurs (exigibles auprès d'EADS en qualité de locataire) au titre des contrats de location simple et des contrats de location-financement (qui ne se rapportent pas au financement des ventes d'avions) s'élèvent à 986 millions d'euros (2009 : 954 millions d'euros) et se rapportent pour l'essentiel aux frais généraux (à titre d'exemple, baux portant sur les installations, locations de véhicules).

Les échéances au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2011	130
Après 2011 et au plus tard fin 2015	364
Après 2015	492
<b>Total</b>	<b>986</b>

Les échéances respectives au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2010	130
Après 2010 et au plus tard fin 2014	335
Après 2014	489
<b>Total</b>	<b>954</b>



## 34. Informations relatives aux instruments financiers

### A) GESTION DES RISQUES FINANCIERS

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le Groupe EADS est exposé à de multiples risques financiers : i) risques de marché, notamment les risques de taux de change et les risques de taux d'intérêt, ii) risques de liquidité et iii) risques de crédit. Le programme de gestion du risque financier global d'EADS est centré sur l'atténuation des risques imprévisibles des marchés financiers et de leurs effets défavorables éventuels sur les performances d'exploitation et les performances financières du Groupe. Le Groupe utilise les instruments financiers dérivés et dans une moindre mesure des engagements financiers non dérivés pour couvrir certains risques.

La gestion du risque financier d'EADS est en général effectuée par le service trésorerie central du Siège principal d'EADS, dans le cadre de procédures approuvées par le Conseil d'administration ou par le Directeur financier. La responsabilité de l'identification, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place avec les divisions et Unités opérationnelles du Groupe.

#### Risque du marché

**Risque de change** — Le risque de change prend naissance lorsque des opérations commerciales à terme ou des engagements fermes, des éléments d'actif et de passif constatés et des investissements nets dans des opérations réalisées à l'étranger sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité.

EADS gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en USD, provenant principalement des activités

d'Airbus Commercial. Ce portefeuille de couverture englobe en grande partie des opérations hautement probables du Groupe.

Une partie significative des revenus d'EADS est libellée en USD bien qu'une partie significative de ses dépenses soit engagée en euros et dans une moindre mesure en livre sterling. Par conséquent, dès lors qu'EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices sont affectés par les fluctuations du taux de change euro-USD. L'intention du Groupe étant de générer des profits uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des fluctuations de taux des devises étrangères, EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses profits.

À des fins d'information financière, EADS désigne la plupart du temps une part du total des flux de trésorerie fermes futurs comme position couverte pour couvrir le risque de change qu'elle prévoit. Donc, aussi longtemps que les encaissements bruts réels en devises étrangères (par mois) dépassent la part désignée comme couverte, le retard ou l'annulation des transactions de vente et des encaissements correspondants n'ont pas d'impact comptable sur l'opération de couverture. EADS utilise principalement comme instruments de couverture des contrats à terme de devises, des options de devises étrangères, certains contrats à terme synthétiques et, dans une moindre mesure et chez Airbus Commercial, des engagements financiers non dérivés.

EADS s'efforce de couvrir la majeure partie de son risque de change encouru au titre des engagements fermes de commandes et des opérations prévues. Pour les produits tels que les avions, EADS couvre de manière générale les



ventes prévues en USD. Les éléments couverts se définissent comme étant les premières rentrées de trésorerie futures hautement probables prévues au titre d'un mois considéré sur la base des règlements finaux à la livraison des appareils. Le montant prévu des rentrées à couvrir peut s'étendre jusqu'à 100 % de l'équivalent de l'exposition nette en USD à l'origine. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison future est inscrite au carnet de commande audité en interne ou s'il est tout à fait probable qu'elle se réalise au regard de documents contractuels. Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les mouvements macroéconomiques affectant les cours au comptant (spot) et les taux d'intérêts, le cas échéant, ainsi que la robustesse du cycle commercial. En ce qui concerne ses activités non aéronautiques, EADS couvre les rentrées et les sorties en devises générées par les contrats de vente et d'achat de la même façon mais qui sont conclus pour des volumes inférieurs.

La Société a également des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la devise fonctionnelle des parties significatives au contrat, essentiellement en USD et GBP. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés sont présentés en autres éléments du résultat financier s'ils ne sont pas désignés comme instruments de couverture. En outre, EADS couvre le risque de change découlant de transactions financières dans des devises autres que l'euro, par exemple les transactions de financement ou les valeurs mobilières.

**Risque de taux d'intérêt** — Le Groupe utilise une approche de gestion bilancielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est géré à travers plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt afin de minimiser les risques et impacts financiers. Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert.

La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis essentiellement dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie, d'autres instruments du marché monétaire et des obligations. Pour ce portefeuille, EADS réunit régulièrement une commission de gestion de patrimoine visant à limiter le risque de taux d'intérêt à la juste valeur grâce à une approche des risques d'analyse de la valeur. EADS investit principalement dans des instruments à court terme afin de minimiser plus encore tout risque de taux d'intérêt dans son portefeuille. La part de valeurs mobilières à risque restante est investie en obligations à court et à moyen terme. Les éventuelles couvertures de taux d'intérêt associées

remplissent les conditions requises pour une comptabilisation de couverture soit à titre de couvertures de juste valeur, soit à titre de couvertures de flux de trésorerie.

**Risque de prix** — EADS investit dans une faible mesure en titres de participation, essentiellement pour des motifs opérationnels. Le Groupe estime donc que son exposition au risque d'actions est limitée.

**Sensibilité des risques du marché** — L'approche utilisée pour évaluer et maîtriser l'exposition au risque du marché dans le cadre du portefeuille d'instruments financiers d'EADS est, entre autres indicateurs clés, la valeur à risque (« VaR »). La VaR d'un portefeuille est la perte potentielle estimée qui ne sera pas dépassée pour le portefeuille sur une période définie (période de détention) lors d'un mouvement défavorable du marché, et ce, avec un niveau de confiance défini. La VaR utilisée par EADS est fondée sur un niveau de confiance de 95 %, en supposant que la durée de détention soit de cinq jours. Le modèle de VaR utilisé est basé principalement sur la méthode dite de la « Simulation Monte-Carlo ». En dérivant le comportement statistique des marchés pertinents par rapport au portefeuille à partir des données de marché des deux années précédentes et des interdépendances observées entre différents marchés et différents prix, le modèle génère un large éventail de scénarios potentiels futurs pour les mouvements des prix de marché.

Le calcul de la VaR d'EADS inclut les dettes financières du Groupe, ses investissements à court et à long terme, ses contrats en devises étrangères (contrats à terme, swaps et options), ses créances et ses engagements au titre de contrats de location-financement, ses créances clients et ses dettes fournisseurs en devises étrangères, lesquelles comprennent les créances et les dettes intra-Groupe qui affectent les bénéfices et les pertes du Groupe.

Bien que la VaR soit un outil important pour l'évaluation du risque de marché, les hypothèses sur lesquelles se fonde le modèle entraînent un certain nombre de limitations, dont les suivantes :

- ▶ Une période de détention de 5 jours suppose qu'il est possible de couvrir des positions ou de les céder dans ce délai. Cette hypothèse est estimée réaliste dans presque tous les cas, mais elle pourrait ne pas l'être dans des situations de non-liquidité grave des marchés pour une période prolongée.
- ▶ Un niveau de confiance de 95 % ne reflète pas les pertes qui pourraient se produire au-delà de ce niveau. Même dans le cadre du modèle utilisé, il existe une probabilité statistique de 5 % que les pertes dépassent la VaR calculée.
- ▶ L'utilisation de données historiques comme base d'évaluation du comportement statistique des marchés pertinents et de détermination finale de l'éventail

possible des issues futures à partir de ce comportement statistique risque de ne pas toujours prendre en compte tous les scénarios possibles, surtout s'ils sont de nature exceptionnelle.

Le Groupe utilise la VaR, parmi d'autres chiffres clé, afin de déterminer le degré de risque de son portefeuille d'instruments financiers et afin d'en optimiser le ratio

risque-rendement. Par ailleurs, la politique d'investissement du Groupe définit une limite de VaR pour le portefeuille de disponibilités et de valeurs mobilières total. La VaR totale de ce portefeuille, ainsi que les divers chiffres de VaR propres à chaque facteur de risque au sein de celui-ci, sont évalués et servent de base, parmi d'autres estimations, aux décisions de la commission de gestion du patrimoine.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation de VaR du portefeuille d'instruments financiers d'EADS au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 :

(en millions d'€)	VaR totale	VaR actions	VaR devises	VaR taux d'intérêt
<b>31 décembre 2010</b>				
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	1 203	0	1 230	160
Engagements de financement, disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes	102	85	53	25
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financements, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	49	0	9	48
Effet de corrélation	(186)	0	(106)	(41)
<b>Tous instruments financiers</b>	<b>1 168</b>	<b>85</b>	<b>1 186</b>	<b>192</b>
<b>31 décembre 2009</b>				
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	908	-	908	115
Engagements de financement, disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes	84	45	49	26
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financements, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	35	-	9	34
Effet de corrélation	(101)	-	(93)	(14)
<b>Tous instruments financiers</b>	<b>926</b>	<b>45</b>	<b>873</b>	<b>161</b>

L'augmentation de la VaR totale par rapport au 31 décembre 2009 est attribuée principalement à une augmentation du portefeuille de change et à une augmentation du portefeuille d'investissements par rapport l'exercice 2009. EADS utilise ses instruments financiers dérivés presque exclusivement à des fins de couverture, ainsi que certains de ses engagements financiers non dérivés. À ce titre, les risques du marché respectifs de ces instruments de couverture sont – en fonction de l'efficacité réelle des couvertures – compensés par les risques du marché opposés correspondants des opérations, des actifs ou des engagements sous-jacents prévisionnels. Dans le cadre de la norme IFRS 7, les opérations prévisionnelles sous-jacentes ne remplissent pas les conditions requises pour être considérées comme des instruments financiers et ne figurent donc pas dans les tableaux ci-dessus. La VaR du portefeuille de couvertures de change, d'un montant de 1 203 millions d'euros

(2009 : 908 millions d'euros), ne peut être considérée comme un indicateur de risque pour le Groupe au sens économique du terme.

En outre, EADS évalue également la VaR du risque de transaction à l'intérieur du Groupe qui prend naissance lorsque des entités du Groupe négocient des contrats dans une devise autre que leur devise fonctionnelle, affectant ainsi le résultat du Groupe. Cependant, ces risques de change prennent naissance uniquement à l'intérieur d'EADS et sont compensés à 100 %, d'un point de vue économique, par les fluctuations de change correspondantes constatées dans un élément distinct des capitaux propres lors de la conversion de l'entité étrangère dans la devise fonctionnelle d'EADS. Au 31 décembre 2010, la VaR totale correspondante était de 91 millions d'euros (2009 : 113 millions d'euros).

## Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs à leur échéance. EADS gère ses liquidités en détenant des volumes suffisants d'actifs liquides et maintient une ligne de crédit conditionnelle (3 milliards d'euros et 3 milliards d'euros aux 31 décembre 2010 et 2009, respectivement) en plus des encaissements de trésorerie générés par son exploitation. Les actifs liquides comprennent généralement les disponibilités et le portefeuille de valeurs mobilières. En outre, le Groupe maintient un ensemble d'autres sources de financement. En fonction de ses besoins de trésorerie et des conditions de marché, EADS émet des obligations et des effets de commerce. EADS

privé toujours au sein de son portefeuille d'actifs, des instruments ayant un risque de contrepartie faible, cependant, des fluctuations défavorables des marchés des capitaux pourraient accroître les frais de financement du Groupe et limiter sa flexibilité financière.

En outre, la gestion de la grande majorité du risque de liquidité du Groupe est centralisée par un processus de centralisation quotidienne de la trésorerie. Ce processus permet à EADS de gérer ses excédents de liquidités, ainsi que ses besoins de trésorerie, en fonction des besoins effectifs de ses filiales. De plus, la Direction effectue un suivi des réserves de liquidités du Groupe, ainsi que des flux de trésorerie que devrait générer son exploitation, sur la base d'une prévision trimestrielle de fonds de roulement.

(en millions d'€)	Valeur nette comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins d'un an	1 an - 2 ans	2 ans - 3 ans	3 ans - 4 ans	4 ans - 5 ans	Plus de 5 ans
<b>31 décembre 2010</b>								
Engagements financiers non dérivés	(13 732)	(14 567)	(10 197)	(365)	(271)	(690)	(424)	(2 620)
Engagements financiers dérivés	(2 930)	(2 517)	(781)	(695)	(527)	(314)	(226)	26
<b>Total</b>	<b>(16 662)</b>	<b>(17 084)</b>	<b>(10 978)</b>	<b>(1 060)</b>	<b>(798)</b>	<b>(1 004)</b>	<b>(650)</b>	<b>(2 594)</b>
<b>31 décembre 2009</b>								
Engagements financiers non dérivés	(14 642)	(15 624)	(11 137)	(382)	(329)	(365)	(725)	(2 686)
Engagements financiers dérivés	(952)	(894)	(216)	(275)	(213)	(85)	(59)	(46)
<b>Total</b>	<b>(15 594)</b>	<b>(16 518)</b>	<b>(11 353)</b>	<b>(657)</b>	<b>(542)</b>	<b>(450)</b>	<b>(784)</b>	<b>(2 732)</b>

Le tableau ci-dessus analyse les engagements financiers d'EADS en fonction de leurs groupes d'échéances pertinents, sur la base de la durée pendant laquelle ils restent au bilan d'EADS jusqu'à leur date d'échéance contractuelle.

Les montants communiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés, comprenant tous les décaissements liés à un engagement, par exemple les remboursements et les versements d'intérêts éventuels.

Les engagements financiers non dérivés comprennent les engagements de financement à leur coût amorti et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, tels que présentés dans le tableau de la Note 34B). « Valeurs nettes comptables et justes valeurs des instruments financiers ». En raison de leur nature spécifique, à savoir le fait qu'elles s'inscrivent dans une logique de partage des risques, et de l'incertitude des dates de remboursement, les avances remboursables reçues de gouvernements européens ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Leur montant est de 6 020 millions d'euros (2009 : 5 294 millions d'euros).

## Risque de crédit

EADS est exposé à des risques de crédit liés au risque de défaillance soit de ses clients (par exemple, les compagnies aériennes) soit de ses contreparties concernant les instruments financiers. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit.

En ce qui concerne les activités du service de trésorerie central, le risque de crédit résultant des instruments financiers est géré au niveau du Groupe. Les contreparties pour les opérations sur les disponibilités et les valeurs mobilières, ainsi que pour les opérations dérivées, se limitent à des établissements financiers, à des entreprises ou à des États dont la notation est excellente. Pour de telles opérations financières, EADS a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système de limites permet l'affectation des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières, basées sur le minimum des notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Au-delà des notations, le système de limite prend en compte les données fondamentales concernant les contreparties, la répartition par secteur et par échéances, ainsi que d'autres

critères qualitatifs et quantitatifs tels que les indicateurs de risque de crédit. Le risque de crédit d'EADS est régulièrement réexaminé et les limites respectives sont régulièrement contrôlées et actualisées. En outre, EADS vise constamment à maintenir un certain niveau de diversification de son portefeuille, aussi bien entre les contreparties considérées individuellement qu'entre les établissements financiers, les entreprises ou les États, afin d'éviter une concentration accrue du risque de crédit sur quelques contreparties seulement.

Le Groupe effectue un suivi des performances des instruments financiers envisagés individuellement, ainsi que de l'impact des marchés du crédit sur ses performances. EADS a mis en place des procédures permettant de couvrir, de céder ou de restructurer des instruments financiers ayant subi une dégradation de la notation de crédit de la contrepartie, ou dont les performances s'avèrent insatisfaisantes. Ces mesures visent à protéger EADS jusqu'à un certain point des risques de crédit liés aux contreparties individuelles. Néanmoins, un impact négatif potentiel résultant d'une augmentation, sous l'impulsion des marchés, des risques de crédit systématiques ne peut être exclu.

L'exposition maximum au risque de crédit de la part courante des autres actifs financiers non courants, des créances clients, des créances sur les sociétés liées, des prêts et autres actifs financiers inclus dans le poste « Autres actifs financiers courants » à la date de clôture de l'exercice est récapitulé ci-dessous :

(en millions d'€)	2010	2009
Créances dont l'échéance n'est pas dépassée et qui ne sont pas dépréciées	6 011	5 253
Échéance non dépassée du fait de négociations et non dépréciées	48	18
Créances dépréciées à titre individuel	3	17
Créances non dépréciées et échéance dépassée de ≤ 3 mois	788	767
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 3 et ≤ 6 mois	343	129
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 6 et ≤ 9 mois	86	156
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 9 et ≤ 12 mois	144	255
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 12 mois	531	328
<b>Total</b>	<b>7 954</b>	<b>6 923</b>

Les ventes de produits et de services sont faites aux clients après qu'une estimation appropriée du risque de crédit a été effectuée en interne. Afin de soutenir les ventes de ses produits, en premier lieu chez Airbus Commercial et ATR, EADS peut accepter de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement ou soit en accordant des garanties à des tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus Commercial et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne ainsi que les facteurs économiques qui reflètent les conditions adaptées du marché financier, et les hypothèses appropriées quant à la valeur future prévue de l'actif financé.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximum au risque de crédit. La qualité de crédit des actifs financiers peut être évaluée en se référant à des notations de crédit externes (si elles sont disponibles) ou à l'évaluation en interne de la solvabilité des clients (compagnies aériennes, par exemple) en utilisant des méthodes de tarification du risque internes.



**B) VALEURS NETTES COMPTABLES ET JUSTES VALEURS DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et/ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché disponibles à la date de clôture et aux méthodologies d'évaluation détaillées ci-dessous.

En tenant compte du caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables et les justes valeurs des instruments financiers selon les catégories d'évaluation de la norme IAS 39 aux 31 décembre 2010 et 2009, respectivement :

31 décembre 2010 (en millions d'€)	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autres <sup>(3)</sup>	Total instruments financiers	
	Détenu à des fins de transaction	Désigné	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actif</b>										
Autres investissements et autres actifs financiers non courants										
▶ dont à leur coût amorti	-	-	-	-	-	1 265	1 265	554	1 819	1 819
▶ dont à leur prix de revient	-	-	-	291	<sup>(1)</sup>	-	-	-	291	<sup>(1)</sup>
▶ dont à leur juste valeur en OCI	-	-	-	276	276	-	-	-	276	276
Part courante des autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	38	38	73	111	111
Autres actifs financiers courants et non courants	313	-	752	-	-	1 381	1 381	-	2 446	2 446
Créances clients	-	-	-	-	-	6 632	6 632	-	6 632	6 632
Valeurs mobilières de placement courantes et non courantes	-	297	-	10 869	10 869	-	-	-	11 166	11 166
Disponibilités	-	376	-	2 725	2 725	1 929	1 929	-	5 030	5 030
<b>Total</b>	<b>313</b>	<b>673</b>	<b>752</b>	<b>14 161</b>	<b>13 870</b>	<b>11 245</b>	<b>11 245</b>	<b>627</b>	<b>27 771</b>	<b>27 480</b>
<b>Passifs</b>										
Engagements de financement à long terme et à court terme	-	-	-	-	-	(4 088)	(4 314)	(190)	(4 278)	(4 504)
Autres passifs financiers courants et non courants	(69)	-	(2 962)	-	-	(6 827)	(6 827) <sup>(2)</sup>	-	(9 858)	(9 858)
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	-	(8 546)	(8 546)	-	(8 546)	(8 546)
<b>Total</b>	<b>(69)</b>	<b>-</b>	<b>(2 962)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(19 461)</b>	<b>(19 687)</b>	<b>(190)</b>	<b>(22 682)</b>	<b>(22 908)</b>

(1) La juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable.

(2) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 6 020 millions d'euros, sont évaluées à leur coût amorti ; leur juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement. Elles peuvent être réévaluées lorsque la production des programmes arrive à échéance.

(3) Ceci inclut les créances et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, qui ne sont pas assignés à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39. Les valeurs comptables de ces créances/dettes sont approximativement égales à leurs justes valeurs.

31 décembre 2009 (en millions d'€)	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autres <sup>(3)</sup>	Total instruments financiers	
	Détenu à des fins de transaction	Désigné	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actif</b>										
Autres investissements et autres actifs financiers non courants										
▶ dont à leur coût amorti	-	-	-	-	-	1 078	1 078	620	1 698	1 698
▶ dont à leur prix de revient	-	-	-	313	<sup>(1)</sup>	-	-	-	313	<sup>(1)</sup>
▶ dont à leur juste valeur en OCI	-	-	-	199	199	-	-	-	199	199
Part courante des autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	96	96	134	230	230
Autres actifs financiers courants et non courants	175	-	2 105	-	-	1 370	1 370	-	3 650	3 650
Créances clients	-	-	-	-	-	5 587	5 587	-	5 587	5 587
Valeurs mobilières de placement courantes et non courantes	-	604	-	7 451	7 451	-	-	-	8 055	8 055
Disponibilités	-	1 774	-	3 379	3 379	1 885	1 885	-	7 038	7 038
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>2 378</b>	<b>2 105</b>	<b>11 342</b>	<b>11 029</b>	<b>10 016</b>	<b>10 016</b>	<b>754</b>	<b>26 770</b>	<b>26 457</b>
<b>Passifs</b>										
Engagements de financement à long terme et à court terme	-	-	-	-	-	(5 114)	(5 277)	(182)	(5 296)	(5 459)
Autres passifs financiers courants et non courants	(31)	-	(1 049)	-	-	(6 295)	(6 295) <sup>(2)</sup>	-	(7 375)	(7 375)
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	-	(8 217)	(8 217)	-	(8 217)	(8 217)
<b>Total</b>	<b>(31)</b>	<b>-</b>	<b>(1 049)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(19 626)</b>	<b>(19 789)</b>	<b>(182)</b>	<b>(20 888)</b>	<b>(21 051)</b>

(1) La juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable.

(2) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 5 294 millions d'euros, sont évaluées à leur coût amorti ; leur juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement. Elles peuvent être réévaluées lorsque la production des programmes arrive à échéance.

(3) Ceci inclut les créances et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, qui ne sont pas assignés à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39. Les valeurs comptables de ces créances/dettes sont approximativement égales à leurs justes valeurs.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs financiers et des dettes financières évalués à la **juste valeur** selon la hiérarchie à trois niveaux de la juste valeur aux 31 décembre 2010 et 2009, respectivement :

31 décembre 2010 (en millions d'€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par résultat	376	610	-	986
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	-	752	-	752
Actifs financiers disponibles à la vente	9 189	4 681	-	13 870
<b>Total</b>	<b>9 565</b>	<b>6 043</b>	<b>-</b>	<b>15 608</b>
Dettes financières évaluées à leur juste valeur				
Dettes financières évaluées à leur juste valeur par résultat	-	(69)	-	(69)
Instruments financiers désignés dans des relations de couverture	-	(2 861)	(101)	(2 962)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(2 930)</b>	<b>(101)</b>	<b>(3 031)</b>

L'évolution des dettes financières de niveau 3 se présente comme suit :

Dettes financières de niveau 3	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Résultat total			Acquisitions	Émissions	Règlements	Affectation au passif	Solde au 31 décembre 2010
		Résultat	Autres écarts de réévaluation à la juste valeur						
Instruments financiers des relations de couverture.	(128)	(10)	(8)	-	-	37	8	(101)	

31 décembre 2009 (en millions d'€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par résultat	2 097	456	-	2 553
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	-	2 105	-	2 105
Actifs financiers disponibles à la vente	7 401	3 628	-	11 029
<b>Total</b>	<b>9 498</b>	<b>6 189</b>	<b>-</b>	<b>15 687</b>
Dettes financières évaluées à leur juste valeur				
Dettes financières évaluées à leur juste valeur par résultat	-	(31)	-	(31)
Instruments financiers désignés dans des relations de couverture	-	(921)	(128)	(1 049)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(952)</b>	<b>(128)</b>	<b>(1 080)</b>

La hiérarchie de la juste valeur comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (par exemple, les prix), ou indirectement (par exemple, les éléments dérivant de prix) ;

Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

**Actifs financiers et dettes financières** — D'une façon générale, les justes valeurs sont déterminées à l'aide des cotations boursières observables ou à l'aide de techniques d'évaluation étayées par des cotations boursières observables.

En appliquant une technique d'évaluation, par exemple la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, les justes valeurs sont fondées sur des estimations. Toutefois, les méthodes et les hypothèses suivies pour présenter les informations décrites dans ces annexes sont fondamentalement discrétionnaires et comportent diverses limitations telles que les estimations aux 31 décembre 2010 et 2009, qui ne constituent pas nécessairement une bonne indication des montants que la Société comptabiliserait à la cession/résiliation ultérieure des instruments financiers. Les autres placements non cotés sont évalués à leur prix de revient, car leur juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable.

Les méthodologies retenues sont les suivantes :

**Placements courants, disponibilités, prêts courants, fournisseurs** — Les valeurs nettes comptables reflétées dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

**Valeurs mobilières de placement** — La juste valeur des titres de placement figurant dans les titres disponibles à la vente est déterminée en fonction de leur cours du marché à la date de l'arrêté des comptes. Si aucun cours du marché n'est disponible, la juste valeur est déterminée en fonction des méthodes d'évaluation généralement admises sur la base des informations du marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

**Contrats de devises et de taux d'intérêt** — La juste valeur de ces instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou verserait pour liquider les contrats existants aux 31 décembre 2010 et 2009. EADS a utilisé des méthodes d'évaluation classiques à l'aide de logiciels standard. L'évaluation est basée sur des données de marché librement accessibles en provenance de diverses sources et met en œuvre des méthodes classiques d'actualisation des flux de trésorerie. Pour les options, la formule Black-Scholes a été appliquée.

La juste valeur des **engagements de financement** au 31 décembre 2010 a été estimée en incluant tous les versements d'intérêts futurs. Elle reflète également le taux d'intérêt tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessus. La juste valeur des obligations EMTN a été estimée à l'aide des cotations des marchés.

Les types **d'actifs financiers suivants** détenus aux 31 décembre 2010 et 2009, respectivement, sont désignés à leur juste valeur en résultat :

(en millions d'€)	Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2010		Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2009	
	Montant nominal	Juste valeur au 31 décembre 2010	Montant nominal	Juste valeur au 31 décembre 2009
Désignés à leur juste valeur en résultat lors de leur constatation :				
▶ Fonds communs de placement (cumulés)		376	2 097	2 096
▶ Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs		275	275	232
▶ Bons de taux d'intérêt structurés non plafonnés		50	50	49
<b>Total</b>		<b>701</b>	<b>2 422</b>	<b>2 378</b>

Les Fonds communs de placement cumulés ont été désignés à leur juste valeur en résultat, car leur portefeuille est géré et leurs performances sont évaluées sur la base de leur juste valeur.

En outre, EADS investit dans des fonds communs de placement qui rapportent des intérêts mensuels. La juste valeur de ces fonds correspond à leur montant nominal à la date de leur constatation initiale, pour un montant de 2 281 millions d'euros (en 2009 : 2 445 millions d'euros).

Les placements en Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs ont été désignés à leur juste valeur en résultat.

EADS investit également dans des Bons de taux d'intérêt structurés non plafonnés ; il s'agit d'instruments hybrides, qui associent une obligation à coupon zéro et un instrument financier dérivé de taux d'intérêt incorporé. Puisqu'il fallait séparer ce dernier du contrat hôte, EADS a choisi de désigner l'intégralité de l'instrument hybride à sa juste valeur en résultat.

## C) MONTANTS NOTIONNELS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne constituent pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos au 31 décembre 2010 (en millions d'€)	Durée résiduelle								Total
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018+	
<b>Contrats de change :</b>									
Contrats de vente à terme nets	12 054	12 166	10 353	7 003	4 057	125	49	(365)	<b>45 442</b>
Options de change :									
▶ Achats d'options d'achat (call) en USD	728	1 230	402	0	0	0	0	0	<b>2 360</b>
▶ Achats d'options de vente (put) en USD	2 122	2 585	402	0	0	0	0	0	<b>5 109</b>
▶ Ventes d'options d'achat (call) en USD	2 122	2 585	402	0	0	0	0	0	<b>5 109</b>
Contrats de swap de change	2 679	35	130	225	0	0	0	0	<b>3 069</b>

Exercice clos au 31 décembre 2009 (en millions d'€)	Durée résiduelle								Total
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
<b>Contrats de change :</b>									
Contrats de vente à terme nets	10 581	8 796	7 488	6 095	3 282	2 251	38	0	<b>38 531</b>
Options de change :									
▶ Achats d'options d'achat (call) en USD	893	1 412	1 370	0	0	0	0	0	<b>3 675</b>
▶ Achats d'options de vente (put) en USD	1 688	2 120	1 370	0	0	0	0	0	<b>5 178</b>
▶ Ventes d'options d'achat (call) en USD	893	1 412	1 370	0	0	0	0	0	<b>3 675</b>
Contrats de swap de change	3 809	24	35	130	225	0	0	0	<b>4 223</b>

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants :

Exercice clos au 31 décembre 2010 (en millions d'€)	Durée résiduelle										Total
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 +	
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>	431	188	516	373	163	1 090	109	606	1 229	58	<b>4 763</b>

Les contrats de taux d'intérêt se rapportent aux obligations EMTN, à Paradigm Secure Communications Ltd., EADS N.V. et Airbus Operations Ltd., UK, présentés selon leur année prévisible d'échéance : les chiffres de l'exercice précédent sont présentés en conséquence.

Exercice clos au 31 décembre 2009 (en millions d'€)	Durée résiduelle										Total
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>	1 500	455	188	501	452	118	1 090	109	606	1 289	<b>6 308</b>

## D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers aux 31 décembre 2010 et 2009 :

<b>31 décembre 2010</b>			
Taux d'intérêt en %	EUR	USD	GBP
6 mois	1,20	0,54	1,23
1 an	1,48	0,85	1,53
5 ans	2,48	2,17	2,65
10 ans	3,31	3,35	3,57

<b>31 décembre 2009</b>			
Taux d'intérêt en %	EUR	USD	GBP
6 mois	0,93	0,63	0,95
1 an	1,21	0,98	1,59
5 ans	2,81	2,96	3,42
10 ans	3,60	3,95	4,13

L'évolution des instruments de couverture de taux de change comptabilisés en AOCI aux 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en millions d'€)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société-mère	Intérêts minoritaires	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>(184)</b>	<b>2</b>	<b>(182)</b>
Gains et pertes latentes liées aux réévaluations, nettes d'impôt	2 015	0	2 015
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 003)	0	(1 003)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	1 012	0	1 012
<b>31 décembre 2009/1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>828</b>	<b>2</b>	<b>830</b>
Gains et pertes latentes liées aux réévaluations, nettes d'impôt	(2 090)	(1)	(2 091)
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(111)	0	(111)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	(2 201)	(1)	(2 202)
<b>31 décembre 2010</b>	<b>(1 373)</b>	<b>1</b>	<b>(1 372)</b>

Pour l'exercice 2010, un montant de 201 millions d'euros (en 2009 : 1 456 millions d'euros) a été retiré des capitaux propres et a principalement été inclus aux produits résultant de couvertures de flux de trésorerie arrivées à échéance.

Mises en correspondance avec leurs valeurs comptables, les justes valeurs de chaque type d'instruments financiers dérivés sont les suivantes :

(en millions d'€)	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change – Couvertures de flux de trésorerie	603	(2 617)	2 016	(811)
Contrats de change – non désignés dans une relation de couverture	202	(64)	130	(28)
Contrats de taux d'intérêt – Couvertures de flux de trésorerie	0	(15)	0	0
Contrats de taux d'intérêt – Couvertures de juste valeur	149	(138)	89	(110)
Dérivés de devises étrangères incorporés – Couvertures de flux de trésorerie	0	(91)	0	0
Dérivés de devises étrangères incorporés – non désignés dans une relation de couverture	12	(5)	9	(3)
<b>Total</b>	<b>966</b>	<b>(2 930)</b>	<b>2 244</b>	<b>(952)</b>

Au 31 décembre 2010, le Groupe a mis en place des contrats de swap de taux d'intérêt dont les montants notionnels totalisaient 1 500 millions d'euros (au 31 décembre 2009 : 2 500 millions d'euros). Ces swaps sont utilisés pour couvrir le risque de variation de juste valeur de ses obligations EMTN (voir Note 26 « Dettes financières »). La juste valeur du bénéfice sur les swaps de taux d'intérêt, d'un montant de 34 millions d'euros (2009 : 15 millions d'euros), a été constatée en résultat financier et en contrepartie d'une réduction équivalente des obligations EMTN.

Les instruments financiers dérivés non désignés comme relevant d'une comptabilité de couverture sont classés en actifs courants ou en passifs courants. La juste valeur intégrale d'un instrument financier dérivé de couverture est

classée en actif non courant ou en passif non courant si la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actif courant ou en passif courant si la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert est inférieure à 12 mois, ceci en cas de production en série. En cas de production à long terme, un instrument financier dérivé de couverture est classé non courant lorsque la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert dépasse le cycle d'exploitation normal d'EADS, tandis qu'il est classé courant lorsque la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert s'inscrit dans le cycle d'exploitation normal d'EADS.

Aucune inefficacité significative résultant d'une relation de couverture n'a été déterminée.

## E) GAINS OU PERTES NETS

Gains (ou pertes) nets d'EADS constatés en résultat en 2010 et en 2009, respectivement :

(en millions d'€)	2010	2009
Actifs financiers ou dettes financières à leur juste valeur en résultat :		
▶ Détenus pour opérations de marché	35	(100)
▶ Désignés lors de leur constatation initiale	22	12
Prêts et créances	(123)	(179)
Dettes financières évaluées à leur coût amorti	97	83

Les produits d'intérêts sur les actifs financiers ou les dettes financières sont inclus dans les gains et les pertes nets constatés en résultat.

Les gains et les pertes nets sur les prêts et les créances comprennent, entre autres, les résultats des ajustements de change sur les opérations réalisées à l'étranger et les pertes de valeurs.

Les gains et les pertes nets, d'un montant de 12 millions d'euros (2009 : 136 millions d'euros) sont constatés directement en capitaux propres correspondants aux actifs financiers disponibles à la vente.

## F) TOTAL DES PRODUITS/(CHARGES) D'INTÉRÊTS

En 2010, le total des produits d'intérêts des actifs financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur en résultat sont de 309 millions d'euros (2009 : 344 millions d'euros). Pour les dettes financières qui ne sont pas évaluées à leur juste valeur en résultat, - 415 millions d'euros (en 2009 : - 503 millions d'euros), correspondent au total des charges d'intérêts. Ces deux montants sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## G) PERTES DE VALEUR

Les pertes de valeur suivantes sur les actifs financiers constatées en résultat en 2010 et 2009, sont respectivement :

(en millions d'€)	2010	2009
Actifs financiers disponibles à la vente	(39)	(12)
Prêts et créances	(60)	(76)
Autres <sup>(1)</sup>	(6)	(3)
<b>Total</b>	<b>(105)</b>	<b>(91)</b>

(1) Concerne les créances au titre des contrats de location-financement.

# 35. Paiements en actions

## A) PLANS DE STOCK-OPTIONS (SOP) ET PLANS D'INCITATIONS À LONG TERME (« LTIP »)

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par les Assemblées générales des actionnaires (voir les dates ci-dessous), le Conseil d'administration du Groupe a approuvé (voir les dates ci-dessous) des plans de stock-options en 2006, 2005, 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Ces plans attribuent aux membres du Comité exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe des options de souscription portant sur des actions d'EADS.

Pour tous les Plans de stock-options d'EADS, le prix d'exercice attribué était supérieur au cours de l'action à la date d'attribution.

À ses réunions des 10 novembre 2010 et 13 novembre 2009, le Conseil d'administration de la Société a approuvé l'attribution d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence de la Société. L'attribution de ces « unités » ne sera pas matérialisée sous forme d'actions, mais correspond à un plan réglé en trésorerie selon la norme IFRS 2.

En 2010, des charges de rémunérations pour les plans de stock-options et d'incitations à long terme ont été constatées pour un montant de 47 millions d'euros (en 2009 : 35 millions d'euros). La juste valeur des unités attribuées pour chaque date d'acquisition est indiquée ci-dessous (plan LTIP 2010) :

En € (par unité attribuée)	Juste valeur des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à condition de présence à régler en trésorerie
mai 2014	16,93
novembre 2014	16,86
mai 2015	16,79
novembre 2015	16,72

Au 31 décembre 2010, des provisions d'un montant de 61 millions d'euros (2009 : 27 millions d'euros) relatives au LTIP ont été constatées.

La durée de vie des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à condition de présence (2010) est fixée par contrat (voir dans la description de la « douzième tranche »). L'évaluation est fondée sur le prix de l'action à la date de clôture de l'exercice (17,44 € au 31 décembre 2010) et prend également en compte la valeur actualisée des paiements de dividendes escomptés.

Les principaux paramètres suivants ont été utilisés pour calculer la juste valeur des stock-options attribuées :

### Paramètres d'entrée du modèle de fixation du prix des options Black Scholes

	SOP 2006
Prix de l'action (€)	25,34
Prix d'exercice (€)	25,65 <sup>(1)</sup>
Taux d'intérêt sans risque (%) <sup>(2)</sup>	4,13
Volatilité prévue (%)	30,7
Durée de vie estimée (années)	5,5

(1) Le prix d'exercice des actions soumises à conditions de performance et des actions soumises à condition de présence est de 0 €.

(2) Le taux d'intérêt sans risque est basé sur une courbe de rendement de coupons à taux zéro qui reflète les durées de vie respectives (en années) des options.

EADS utilise les volatilités historiques du prix de son action comme indicateur pour estimer la volatilité des stock-options qu'elle attribue. Pour savoir si ces volatilités historiques constituent une approximation suffisante des volatilités futures prévues, on les compare aux volatilités implicites des options d'EADS, qui sont négociées sur le marché à partir de la date d'attribution. Ces options ont normalement une durée de vie plus brève, inférieure ou égale à deux ans. Lorsqu'il n'y a que des différences mineures entre les volatilités historiques et les volatilités implicites, EADS utilise les volatilités historiques

comme paramètres d'entrée du modèle de fixation du prix des options Black Scholes (se référer à la Note 2 « Récapitulatif des principales règles comptables »). Aux fins de l'évaluation, les critères de performance sont considérés comme remplis.

La durée de vie estimée de l'option, soit 5,5 ans est fondée sur l'expérience historique et incorpore l'effet des levées précoces.

Les principales caractéristiques des options, des actions ainsi que des unités soumises à conditions au 31 décembre 2010 sont récapitulées dans les différents tableaux ci-dessous :

	Première tranche	Deuxième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	24 mai 2000	24 mai 2000
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	26 mai 2000	20 octobre 2000
Nombre d'options attribuées	5 324 884	240 000
Nombre d'options en solde	0	0
Nombre total de salariés éligibles	850	34
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable — Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	8 juillet 2010	8 juillet 2010
Droit de conversion	Une option pour une action	Une option pour une action
Acquisition des droits	100 %	100 %
Prix d'exercice	20,90 €	20,90 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	2 892 020	188 000

	Troisième tranche	Quatrième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	10 mai 2001	10 mai 2001
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	12 juillet 2001	9 août 2002
Nombre d'options attribuées	8 524 250	7 276 700
Nombre d'options en solde	3 031 759	2 283 470
Nombre total de salariés éligibles	1 650	1 562
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable — Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	12 juillet 2011	8 août 2012
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	100 %
Prix d'exercice	24,66 €	16,96 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	3 492 831	4 393 947

	Cinquième tranche	Sixième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	6 mai 2003	6 mai 2003
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	10 octobre 2003	8 octobre 2004
Nombre d'options attribuées	7 563 980	7 777 280
Nombre d'options en solde	4 238 953	5 597 026
Nombre total de salariés éligibles	1 491	1 495
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable — Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	9 octobre 2013	7 octobre 2014
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	100 % <sup>(1)</sup>
Prix d'exercice	15,65 €	24,32 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	2 726 403	2 400

(1) En ce qui concerne la sixième tranche, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs d'EADS était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2007.

<b>Septième tranche</b>	
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	11 mai 2005
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	9 décembre 2005
Nombre d'options attribuées	7 981 760
Nombre d'options en solde	6 096 391
Nombre total de bénéficiaires éligibles	1 608
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable — Réglementation néerlandaise »). En ce qui concerne la septième tranche, une partie des options attribuées aux cadres dirigeants d'EADS est liée aux performances.
Date d'expiration	8 décembre 2015
Droit de conversion	Une option pour une action
Acquisition des droits	100 % <sup>(1)</sup>
Prix d'exercice	33,91 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	0

(1) En ce qui concerne la septième tranche, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs d'EADS était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2008.

<b>Huitième tranche</b>		
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	4 mai 2006	
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	18 décembre 2006	
<b>Plan de stock-options</b>		
Nombre d'options attribuées	1 747 500	
Nombre d'options en solde	1 650 500	
Nombre total de bénéficiaires éligibles	221	
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable — Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	16 décembre 2016	
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	
Prix d'exercice	25,65 €	
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	0	
<b>Plan d'actions soumises à conditions</b>		
	<b>Actions (conditions de performance)</b>	<b>Actions (conditions de présence)</b>
Nombre d'actions attribuées	1 344 625	391 300
Nombre d'actions en circulation	0	0
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 637
Date d'acquisition	Les actions soumises à conditions ne seront acquises que si les critères de performance sont satisfaits et si le salarié est encore employé au sein du Groupe EADS à la fin de la période d'acquisition. Elles prendront fin à la date de publication des résultats annuels pour 2009, attendus pour mars 2010. Transfert de propriété effectué le 2 juin 2010.	
Nombre d'actions acquises	902 907	372 675

**Neuvième tranche**

Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	7 décembre 2007	
<b>Plan d'unités soumises à conditions</b>		
	<b>Unités (conditions de performance)</b>	<b>Unités (condition de présence)</b>
Nombre d'unités attribuées	1 693 940	506 060
Nombre d'unités en solde	1 603 280	486 720
Nombre total de bénéficiaires éligibles	1 617	
Dates d'acquisition	<p>Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période.</p> <p>Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements étalés sur 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 25 % prévu en mai 2011</li> <li>▶ 25 % prévu en novembre 2011</li> <li>▶ 25 % prévu en mai 2012</li> <li>▶ 25 % prévu en novembre 2012</li> </ul>	
Nombre d'unités acquises	4 240	640

**Dixième tranche**

Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	13 novembre 2008	
<b>Plan d'unités soumises à conditions</b>		
	<b>Unités (conditions de performance)</b>	<b>Unités (condition de présence)</b>
Nombre d'unités attribuées	2 192 740	801 860
Nombre d'unités en solde	2 138 700	781 960
Nombre total de bénéficiaires éligibles	1 684	
Dates d'acquisition	<p>Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période.</p> <p>Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements étalés sur 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 25 % prévu en mai 2012</li> <li>▶ 25 % prévu en novembre 2012</li> <li>▶ 25 % prévu en mai 2013</li> <li>▶ 25 % prévu en novembre 2013</li> </ul>	
Nombre d'unités acquises	3 640	2 940

**Onzième tranche**

Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	13 novembre 2009	
<b>Plan d'unités soumises à conditions</b>		
	<b>Unités (conditions de performance)</b>	<b>Unités (condition de présence)</b>
Nombre d'unités attribuées	2 697 740	928 660
Nombre d'unités en solde	2 664 090	926 860
Nombre total de bénéficiaires éligibles	1 749	
Dates d'acquisition	<p>Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période.</p> <p>Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements étalés sur 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 25 % prévu en mai 2013</li> <li>▶ 25 % prévu en novembre 2013</li> <li>▶ 25 % prévu en mai 2014</li> <li>▶ 25 % prévu en novembre 2014</li> </ul>	
Nombre d'unités acquises	4 250	400

**Douzième tranche**

Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution) 10 novembre 2010

**Plan d'unités soumises à conditions**

	<b>Unités (conditions de performance)</b>	<b>Unités (condition de présence)</b>
Nombre d'unités attribuées	2 891 540	977 780
Nombre d'unités en solde	2 890 140	977 320
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 711

Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période.

Dates d'acquisition

Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements étalés sur 2 ans :

- ▶ 25 % prévu en mai 2014
- ▶ 25 % prévu en novembre 2014
- ▶ 25 % prévu en mai 2015
- ▶ 25 % prévu en novembre 2015

Nombre d'unités acquises 0 0

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre de stock-options, d'actions et d'unités :

<b>Première &amp; deuxième tranches</b>	<b>Nombre d'options</b>				
	<b>Options attribuées</b>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>Exercées</b>	<b>Annulées</b>	<b>Solde au 31 décembre</b>
2000	5 564 884	-	-	(189 484)	5 375 400
2001	-	5 375 400	-	-	5 375 400
2002	-	5 375 400	-	-	5 375 400
2003	-	5 375 400	-	(75 000)	5 300 400
2004	-	5 300 400	(90 500)	(336 000)	4 873 900
2005	-	4 873 900	(2 208 169)	(121 000)	2 544 731
2006	-	2 544 731	(746 242)	(23 000)	1 775 489
2007	-	1 775 489	(35 109)	(37 000)	1 703 380
2008	-	1 703 380	-	(116 160)	1 587 220
2009	-	1 587 220	-	(105 500)	1 481 720
2010	-	1 481 720	-	(1 481 720)	0

<b>Troisième tranche</b>	<b>Nombre d'options</b>				
	<b>Options attribuées</b>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>Exercées</b>	<b>Annulées</b>	<b>Solde au 31 décembre</b>
2001	8 524 250	-	-	(597 825)	7 926 425
2002	-	7 926 425	-	-	7 926 425
2003	-	7 926 425	-	(107 700)	7 818 725
2004	-	7 818 725	-	(328 500)	7 490 225
2005	-	7 490 225	(2 069 027)	(132 475)	5 288 723
2006	-	5 288 723	(1 421 804)	(10 400)	3 856 519
2007	-	3 856 519	(2 000)	(81 350)	3 773 169
2008	-	3 773 169	-	(273 250)	3 499 919
2009	-	3 499 919	-	(200 260)	3 299 659
2010	-	3 299 659	-	(267 900)	3 031 759

Quatrième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2002	7 276 700	-	-	(600)	7 276 100
2003	-	7 276 100	-	(70 125)	7 205 975
2004	-	7 205 975	(262 647)	(165 500)	6 777 828
2005	-	6 777 828	(2 409 389)	(9 250)	4 359 189
2006	-	4 359 189	(1 443 498)	(3 775)	2 911 916
2007	-	2 911 916	(189 532)	(15 950)	2 706 434
2008	-	2 706 434	-	(159 313)	2 547 121
2009	-	2 547 121	-	(87 845)	2 459 276
2010	-	2 459 276	(88 881)	(86 925)	2 283 470

Cinquième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2003	7 563 980	-	-	-	7 563 980
2004	-	7 563 980	(9 600)	(97 940)	7 456 440
2005	-	7 456 440	(875 525)	(87 910)	6 493 005
2006	-	6 493 005	(1 231 420)	(31 620)	5 229 965
2007	-	5 229 965	(386 878)	(24 214)	4 818 873
2008	-	4 818 873	(14 200)	(75 080)	4 729 593
2009	-	4 729 593	-	(113 740)	4 615 853
2010	-	4 615 853	(208 780)	(168 120)	4 238 953

Sixième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2004	7 777 280	-	-	-	7 777 280
2005	-	7 777 280	-	(78 220)	7 699 060
2006	-	7 699 060	(2 400)	(96 960)	7 599 700
2007	-	7 599 700	-	(1 358 714)	6 240 986
2008	-	6 240 986	-	(183 220)	6 057 766
2009	-	6 057 766	-	(41 060)	6 016 706
2010	-	6 016 706	-	(419 680)	5 597 026

Septième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2005	7 981 760	-	-	-	7 981 760
2006	-	7 981 760	-	(74 160)	7 907 600
2007	-	7 907 600	-	(142 660)	7 764 940
2008	-	7 764 940	-	(1 469 989)	6 294 951
2009	-	6 294 951	-	(49 520)	6 245 431
2010	-	6 245 431	-	(149 040)	6 096 391

Huitième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	
2006	1 747 500	-	-	-	1 747 500
2007	-	1 747 500	-	(5 500)	1 742 000
2008	-	1 742 000	-	(64 000)	1 678 000
2009	-	1 678 000	-	(11 000)	1 667 000
2010	-	1 667 000	-	(16 500)	1 650 500

<b>Total des options toutes tranches confondues</b>	<b>46 436 354</b>	<b>25 785 645</b>	<b>(13 695 601)</b>	<b>(9 842 654)</b>	<b>22 898 099</b>
---	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------	-------------------

Plan d'actions soumises à conditions 2006	Nombre d'actions				Solde au 31 décembre
	Unités attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acquisition des droits	Annulées	
Actions (conditions de performance) en 2006	1 344 625	-	-	-	1 344 625
Actions (conditions de performance) en 2007	-	1 344 625	(875)	(15 375)	1 328 375
Actions (conditions de performance) en 2008	-	1 328 375	(875)	(36 125)	1 291 375
Actions (conditions de performance) en 2009	-	1 291 375	(1 750)	(6 625)	1 283 000
Actions (conditions de performance) en 2010	-	1 283 000	(899 407)	(383 593)	0
Actions (condition de présence) en 2006	391 300	-	-	-	391 300
Actions (condition de présence) en 2007	-	391 300	-	(4 550)	386 750
Actions (condition de présence) en 2008	-	386 750	-	(8 275)	378 475
Actions (condition de présence) en 2009	-	378 475	(175)	(1 450)	376 850
Actions (condition de présence) en 2010	-	376 850	(372 500)	(4 350)	0
<b>Total actions</b>	<b>1 735 925</b>	<b>1 659 850</b>	<b>(1 275 582)</b>	<b>(460 343)</b>	<b>0</b>

Neuvième tranche	Nombre d'unités				Solde au 31 décembre
	Unités attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acquisition des droits	Annulées	
Unités (soumises à condition de performance) en 2007	1 693 940	-	-	-	1 693 940
Unités (soumises à condition de performance) en 2008	-	1 693 940	(1 680)	(38 760)	1 653 500
Unités (soumises à condition de performance) en 2009	-	1 653 500	(840)	(18 560)	1 634 100
Unités (soumises à condition de performance) en 2010	-	1 634 100	(1 720)	(29 100)	1 603 280
Unités (soumises à condition de présence) en 2007	506 060	-	-	-	506 060
Unités (soumises à condition de présence) en 2008	-	506 060	-	(9 800)	496 260
Unités (soumises à condition de présence) en 2009	-	496 260	-	(2 940)	493 320
Unités (soumises à condition de présence) en 2010	-	493 320	(640)	(5 960)	486 720
<b>Total unités</b>	<b>2 200 000</b>	<b>2 127 420</b>	<b>(4 880)</b>	<b>(105 120)</b>	<b>(2 090 000)</b>

Dixième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à condition de performance) en 2008	2 192 740	-	-	-	2 192 740
Unités (soumises à condition de performance) en 2009	-	2 192 740	(1 120)	(21 280)	2 170 340
Unités (soumises à condition de performance) en 2010	-	2 170 340	(2 520)	(29 120)	2 138 700
Unités (soumises à condition de présence) en 2008	801 860	-	-	-	801 860
Unités (soumises à condition de présence) en 2009	-	801 860	-	(6 480)	795 380
Unités (soumises à condition de présence) en 2010	-	795 380	(2 940)	(10 480)	781 960
<b>Total unités</b>	<b>2 994 600</b>	<b>2 965 720</b>	<b>(6 580)</b>	<b>(67 360)</b>	<b>2 920 660</b>

Onzième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à condition de performance) en 2009	2 697 740	-	-	-	2 697 740
Unités (soumises à condition de performance) en 2010	-	2 697 740	(4 250)	(29 400)	2 664 090
Unités (soumises à condition de présence) en 2009	928 660	-	-	-	928 660
Unités (soumises à condition de présence) en 2010	-	928 660	(400)	(1 400)	926 860
<b>Total unités</b>	<b>3 626 400</b>	<b>3 626 400</b>	<b>(4 650)</b>	<b>(30 800)</b>	<b>3 590 950</b>

Douzième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à condition de performance) en 2010	2 891 540	-	-	(1 400)	2 890 140
Unités (soumises à condition de présence) en 2010	977 780	-	-	(460)	977 320
<b>Total unités</b>	<b>3 869 320</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 860)</b>	<b>3 867 460</b>

## B) PLAN D'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS (ESOP)

En 2010, le traditionnel plan ESOP a été remplacé par un plan d'actions gratuites spécial à l'occasion des 10 ans d'EADS (« 10 Years EADS – Special Anniversary Free Share Plan »), concernant environ 118 000 salariés répartis dans 29 pays. Chaque salarié éligible s'est vu attribuer 10 actions gratuites d'EADS, se traduisant par une distribution de 1 184 220 actions au total. Ces actions ont été achetées sur les marchés de capitaux, ce qui n'a eu par conséquent aucun effet sur le capital social émis. Cette attribution exceptionnelle d'actions gratuites a été mise en place afin de célébrer les 10 ans de l'introduction en Bourse d'EADS, et pour renforcer le sentiment d'appartenance au Groupe EADS de chaque salarié. Des charges de rémunération, d'un montant de 21 millions d'euros (en 2009 : 4 millions d'euros) ont été constatées au titre du Plan d'actions gratuites spécial anniversaire 2010.

En 2009, le Conseil d'administration a approuvé un plan d'actionnariat supplémentaire à la suite des huit autres plans qui ont été mis en place en 2008, 2007, 2005, 2004, 2003,

2002, 2001 et 2000. Les salariés éligibles ont chacun pu acquérir un nombre maximum de 500 actions non encore émises dans le cadre du plan ESOP 2009. L'offre a été fractionnée en deux tranches entre lesquelles chacun des salariés a pu choisir. Le prix de souscription pour la tranche A était de 10,76 €. Le prix de souscription pour la tranche B était le plus élevé entre le prix de souscription de la tranche A ou 80 % du cours moyen du marché à l'ouverture pour les actions EADS à la Bourse de Paris au cours des vingt jours de Bourse qui ont précédé le 19 novembre 2009, donnant ainsi un prix de souscription de 10,76 €. Pendant une période d'indisponibilité d'au moins un an dans le cadre de la tranche A ou de cinq ans dans le cadre de la tranche B, les salariés ne peuvent vendre leurs actions, mais ils ont le droit de percevoir tous les dividendes versés. Les salariés ayant souscrit la tranche A ont en outre la faculté de voter aux Assemblées annuelles des actionnaires. EADS a émis et vendu 1 358 936 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € dans le cadre de ces deux tranches.

## 36. Transactions avec les parties liées

**Parties liées** — Le Groupe a conclu diverses opérations avec des sociétés liées en 2010 et 2009 qui ont toutes été réalisées dans le cours normal des activités. Conformément à la politique du Groupe, les opérations entre parties liées doivent être réalisées aux conditions de marché. Les opérations entre parties liées incluent l'État français, Daimler AG, le groupe Lagardère et SEPI (État espagnol). À l'exception des opérations avec l'État français et SEPI, les opérations ne sont pas jugées significatives pour le Groupe, sur le plan individuel comme sur le plan global. Les transactions avec l'État français comprennent essentiellement

les ventes réalisées par les divisions Eurocopter, Astrium et Cassidian, pour des programmes tels que le Tigre, les missiles balistiques M51/M45 et les missiles de croisière navals SCALP. Les transactions avec l'État espagnol comprennent principalement les ventes réalisées par les divisions Airbus Military et Cassidian pour des programmes militaires. Pour ce qui concerne les États français et espagnol en tant que clients du programme A400M, se référer à la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M ». Les transactions avec les coentreprises concernent principalement le programme Eurofighter.

Le tableau ci-dessous présente les opérations entre parties liées du point de vue d'EADS au 31 décembre 2010 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2010	Achats de biens et de service et autres charges en 2010	Créances exigibles au 31 décembre 2010	Dettes payables au 31 décembre 2010	Autres dettes/ Prêts reçus au 31 décembre 2010 <sup>(1)</sup>
État français	1 365	102	1 021	6	2 665
État espagnol (SEPI)	53	0	24	0	221
Daimler AG	3	14	1	3	0
Groupe Lagardère	0	0	0	0	15
<b>Total transactions avec actionnaires</b>	<b>1 421</b>	<b>116</b>	<b>1 046</b>	<b>9</b>	<b>2 901</b>
<b>Total transactions avec coentreprises</b>	<b>2 002</b>	<b>21</b>	<b>816</b>	<b>14</b>	<b>1 394</b>
<b>Total transactions avec sociétés affiliées</b>	<b>815</b>	<b>30</b>	<b>330</b>	<b>11</b>	<b>0</b>

(1) Y compris les avances remboursables reçues de gouvernements européens de la part des États français et espagnol.

Au 31 décembre 2010, EADS a accordé des garanties à l'État Espagnol pour un montant de 21 millions d'euros principalement lié aux acomptes reçus et aux garanties de performance, et pour un montant de 325 millions d'euros au Groupe Air Tanker au Royaume-Uni, ainsi qu'un prêt à DAHER-SOCATA S.A. pour un montant de 24 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente les opérations entre parties liées du point de vue d'EADS au 31 décembre 2009 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2009	Achats de biens et de service et autres charges en 2009	Créances exigibles au 31 décembre 2009	Dettes payables au 31 décembre 2009	Autres dettes/ Prêts reçus au 31 décembre 2009 <sup>(1)</sup>
État français	1 173	1	1 342	3	2 329
État espagnol (SEPI)	94	0	107	0	764
Daimler AG	6	14	1	1	0
Groupe Lagardère	0	0	0	0	15
<b>Total transactions avec actionnaires</b>	<b>1 273</b>	<b>15</b>	<b>1 450</b>	<b>4</b>	<b>3 108</b>
<b>Total transactions avec coentreprises</b>	<b>1 858</b>	<b>24</b>	<b>745</b>	<b>0</b>	<b>1 431</b>
<b>Total transactions avec sociétés affiliées</b>	<b>1 171</b>	<b>1</b>	<b>327</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

(1) Y compris les avances remboursables reçues de gouvernements européens de la part des États français et espagnol.

Au 31 décembre 2009, EADS a accordé des garanties à l'État Espagnol pour un montant de 250 millions d'euros principalement lié aux acomptes reçus et aux garanties de performance, et pour un montant de 328 millions d'euros

au Groupe Air Tanker au Royaume-Uni, ainsi qu'un prêt à DAHER-SOCATA S.A. pour un montant de 24 millions d'euros.

**Rémunération** — La rémunération annuelle et les coûts relatifs pour l'ensemble des dirigeants du Groupe, autrement dit, les administrateurs non exécutifs, les administrateurs exécutifs et les autres Membres du Comité exécutif, sont récapitulés ci-dessous :

2010 (en millions d'€)	Charge de rémunération	Régime de retraite	
		Engagements à prestations définies <sup>(1)</sup>	Charges de retraite <sup>(2)</sup>
Administrateurs non exécutifs <sup>(3)</sup>	1,7	-	-
Administrateurs exécutifs <sup>(4)</sup>	2,6	2,3	0,6
Autres Membres du Comité exécutif <sup>(5)</sup>	15,7	27,0	2,7

(1) Montant des engagements de retraite nets (à prestations définies).

(2) Montant total du coût actuel du service rendu et des charges d'intérêts actualisées afférents aux engagements de prestations définies comptabilisés pour l'exercice 2010.

(3) Administrateurs non exécutifs en fonction au 31 décembre 2010.

(4) Le Président exécutif était le seul administrateur exécutif en fonction au 31 décembre 2010.

(5) Membres du Comité exécutif en fonction au 31 décembre 2010, comprenant les éventuelles primes exceptionnelles particulières et la rémunération directe de EADS N.V.

2009 (en millions d'€)	Charge de rémunération	Régime de retraite	
		Engagements à prestations définies <sup>(1)</sup>	Charges de retraite <sup>(2)</sup>
Administrateurs non exécutifs <sup>(3)</sup>	1,4	-	-
Administrateurs exécutifs <sup>(4)</sup>	0,9 (2,0)*	1,8	0,7
Autres Membres du Comité exécutif <sup>(5)</sup>	12,8	23,3	2,9

\* Renonciation à sa rémunération variable annuelle d'un montant de 1 141 250 euros à la demande du PDG.

(1) Montant des engagements de retraite nets (à prestations définies).

(2) Montant total du coût actuel du service rendu et des charges d'intérêts actualisées afférents aux engagements de prestations définies comptabilisés pour l'exercice 2009.

(3) Administrateurs non exécutifs en fonction au 31 décembre 2009.

(4) Le Président exécutif était le seul administrateur exécutif en fonction au 31 décembre 2009.

(5) Membres du Comité exécutif en fonction au 31 décembre 2009, comprenant les éventuelles primes exceptionnelles particulières et la rémunération directe de EADS N.V.

En outre, les unités soumises à conditions de performance attribuées en 2010 au Président exécutif et aux autres membres du Comité exécutif sont au nombre de 416 000.

Les montants détaillés ci-dessus ne comprennent pas les indemnités de départ, ni le coût estimé des différents instruments des plans d'incitation à long terme accordés aux Membres du Comité exécutif.

Pour plus d'informations concernant la rémunération des administrateurs, voir « Notes annexes aux États financiers statutaires — Note 11 : Rémunération ».

EADS n'a accordé aucun prêt, aucune avance de trésorerie, aucune garantie à l'un de ses administrateurs, anciens administrateurs ou Membres du Comité exécutif, à l'exception des avances sur salaire ou sur remboursement et d'un engagement afin de potentiellement prendre en charge certains frais de justice pour certains membres du Comité exécutif dans le cadre de certaines procédures réglementaires ou judiciaires.

Les Membres du Comité exécutif ont également droit à une indemnité de départ s'ils viennent à quitter EADS à la suite

d'une décision de la Société. Le Conseil d'administration a toutefois décidé de réduire l'indemnité de départ maximum de 24 mois à 18 mois du salaire cible annuel total.

Cette nouvelle règle s'applique à la quasi-totalité des membres du Comité exécutif dans la mesure où leur mandat à été renouvelé.

Une telle indemnité pourrait être réduite au prorata ou même ne pas être applicable, en fonction de l'âge et de la date de départ en retraite.

Dans le cadre du LTIP 2010, le Président exécutif, ainsi que les membres du Comité exécutif devront détenir des actions d'EADS égales à 20 % minimum du nombre d'unités acquises jusqu'à la fin de leurs mandats.

La Société fournit aux membres du Comité exécutif une couverture d'assurance adaptée, notamment une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (D&O).

Les Membres du Comité exécutif ont également le droit de bénéficier d'un véhicule de fonction.

## 37. Participations dans des coentreprises

Les principales participations du Groupe dans des coentreprises et les pourcentages de participation figurent à l'Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation ». Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les montants ci-dessous représentent la part proportionnelle de l'actif, du passif, des produits et des charges des principales coentreprises (MBDA, Atlas et ATR) revenant au Groupe, au total :

(en millions d'€)	2010	2009
Actifs non courants	528	588
Actifs courants	2 989	3 013
Passifs non courants	437	473
Passifs courants	2 608	2 628
Chiffre d'affaires	1 783	1 645
Bénéfice net de l'exercice	144	95

Au 31 décembre 2010, la part proportionnelle des éléments de passifs éventuels du Groupe dans ces coentreprises s'élève à 333 millions d'euros (2009 : 280 millions d'euros).

## 38. Résultat par action

**Résultat de base par action** — Cette donnée se calcule en divisant le bénéfice net/(la perte nette) attribuable aux actionnaires de la Société mère par le nombre moyen

pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

	2010	2009	2008
Bénéfice net/(Perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère	553 M€	(763) M€	1 572 M€
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	810 693 339	809 698 631	806 978 801
Bénéfice net/(Perte nette) de base par action	0,68 €	(0,94) €	1,95 €

**Résultat dilué par action** — Pour calculer le résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. À la fin de la période d'acquisition des actions soumises à conditions de performances et des actions soumises à condition de présence attribuées au titre de la 8<sup>e</sup> tranche, la seule catégorie d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe restantes concerne les stock-options. En 2010, le prix moyen de l'action EADS a dépassé le prix de levée des stock-options du 5<sup>e</sup> plan de stock-options (En 2009 et

2008 : aucun plan de stock-options n'a été dépassé). De ce fait, 242 591 actions afférentes à des stock-options (en 2009 et 2008 : aucune action) ont été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action. Puisque le prix moyen de l'action EADS au cours des exercices 2009 et 2008 était supérieur au prix des actions soumises à conditions de performance et des actions soumises à condition de présence, 1 491 482 actions soumises à conditions de performance et actions soumises à condition de présence (en 2008 : 618 141 actions), attribuées dans le cadre de la 8<sup>e</sup> tranche, ont été prises en compte dans le calcul.

	2010	2009	2008
Bénéfice net/(Perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère	553 M€	(763) M€	1 572 M€
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation (dilué)	810 935 930	811 190 113	807 596 942
Bénéfice net/(Perte nette) par action dilué(e)	0,68 €	(0,94) €	1,95 €

## 39. Effectif

---

L'effectif au 31 décembre 2010 était de 121 691 salariés par rapport à 119 506 au 31 décembre 2009.

## 40. Événements postérieurs à la clôture

---

L'évolution des négociations avec les Nations clientes du programme de lancement de l'A400M relatives au dispositif d'aide financière à l'exportation (ELF) de l'A400M s'est traduite par une autorisation délivrée par le Comité budgétaire allemand en janvier 2011 pour la mise en œuvre de la part allemande du dispositif ELF le 26 janvier 2011 et par une convention mettant en place la part française du dispositif ELF le 31 janvier 2011.

Le 28 février 2011, Astrium Services GmbH a obtenu le contrôle de ND SatCom GmbH, société située à Immenstaad en Allemagne, équipementier satellitaire et intégrateur de systèmes sol, avec l'acquisition de 75,1 % des parts sociales avec droit de vote. La préparation des États financiers arrêtés de ND SatCom n'est pas encore terminée.

Ces États financiers consolidés ont été définitivement arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration le 8 mars 2011.

## 2.6 Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation »

	2010	%	2009	%	Société	Siège
<b>Airbus Commercial</b>						
	F	100,00	F	100,00	AD Grundstücksgesellschaft mbH & Co. KG	Pöcking (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Aerolia S.A.S.	France
	F	100,00	F	100,00	AFS Cayman 11 Ltd.	Iles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS (Cayman) Ltd.	Iles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS Cayman Liquidity Ltd.	Iles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS Leasing Company Ltd.	Irlande
	F	70,00			Airbus (Beijing) Engineering Centre Company Limited	Beijing (Chine)
	F	100,00	F	100,00	Airbus (TIANJIN) Delivery Center Ltd	Tianjin (Chine)
	P	51,00	P	51,00	Airbus (TIANJIN) Final Assembly Company Ltd	Tianjin (Chine)
	P	51,00	P	51,00	Airbus (TIANJIN) Jigs & Tools Company Ltd	Tianjin (Chine)
	F	100,00	F	100,00	Airbus America Sales, Inc.	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus Americas, Inc.	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus China Ltd.	Hong Kong (Chine)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Corporate Jet Centre S.A.S. (ACJC)	Toulouse (France)
			F	100,00	Airbus Finance Company Ltd	Dublin (Irlande)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Financial Service Unlimited	Irlande
	E	50,00	E	50,00	Airbus Freighter Conversion GmbH	Dresde (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Invest	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Customer Services, Inc.	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Engineering, Inc.	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus Operations GmbH (ex-Airbus Deutschland GmbH)	Hambourg (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Operations Ltd. (Airbus UK Ltd.)	Royaume-Uni
	F	100,00	F	100,00	Airbus Operations S.A.S. (ex-Airbus France S.A.S.)	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Operations S.L. (ex-Airbus Espana SL)	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Real Estate Premium Aerotec Nord GmbH	Augsbourg (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus S.A.S.	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Transport International S.N.C. (ATI)	Blagnac (France)
	F	0,00	F	100,00	Avaio Ltd.	Île de Man
			F	100,00	Aviateur Aerospace Ltd.	Irlande
	E	18,18	E	18,18	Aviateur Capital Ltd. (en 2006 : Avion Capital Ltd.)	Irlande
			F	100,00	Aviateur Eastern Ltd.	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Finance Ltd.	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur International Ltd.	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Leasing Ltd.	Irlande
	F	100,00	F	100,00	CIMPA GmbH	Allemagne
	F	100,00	F	100,00	CIMPA Ltd.	Royaume-Uni
	F	100,00	F	100,00	CIMPA S.A.S.	France
	F	100,00	F	100,00	CTC GmbH	Stade (Allemagne)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe d'EADS N.V. dans la Société.

\* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société-mère est citée.

	2010	%	2009	%	Société	Siège
	F	100,00	F	100,00	EADS Real Estate Premium Aerotec Augsburg GmbH & Co. KG	Augsbourg (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Elbe Flugzeugwerke GmbH	Dresde (Allemagne)
	P	50,00			Hua-Ou Aviation Support Centre Limited	Beijing (Chine)
	P	50,00			Hua -Ou Aviation Support Centre Limited	Beijing (Chine)
	E	30,00	E	30,00	OnAIR N.V.	Pays-Bas
	F	100,00	F	100,00	Premium AEROTEC GmbH	Augsbourg (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Star Real Estate S.A.S.	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Total Airline Service Company	Émirats arabes unis

**28 structures ad hoc ont également été consolidées.****Airbus Military**

	F	90,00	F	90,00	Airbus Military S.L.	Madrid (Espagne)
	E	40,00	E	40,00	AirTanker Holdings Ltd.*	Londres (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA North America, Inc	Chantilly, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (unité : EADS CASA Military Transport Aircraft)	Madrid (Espagne)
	F	77,21	F	77,21	EADS PZL « WARSZAWA-OKECIE » S.A.	Varsovie (Pologne)

**Eurocopter**

	F	100,00	F	100,00	AA military maintenance Pty. Ltd.	Brisbane (Australie)
	F	100,00	F	100,00	AA New Zealand Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	100,00	F	100,00	American Eurocopter Corp.	Dallas, Texas (États-Unis d'Amérique)
	F	60,00	F	60,00	American Eurocopter LLC	Dallas, Texas (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Australian Aerospace Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	90,00			EC Japan Co. Ltd.	Tokyo (Japon)
	F	90,00			EC Japan RG Co. Ltd.	Tokyo (Japon)
	F	100,00	F	100,00	EIP Holding Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	75,00	F	75,00	Eurocopter South East Asia Pte. Ltd.	Singapour (Singapour)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Canada Ltd.	Ontario (Canada)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter de Mexico S.A.	Mexico (Mexique)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Deutschland GmbH	Donauwörth (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter España S.A.	Madrid (Espagne)
	F	100,00			Eurocopter Financial Services Ltd.	Dublin (Irlande)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Holding S.A.	Paris (France)
	F	54,00			Eurocopter Japan T&E Co. Ltd.	Osaka (Japon)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter S.A.S.	Marignane (France)
	F	100,00			Eurocopter South Africa Pty. Ltd.	Lanseria (Afrique du Sud)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Training Services S.A.S.	Marignane (France)
	F	85,66	F	85,66	Helibras – Helicopteros do Brasil S.A.	Itajuba (Brésil)
	E	25,00	E	25,00	HFTS Helicopter Flight Training Services GmbH	Hallbergmoos (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Korean Helicopter Development Support Ltd.	Sacheon-si (Corée du Sud)

**Cassidian**

			F	100,00	Aircraft Services Lemwerder GmbH	Lemwerder (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Apsys	Suresnes (France)
	E	16,20	E	16,20	Arbeitsgemeinschaft Marinelogistik	Brême (Allemagne)
	E	14,70	E	14,70	Atlas Defence Technology SDN.BHD	Kuala Lumpur (Malaisie)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe d'EADS N.V. dans la Société.

\* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société-mère est citée.

2010	%	2009	%	Société	Siège
P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik Finland Oy	Helsinki (Finlande)
P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik GmbH	Brême (Allemagne)
P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik Pty. Ltd.	St. Leonards (Australie)
P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik UK (Holdings) Limited	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik UK Ltd.	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
		P	49,00	Atlas Hydrographic Holdings Pty. Ltd.	St. Leonards (Australie)
P	49,00	P	49,00	Atlas Hydrographics GmbH	Brême (Allemagne)
P	49,00	P	49,00	Atlas Maridan ApS	Horsholm (Danemark)
P	49,00	P	49,00	Atlas Maritime Security GmbH	Brême (Allemagne)
P	49,00	P	49,00	Atlas Naval Engineering Company	Kyungnam (Corée du Sud)
P	49,00	P	49,00	Atlas Naval Systems Malaysia SDN.BHD.	Kuala Lumpur (Malaisie)
P	49,00			Atlas North America LLC.	Virginia Beach (États-Unis d'Amérique)
F	43,89	F	43,89	Aviation Defense Service S.A.	Saint-Gilles (France)
P	37,50	P	37,50	Bayern-Chemie Gesellschaft für flugchemische Antriebe mbH	Aschau/Inn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Ltd. (ex-EADS Defence & Security Systems Ltd.)	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
E	19,60	E	19,60	CybiCOM Atlas Defence Pty. Ltd.	Umhlanga Rocks (Afrique du Sud)
F	100,00			Defence & Security Real Estate Manching GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Defence & Security Real Estate Ulm/Unterschleissheim GmbH & Co. KG	Pöcking (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Dornier Consulting GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
		F	100,00	Dornier Flugzeugwerft GmbH (fusion avec EADS Deutschland GmbH – Military Aircraft TB 51)	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (unité : aviation militaire)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Cognac Aviation Training Services	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems Limited – Holding	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems S.A.	Élancourt (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Solutions Espana S.A.U.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence and Security Saudi Ltd.	Riyadh Olaya District (Arabie saoudite)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Defence Headquarter	Unterschleissheim (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Military Aircraft TB 51	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Verteidigung und Zivile Systeme	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Operations & Services UK	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks Deutschland GmbH	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks Oy	Helsinki (Finlande)
F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks S.A.S.	Élancourt (France)
F	100,00	F	100,00	EADS System & Defence Electronics Belgium	Oostkamp (Belgique)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Mexico S.A. de CV	Mexico (Mexique)
F	100,00	F	100,00	EADS Test & Services (Royaume-Uni) Ltd. (ex-Racal Instruments Group UK Ltd.)	Wimborne, Dorset (Royaume-Uni)
E	30,00	E	30,00	ESG Elektroniksystem- und Logistikgesellschaft	Munich (Allemagne)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe d'EADS N.V. dans la Société.

\* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société-mère est citée.



	2010	%	2009	%	Société	Siège
	E	24,50	E	24,50	ET Marinesysteme GmbH	Wilhelmshaven (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Fairchild Controls Corporation	Frederick, Maryland (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	FmElo Elektronik- und Luftfahrtgeräte GmbH	Ulm (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Gesellschaft für Flugzieltarstellung mbH	Hohn (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Get Electronique S.A.	Castres (France)
	E	45,00	E	45,00	Grintec Ewation Pty. Ltd.	Pretoria (Afrique du Sud)
	P	49,00	P	49,00	Hagenuk Marinekommunikation GmbH	Flintbek (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	IFR France S.A.	Blagnac (France)
	P	37,50	P	37,50	LFK – Lenkflugkörpersysteme GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	M.P. 13	Paris (France)
	P	50,00	P	50,00	Maîtrise d'Œuvre Système	Issy-les-Moulineaux (France)
	P	37,50	P	37,50	Matra Électronique	La Croix Saint-Ouen (France)
	E	49,00	E	49,00	Matrium GmbH	Munich (Allemagne)
	P	37,50	P	37,50	MBDA France	Vélizy (France)
	P	75,00	P	75,00	MBDA Holding	Vélizy (France)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Inc	Westlack, Californie (États-Unis d'Amérique)
	P	37,50	P	37,50	MBDA International	Stevenage (Royaume-Uni)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Italie SpA	Rome (Italie)
	P	37,50	P	37,50	MBDA M S.A.	Châtillon-sur-Bagneux (France)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Reinsurance Ltd.	Dublin (Irlande)
	P	37,50	P	37,50	MBDA S.A.S.	Vélizy (France)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Services	Vélizy (France)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Treasury	Jersey (Royaume-Uni)
	P	37,50	P	37,50	MBDA UK Ltd.	Stevenage, Herts (Royaume-Uni)
	E	26,80	E	26,80	Patria Oyj	Helsinki (Finlande)
	F	80,00	F	80,00	Pentastar S.A. (ex-Pentastar Holding)	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Plant Holdings, Inc. (ex-PlantCML)	Temecula, Californie (États-Unis d'Amérique)
			F	100,00	Proj2	Paris (France)
	E	18,75	E	18,75	Roxel	Saint-Médard-en-Jalles (France)
	F	100,00	F	100,00	Sofrelog S.A.	Bozons (France)
	P	49,00	P	49,00	Sonartech Atlas Pty. Ltd.	St. Leonards (Australie)
	P	25,13	P	25,13	TAURUS Systems GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
	P	37,50	P	37,50	TDW- Ges. für verteidigungstechnische Wirksysteme GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Test & Services France	Vélizy (France)
	E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors Holding*	Orsay (France)
	F	90,00	F	90,00	UTE CASA A.I.S.A.	Madrid (Espagne)
<b>Astrium</b>						
	F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH – Satellites	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH – Space Transportation	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Services S.A.S.	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Ltd. – Satellites	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Ltd. – Services	Stevenage (Royaume-Uni)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe d'EADS N.V. dans la Société.

\* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société-mère est citée.

2010	%	2009	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Astrium Services S.A.S. – Satellites	Toulouse (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services S.A.S. – Services	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services S.A.S. – Space Transportation	Les Muraux (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
		F	100,00	Astrium Services S.A.S. (fusion avec Astrium S.A.S. – Services)	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services UK Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
F	70,00	F	70,00	Axio-Net GmbH	Hanovre (Allemagne)
F	54,40	F	53,00	Beijing Spot Image Co Ltd.	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	Computadoras, Redes e Ingenieria S.A. (CRISA)	Madrid (Espagne)
F	99,99	F	99,99	DMC International Imaging Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Dutch Space B.V.	Leyde (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	EADS Astrium N.V.	La Haye (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	EADS Astrium S.L.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA Espacio S.L.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Space Services	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	GPT Special Project Management Ltd.	Riyad (Arabie Saoudite)
E	25,58	E	25,58	I-Cubed (I3C)	Fort Collins (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Imass Holding Limited Group	Newcastle (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Imass Ltd	Newcastle (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Infoterra GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Infoterra Ltd.	Southwood (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Infoterra S.A.S.	Toulouse (France)
F	100,00			Jena-Optronik GmbH	Jéna (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Matra Marconi Space UK Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
F	74,90	F	74,90	MilSat Services GmbH	Brême (Allemagne)
E	57,10	E	47,40	Nahuelsat S.A.	Buenos Aires (Argentine)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Secure Communications Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Services Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
F	89,98	F	89,98	Sodern S.A.	Limeil-Brevannes (France)
		F	100,00	Space Management & Services S.A.S. (fusion avec Astrium Services S.A.S.)	Paris (France)
F	69,23	F	67,44	Spot Asia Pte Ltd.	Singapour (Singapour)
F	98,91	F	96,34	Spot Image Brasil Servicos en Image	Sao Paulo (Brésil)
F	98,91	F	96,34	Spot Image Corporation, Inc.	Chantilly, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	98,91	F	96,34	Spot Image S.A.S.	Toulouse (France)
F	98,90	F	96,34	Spot Imaging Services Pty. Ltd.	Weston Creek (Australie)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Investments Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Services Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Technology Holdings Inc.	Delaware (États-Unis d'Amérique)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Technology Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Technology US LLC	Delaware (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom Geschäftsführung GmbH	Backnang (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom GmbH & Co. KG	Backnang (Allemagne)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe d'EADS N.V. dans la Société.

\* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société-mère est citée.

	2010	%	2009	%	Société	Siège
	F	50,44	F	49,13	Tokyo Spot Image	Tokyo (Japon)
<b>Autres activités</b>						
	P	50,00	P	50,00	ATR Eastern Support	Singapour (Singapour)
	P	50,00	P	50,00	ATR G.I.E.	Toulouse (France)
	P	50,00	P	50,00	ATR India Customer Support	Bangalore (Inde)
	P	50,00	P	50,00	ATR International S.A.R.L.	Toulouse (France)
	P	50,00	P	50,00	ATR North America, Inc.	Washington D.C. (États-Unis d'Amérique)
	P	50,00	P	50,00	ATR Training Center S.A.R.L.	Toulouse (France)
	P	50,00	P	50,00	ATRIam Capital Ltd.	Dublin (Irlande)
	F	50,10	F	50,10	Composites Aquitaine S.A.	Salaunes (France)
	F	50,00	F	50,00	Composites Atlantic Ltd.	Halifax (Canada)
	E	30,00	E	30,00	DAHER-SOCATA S.A.*	Louey (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS ATR S.A.	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS North America Defense Security Systems Solutions, Inc.	San Antonio, Texas (États-Unis d'Amérique)
			F	100,00	EADS North America Defense Test and Services, Inc. (fusion avec EADS North America, Inc.)	Irvine, Californie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00			EADS North America Defense Test and Services (intégrée à EADS North America, Inc.)	
			F	100,00	EADS North America Tankers, LLC (fusion avec EADS North America, Inc.)	Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00			EADS North America Tankers (intégrée à EADS North America, Inc.)	
	F	100,00	F	100,00	EADS North America, Inc.	Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	EADS Seca S.A.	Le Bourget (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Sogerma S.A.	Mérignac (France)
	F	100,00	F	100,00	Maroc Aviation S.A.	Casablanca (Maroc)
	F	100,00	F	100,00	Noise Reduction Engineering B.C.	Washington D.C. (États-Unis d'Amérique)
	P		F	100,00	TYX Corp.	Reston, Virginie (États-Unis d'Amérique)

**4 structures ad hoc ont également été consolidées.**

<b>Sièges</b>						
	F	100,00	F	100,00	Aero Reassurance	Luxembourg
	F	100,00	F	100,00	Aeroassurance	Paris (France)
	F	99,73	F	99,73	AL Objekt Taufkirchen Grundstücks- Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. KG	Grünwald (Allemagne)
	F	75,00	F	75,00	DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG	Munich (Allemagne)
	E	46,32	E	46,32	Dassault Aviation *	Paris (France)
	F	99,12	F	99,12	Dornier GmbH – Centrale	Friedrichshafen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA France	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. Sièges	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Centrale	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH, Innovation Work	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Finance B.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
	F	100,00	F	100,00	EADS France HQ	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS France Innovation Works (intégrée à EADS HQ France)	Suresnes (France)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe d'EADS N.V. dans la Société.

\* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société-mère est citée.

2010	%	2009	%	Société	Siège
<b>F</b>	<b>100,00</b>	F	100,00	EADS Management Service GmbH	Munich (Allemagne)
<b>F</b>	<b>100,00</b>	F	100,00	EADS North America Holdings Inc.	Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
<b>F</b>	<b>99,12</b>	F	99,12	EADS Real Estate Dornier Grundstücke GmbH & Co. KG	Taufkirchen (Allemagne)
<b>F</b>	<b>100,00</b>	F	100,00	EADS Real Estate Taufkirchen GmbH & Co. KG	Taufkirchen (Allemagne)
<b>F</b>	<b>100,00</b>	F	100,00	EADS UK Ltd.	Londres (Royaume-Uni)
<b>F</b>	<b>100,00</b>	F	100,00	Manhattan Beach Holding Company	Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
<b>F</b>	<b>100,00</b>	F	100,00	Matra Aerospace Inc.	Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
<b>F</b>	<b>100,00</b>	F	100,00	Matra Défense	Vélizy (France)
<b>F</b>	<b>100,00</b>	F	100,00	Matra Holding GmbH	Francfort (Allemagne)
<b>F</b>	<b>100,00</b>	F	100,00	OBRA Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH	Grünwald (Allemagne)
<b>F</b>	<b>100,00</b>	F	100,00	OOO « EADS »	Moscou (Russie)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe d'EADS N.V. dans la Société.

\* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société-mère est citée.

# 3

1

2

3

4

5



Sommaire

# Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés (IFRS)

---

3



À l'attention des actionnaires d'EADS N.V. :

## Rapport sur les États financiers consolidés

---

Nous avons audité les États financiers consolidés de l'exercice 2010 ci-joints, qui font partie des États financiers de la Société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V., Amsterdam, et qui comprennent les Comptes de résultats consolidés (établis selon les normes IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008, les États consolidés des produits et des charges constatés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008, les Bilans consolidés (IFRS) aux 31 décembre 2010 et 2009, les Tableaux des flux de trésorerie consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008, les Tableaux de variation des capitaux propres consolidés (IFRS) pour les exercices clos en 2010, 2009 et 2008, ainsi qu'un résumé des principes comptables significatifs et d'autres notes explicatives.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation sincère des États financiers consolidés préparés au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et dans le respect du chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, ainsi que la présentation du rapport du Conseil d'administration (émise le 8 mars 2011) dans le respect du chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Par ailleurs, la Direction de la Société est également responsable du contrôle interne qu'elle juge approprié pour permettre l'établissement d'États financiers consolidés de la Société ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces États financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les lois en vigueur aux Pays-Bas, y compris les normes d'audit néerlandaises. Ces lois et normes requièrent que nous respections les règles déontologiques applicables et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les États financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenues dans les États financiers consolidés. Le choix des procédures retenues relève du jugement des Auditeurs, intégrant l'appréciation du risque d'anomalies significatives au sein des États financiers de la Société, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Pour apprécier ce risque, les Auditeurs prennent en compte l'environnement de contrôle interne de la Société relatif à la préparation et la présentation sincère de ses États financiers consolidés, afin de définir les procédures d'audit les plus adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues par la Direction, ainsi l'appréciation de la présentation des États financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit sont suffisants et constituent une base appropriée à l'expression de notre opinion.

### OPINION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

À notre avis, les États financiers consolidés établis selon les normes IFRS donnent une image sincère et fidèle de la situation financière consolidée d'EADS N.V. au 31 décembre 2010, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésoreries consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne et au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

### PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Nous attirons votre attention sur l'ensemble des informations spécifiques communiquées par la Société au sein de ses notes annexes aux États financiers consolidés dans le cadre de la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M » portant sur les risques et incertitudes liés au programme A400M. Cette observation ne remet pas en cause notre opinion.

## Rapport sur les autres vérifications légales et réglementaires

---

Conformément aux règles fixées dans la section 5 de l'article 2 :393 alinéas e et f du Code Civil néerlandais, nous n'avons aucune déficience à indiquer suite à notre contrôle, dans la mesure de nos compétences, quant à la préparation conforme au chapitre 9 du Livre 2 de ce Code du rapport du Conseil d'Administration (émis le 8 mars 2011), et quant à la présentation des informations en annexe, telle qu'exigée par l'article 2 :392, section 1, alinéas b-h . Par ailleurs, nous vous indiquons, dans la mesure de nos compétences, que le contenu du rapport du Conseil d'Administration (émis le 8 mars 2011) est cohérent avec les États financiers consolidés, ainsi que requis dans la section 4 de l'article 2:391 du Code Civil néerlandais.

Rotterdam, 8 mars 2011

KPMG Accountants N.V.  
L.A. Blok RA

Ernst & Young Accountants L.L.P.  
C.T. Reckers RA

# 4

## États financiers statutaires

---

Bilan statutaire	112
Compte de résultat statutaire	113



## Bilan statutaire

(en millions d'€)

Actif	Note	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
<b>Actifs non courants</b>			
Écarts d'acquisition	2	4 354	4 354
Actifs financiers	2	7 960	9 578
Valeurs mobilières de placement	4	5 172	3 809
		<b>17 486</b>	<b>17 741</b>
<b>Actifs courants</b>			
Créances et autres actifs	3	4 874	4 383
Valeurs mobilières de placement	4	5 756	4 045
Disponibilités	4	3 199	5 377
		<b>13 829</b>	<b>13 805</b>
<b>Total Actif</b>		<b>31 315</b>	<b>31 546</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres <sup>(1)</sup></b>	5		
Capital social souscrit et versé		816	816
Primes d'apport		7 645	7 683
Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCI)		(989)	1 389
Réserves réglementées		3 532	3 116
Actions propres		(112)	(109)
Report à nouveau		(2 604)	(1 597)
Résultat de l'exercice		553	(763)
		<b>8 841</b>	<b>10 535</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes financières	6	2,194	1 941
		<b>2 194</b>	<b>1 941</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières	7	29	0
Autres dettes	7	20 251	19 070
		<b>20 280</b>	<b>19 070</b>
<b>Total Passif</b>		<b>31 315</b>	<b>31 546</b>

(1) Les capitaux propres sont présentés avant affectation du résultat net de l'exercice.

1

2

3

4

5



Sommaire

## Compte de résultat statutaire

(en millions d'€)	Note	2010	2009
Résultats des participations		463	(953)
Autres (charges)/produits		90	190
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>8</b>	<b>553</b>	<b>(763)</b>

# 5

# Notes annexes aux États financiers statutaires

---



## Table des matières

---

1. Base de présentation	117
2. Actifs non courants	117
3. Créances et autres actifs	118
4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités	118
5. Capitaux propres	119
6. Dettes financières non courantes	120
7. Passifs courants	120
8. Résultat net de l'exercice	120
9. Instruments financiers	120
10. Engagements hors bilan	120
11. Rémunérations	121
12. Effectif	124
13. Transactions avec les parties liées	124
14. Honoraires des Auditeurs	124

### **Informations supplémentaires** 125

---

Rapport sur les États financiers de la Société	125
--	-----

### **Autres informations supplémentaires** 126

---

1. Affectation du résultat	126
2. Événements postérieurs à la clôture	126

1

2

3

4

5



Sommaire

## 1. Base de présentation

### 1.1 GÉNÉRALITÉS

EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, a pour objet de détenir, coordonner et gérer des participations et autres intérêts financiers, de financer et d'assumer les obligations financières, de se porter caution et/ou de garantir les dettes d'entités juridiques, de sociétés de personnes, d'organisations à but commercial et d'entreprises qui interviennent dans l'industrie aéronautique, de la défense, de l'espace et/ou des communications ou des activités qui sont complémentaires, accessoires ou contribuent aux dites industries.

Les États financiers de la Société font partie intégrante des États financiers 2010 d'EADS N.V.

La description des activités de la Société et de la structure du Groupe, telle qu'elle est donnée dans les notes annexes aux États financiers consolidés, s'applique aussi aux États financiers de la Société. Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, le compte de résultat de la Société est présenté sous forme synthétique.

### 1.2 PRINCIPES D'ÉVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF ET DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

EADS N.V. utilise l'option explicitée dans la section 2:362 (8) du Code Civil néerlandais pour déterminer les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs et de la détermination du résultat nécessaires à l'arrêté des

États financiers de la Société. Depuis 2005, le Code Civil néerlandais autorise que les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs et de la détermination du résultat (ci-après dénommés principes de comptabilisation et d'évaluation) des États financiers d'EADS N.V. soient les mêmes que ceux appliqués dans les États financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne. Ces États financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne sont établis selon les normes comptables fixées par l'IASB (« International Accounting Standards Board ») et adoptées par l'Union Européenne (ci-après dénommées UE-IFRS). Se référer à la Note 2 sur les États financiers consolidés pour une description des principes comptables retenus.

Les participations au sein desquelles EADS N.V., y compris les filiales, exerce une influence notable sont consolidées sur la base de la valeur de l'actif net.

Le résultat des participations dans le compte de résultat correspond à la quote-part d'EADS N.V. dans le résultat de ces participations. Les résultats des transactions (transfert d'actif et de passif entre EADS N.V. et ses participations et mutuellement entre les participations entre elles) ne sont pas pris en compte dans le cas où il est estimé que de telles transactions sont inachevées.

Les résultats non distribués des participations sont inclus dans les réserves réglementées tant qu'EADS N.V. n'a pas le pouvoir de décider de la distribution de tels résultats.

## 2. Actifs non courants

Les prix de revient des écarts d'acquisition à la fin de l'année 2010 s'élèvent à 5 676 millions d'euros (2009 : 5 676 millions d'euros) et le montant cumulé des amortissements et des dépréciations s'élève à 1 322 millions d'euros (2009 : 1 322 millions d'euros).

La variation des actifs financiers non courants s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	Filiales	Participations	Prêts	Total
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>7 805</b>	<b>127</b>	<b>1 646</b>	<b>9 578</b>
Acquisitions			305	305
Diminutions			(102)	(102)
Paiements fondés sur des actions	43			43
Résultats nets des participations	462	1		463
Gains/(pertes) actuariel(le)s IAS 19	(32)			(32)
Dividendes perçus	(182)			(182)
Variation de la juste valeur des instruments financiers/Autres mouvements	(2 194)	21	60	(2 113)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>5 902</b>	<b>149</b>	<b>1 909</b>	<b>7 960</b>

5



Les investissements dans les filiales sont inclus dans les états financiers sur la base de la valeur des actifs nets et en accord avec les principes comptables des États financiers consolidés mentionnés précédemment. Les participations incluent les instruments financiers disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur, et les participations dans des entreprises associées comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Le poste « Variation de la juste valeur des instruments financiers/Autres mouvements » reflète essentiellement l'impact sur les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés des actifs financiers liés à l'application de la norme IAS 39.

Les filiales, les sociétés associées et les coentreprises significatives sont listées dans l'annexe aux États financiers consolidés intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Les prêts accordés aux filiales ont diminué pour atteindre 1 476 millions d'euros (2009 : 1 488 millions d'euros) et ceux accordés aux participations ont augmenté pour atteindre 44 millions d'euros (2009 : 24 millions d'euros). La diminution de ce poste est en grande partie liée au remboursement de prêts accordés aux filiales MilSat Services GmbH et EADS Astrium N.V. Un montant de 421 millions d'euros présente une maturité comprise entre cinq et dix ans, et 309 millions d'euros, une maturité de plus de dix ans. En moyenne, le taux d'intérêt applicable à ces prêts est de 4 %.

### 3. Créances et autres actifs

(en millions d'€)	2010	2009
Créances sur les filiales	4 619	4 126
Autres actifs	255	257
<b>Total créances et autres actifs d'exploitation</b>	<b>4 874</b>	<b>4 383</b>

Les créances sur les filiales comprennent essentiellement des créances liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

Les créances et autres actifs d'exploitation, pour l'exercice en cours et les exercices précédents, sont exigibles à moins d'un an.

### 4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement se composent principalement d'instruments financiers disponibles à la vente. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement disponibles à la vente contient une part non courante de 5 172 millions d'euros (2009 : 3 809 millions d'euros). Pour plus d'informations, se reporter à la Note 22 des États financiers consolidés.

EADS limite la classification des équivalents de trésorerie aux investissements ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

1

2

3

4

5



Sommaire

## 5. Capitaux propres

(en millions d'€)	Capital social	Prime d'émission au titre des apports	Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCI)	Réserves réglementées	Actions propres	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>815</b>	<b>7 836</b>	<b>237</b>	<b>3 379</b>	<b>(109)</b>	<b>(2 708)</b>	<b>1 572</b>	<b>11 022</b>
Augmentations de capital	1	14						15
Perte nette							(763)	(763)
Paiements fondés sur des actions						19		19
Distributions aux actionnaires		(162)						(162)
Affectation à la réserve réglementée				1		(1)		
Achat d'actions propres					(5)			(5)
Annulation d'actions		(5)			5			
Autres			1 152	(264)		(479)		409
Affectation du résultat						1 572	(1 572)	
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>816</b>	<b>7 683</b>	<b>1 389</b>	<b>3 116</b>	<b>(109)</b>	<b>(1 597)</b>	<b>(763)</b>	<b>10 535</b>
Augmentations de capital		5						5
Résultat net							553	553
Paiements fondés sur des actions		(43)				23		(20)
Affectation à la réserve réglementée				239		(239)		
Achat/vente d'actions propres					(3)			(3)
Autres			(2 378)	177		(28)		(2 229)
Affectation du résultat						(763)	763	
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>816</b>	<b>7 645</b>	<b>(989)</b>	<b>3 532</b>	<b>(112)</b>	<b>(2 604)</b>	<b>553</b>	<b>8 841</b>

Pour plus d'informations relatives aux capitaux propres, se reporter à la Note 23 des États financiers consolidés.

Au 31 décembre 2010, le poste « Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCI) » consiste en des réserves cumulées positives de 384 millions d'euros (2009 : 561 millions d'euros) correspondant aux gains latents des justes valeurs des valeurs mobilières de placement disponibles à la vente et des justes valeurs de couvertures de flux de trésorerie, comptabilisées directement en capitaux propres, d'un montant négatif de 1 373 millions d'euros (2009 : 828 millions d'euros de justes valeurs positives). Les couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans les « Filiales ».

Les réserves réglementées consistent en la quote-part d'EADS dans les résultats non distribués des participations pour 1 152 millions d'euros (2009 : 1 062 millions d'euros), les coûts de développement capitalisés générés en interne pour 946 millions d'euros (2008 : 797 millions d'euros), et 1 434 millions d'euros (2009 : 1 257 millions d'euros) se rapportant à l'effet de la conversion des États financiers des sociétés affiliées.

Les coûts de développement générés en interne se rapportent à des coûts de développement capitalisés dans

les filiales consolidées et sont alloués aux autres réserves réglementées en accord avec l'article 2:389 paragraphe 6 du Code Civil néerlandais.

Les reports à nouveau comprennent des pertes actuarielles résultant des régimes de retraite à prestations définies, constatées en capitaux propres, d'un montant de 1 781 millions d'euros (2009 : 1 750 millions d'euros).

Conformément aux lois en vigueur aux Pays-Bas, des restrictions existent concernant la distribution des capitaux propres, d'un montant de 4 732 millions d'euros (2009 : 5 321 millions d'euros). Les restrictions concernent le capital social, d'un montant de 816 millions d'euros (2009 : 816 millions d'euros) et les réserves réglementées, d'un montant de 3 532 millions d'euros (2009 : 3 116 millions d'euros). En 2010, les gains non réalisés concernant les écarts de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCI), d'un montant de 384 millions d'euros (2009 : 1 389 millions d'euros) n'ont pas été distribuables. D'une façon générale, les plus-values latentes relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente, les justes valeurs positives des couvertures de flux de trésorerie, les réserves de conversion des sociétés affiliées et les coûts de développement capitalisés réduisent les capitaux propres distribuables.

## 6. Dettes financières non courantes

Les dettes financières non courantes comprennent un prêt à long terme octroyé par la BEI (Banque Européenne d'Investissement) à EADS pour un montant de 421 millions USD, et un prêt octroyé par EADS Finance

B.V. pour un montant de 1 492 millions d'euros. Pour plus d'informations, se reporter à la Note 26 des États financiers consolidés.

## 7. Passifs courants

(en millions d'€)	2010	2009
Dettes financières	29	0
Dettes à l'égard des filiales	18 651	17 497
Dettes à l'égard des participations	1 437	1 472
Autres dettes	163	101
<b>Total</b>	<b>20 280</b>	<b>19 070</b>

La dette financière de 29 millions d'euros concerne un prêt d'actionnaire octroyé par la SOGEADE.

Les dettes à l'égard des filiales comprennent essentiellement des dettes liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

## 8. Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice 2010 est un profit de 553 millions d'euros (2009 : perte nette de 763 millions d'euros).

## 9. Instruments financiers

En raison de la nature des activités qu'elle exerce, EADS N.V. est exposée à de multiples risques financiers, notamment les risques de variations des taux de change et des taux d'intérêt. La gestion et la limitation de ces risques financiers

impliquent l'utilisation d'instruments financiers. Le détail de ces instruments financiers et leurs justes valeurs respectives est disponible dans la Note 34 des États financiers consolidés.

## 10. Engagements hors bilan

EADS N.V. a émis des garanties au nom de ses filiales pour un montant de 1 220 millions d'euros. Les engagements de ces sociétés auprès de tiers sont principalement relatifs à leurs propres opérations, tels que décrits dans les Notes 33 et 36 des États financiers consolidés. EADS N.V. est la tête

d'un Groupe d'intégration fiscale, qui comprend également EADS Finance B.V., EADS Astrium N.V. et Dutch Space B.V., ce qui engage la responsabilité de la Société sur l'ensemble des aspects fiscaux du Groupe fiscal intégré.

1

2

3

4

5



Sommaire

## 11. Rémunérations

Les **rémunérations** des membres non exécutifs et exécutifs du Conseil d'administration en exercice et des administrateurs qui ont quitté le Conseil d'administration en 2010 et en 2009 se présentent de la manière suivante :

### Administrateurs non exécutifs

(en €)	2010	2009
Part fixe	1 170 000	1 075 000
Jetons de présence	520 000	455 000

### Administrateurs membres du Comité exécutif

(en €)	2010	2009
Salaire de base	900 000	900 000
Rémunération variable annuelle	1 732 500	(1 141 250)*

\* Renonciation sur demande du Président exécutif.

Les montants individuels payés au titre des membres non exécutifs du Conseil d'administration ont été :

### Tableau récapitulatif des rémunérations des administrateurs non exécutifs

	Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2010 *		Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2009 *	
	Part fixe	Jetons de présence	Part fixe	Jetons de présence
	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)
<b>Membres non exécutifs en activité du Conseil d'administration *</b>				
Bodo Uebber	210 000	120 000	183 750	90 000
Rolf Bartke	100 000	50 000	100 000	55 000
Dominique D'Hinnin	120 000	60 000	120 000	50 000
Juan Manuel Eguiagaray Ucelay	80 000	60 000	80 000	55 000
Arnaud Lagardère	100 000	20 000	100 000	10 000
Hermann-Josef Lamberti	130 000	45 000	130 000	35 000
Lakshmi N. Mittal **	80 000	40 000	-	-
Sir John Parker	130 000	45 000	130 000	45 000
Michel Pébereau	100 000	35 000	100 000	50 000
Wilfried Porth	120 000	45 000	70 000	25 000
<b>Anciens administrateurs non exécutifs ***</b>				
Rüdiger Grube	-	-	61 250	40 000
<b>Total</b>	<b>1 170 000</b>	<b>520 000</b>	<b>1 075 000</b>	<b>455 000</b>

\* La part fixe relative à l'exercice 2009 a été versée en 2010 ; la part fixe relative à l'exercice 2010 sera versée en 2011.

\*\* Renonciation à rémunération de 2009 à la demande de l'administrateur.

\*\*\* Proportionnelle à la durée du mandat au sein du Conseil d'administration.



Les montants individuels payés au titre des administrateurs membres du Comité exécutif ont été :

### Tableau récapitulatif des rémunérations des administrateurs membres du Comité exécutif actuels et antérieurs

	Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2010		Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2009	
	Salaire de base	Rémunération variable annuelle	Salaire de base	Rémunération variable annuelle
Administrateurs membres du Comité exécutif	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)
Louis Gallois	900 000	1 732 500	900 000	(1 141 250) Renonciation sur demande du PDG

Les conditions d'octroi de la rémunération variable sont communiquées dans le Rapport du Conseil d'administration, chapitre 4.5.1.2.

Le tableau ci-après fournit une synthèse des avantages accordés aux membres exécutifs du Conseil d'administration dans le cadre des différents **plans d'intéressement à long terme** des salariés du Groupe :

#### Plans de stock-options

Année du plan	Nombre d'options				Au 31 décembre 2010	Prix d'exercice en euros	Date d'expiration
	Initialement Distribuées	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Distribuées en 2010	Exercées en 2010			
Louis Gallois							
2006	67 500	67 500	-	-	67 500	25,65	16 décembre 2016

#### Plan d'actions soumises à conditions de performance

Année du plan	Nombre d'actions soumises à conditions de performance *				Au 31 décembre 2010	Date d'acquisition des droits
	Initialement Distribuées	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Annulées en 2010	Acquises en 2010		
Louis Gallois						
2006	16 875	16 875	3 375	13 500	-	2 juin 2010

\* L'acquisition des droits sur les actions de performance distribuées au Président exécutif est soumise à la réalisation d'objectifs de performance spécifiques de la Société.

#### Plan d'unités soumises à conditions de performance

Nombre d'unités soumises à conditions de performance **	Date d'acquisition des droits	
	Distribuées en 2007	
Louis Gallois	33 700	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : ▶ 25 % prévu en mai 2011 ▶ 25 % prévu en novembre 2011 ▶ 25 % prévu en mai 2012 ▶ 25 % prévu en novembre 2012
	Distribuées en 2008	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	40 000	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : ▶ 25 % prévu en mai 2012 ▶ 25 % prévu en novembre 2012 ▶ 25 % prévu en mai 2013 ▶ 25 % prévu en novembre 2013

1

2

3

4

5



Sommaire

	Distribuées en 2009	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	46 000	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 25 % prévu en mai 2013</li> <li>▶ 25 % prévu en novembre 2013</li> <li>▶ 25 % prévu en mai 2014</li> <li>▶ 25 % prévu en novembre 2014</li> </ul>
	Distribuées en 2010	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	54 400	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 25 % prévu en mai 2014</li> <li>▶ 25 % prévu en novembre 2014</li> <li>▶ 25 % prévu en mai 2015</li> <li>▶ 25 % prévu en novembre 2015</li> </ul>

\*\* L'acquisition des droits sur les unités de performance distribuées au Président exécutif est soumise à la réalisation d'objectifs de performance spécifiques de la Société.

## PLANS DE STOCK-OPTIONS

Pour tous les autres membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre de stock-options allouées s'élève à 22 898 099 au 31 décembre 2010 (2009 : 25 785 645).

Au cours de l'exercice 2010, aucun administrateur membre du Comité exécutif, y compris les anciens administrateurs membres du Comité exécutif, n'ont exercé d'options au titre de l'un quelconque des différents plans de stock-options EADS. L'exercice des options par les membres du Comité exécutif du Groupe est rendu public sur le site Internet d'EADS en accord avec la législation en vigueur.

## PLANS D' ACTIONS SOUMISES À CONDITIONS DE PERFORMANCE ET D' ACTIONS SOUMISES À CONDITIONS DE PRÉSENCE

Pour les membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre d'actions soumises à conditions de performance et d'actions soumises à condition de présence étaient nul au 31 décembre 2010 (2009 : 1 659 850).

## PLAN D' UNITÉS SOUMISES À CONDITIONS DE PERFORMANCE ET D' ACTIONS SOUMISES À CONDITIONS DE PRÉSENCE

Pour les membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence s'élève à 12 458 890 au 31 décembre 2010 (2009 : 8 719 540).

La charge globale encourue au titre de l'exercice 2010 pour les stock-options, les actions et les unités soumises à conditions de performance octroyées au Président exécutif s'est élevée à 0,9 million d'euros (2009 : 0,6 million d'euros).

Pour plus d'informations concernant les différents plans, se reporter à la Note 35 des États financiers consolidés.

Les **engagements de retraite** relatifs aux membres du Comité exécutif s'analysent de la manière suivante :

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'un droit à retraite complémentaire stipulé dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément annuel de retraite de 50 % de leur salaire de base annuel au terme de cinq ans de participation au Comité exécutif d'EADS, selon qu'ils atteignent l'âge de 60 et 65 ans.

Cet engagement peut augmenter graduellement jusqu'à atteindre une pension de 60 % après un deuxième mandat, généralement après dix ans de participation au Comité exécutif d'EADS. Cependant, afin d'atteindre le taux de remplacement de 60 % mentionné ci-avant, les membres respectifs du Comité exécutif doivent également avoir une ancienneté de 12 ans au sein de la Société.

Ces régimes de retraite complémentaire ont été mis en place et financés au travers de plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ces engagements de retraite complémentaire sont également régis par des règles qui leurs sont propres, avec à titre d'exemple des conditions d'ancienneté minimum ou d'autres conditions requises aux fins de conformité avec les réglementations nationales.

Pour le Président exécutif le montant de l'engagement de retraite à prestations définies (l'EPD étant la valeur comptable) s'élève à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2010, la charge de service et d'intérêts liés à cet engagement au titre de l'exercice 2010 ayant quant à elle représenté un montant de 0,6 million d'euros. Cet engagement a fait l'objet d'une provision dans les États financiers.

5

## AUTRES AVANTAGES

Tous les montants présentés ci-dessus pour les administrateurs membres du Comité exécutif (actuels et anciens) ne tiennent pas compte des avantages en nature, auxquels ils ont également droit, ni des incidences fiscales et sociales nationales, tels qu'ils sont développés ci-après. La société fournit une couverture d'assurance appropriée aux membres du Comité Exécutive, notamment une assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et les membres de la Direction.

Le Président exécutif ainsi droit à une voiture de fonction. La valeur de sa voiture de fonction s'élève à 24 120 euros (hors TVA).

EADS n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie pour le compte d'un quelconque membre du Conseil d'administration.

Pour plus d'informations concernant les aspects de rémunérations, se reporter à la Note 37 des États financiers consolidés.

## 12. Effectif

L'effectif de la Société EADS N.V. au 31 décembre 2010 était de 2 salariés (2009 : 2 salariés).

## 13. Transactions avec les parties liées

En 2007, Lagardère et l'État français ont reversé à EADS les dividendes perçus au titre de l'exercice 2006 pour un montant de 29 millions d'euros, sous forme d'un prêt sans intérêts.

## 14. Honoraires des Auditeurs

Prestations de services des Auditeurs et des membres de leurs réseaux facturées aux entités du Groupe au titre des exercices 2010 et 2009.

	KPMG Accountants N.V.				Ernst & Young Accountants L.L.P.			
	2010		2009		2010		2009	
	Montant en milliers d'euros	%						
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5 710	81,1	5 238	72,3	4 493	70,8	4 390	79,9
Autres diligences	516	7,4	1 258	17,4	1 607	25,4	969	17,6
<b>Sous-total</b>	<b>6 226</b>	<b>88,5</b>	<b>6 496</b>	<b>89,7</b>	<b>6 100</b>	<b>96,2</b>	<b>5 359</b>	<b>97,5</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social	628	8,9	354	4,9	123	1,9	137	2,5
Systèmes d'information	12	0,2	200	2,7	121	1,9	0	0
Autres (à détailler si > 10 % des frais d'audit)	172	2,4	194	2,7	0	-	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>812</b>	<b>11,5</b>	<b>748</b>	<b>10,3</b>	<b>244</b>	<b>3,8</b>	<b>137</b>	<b>2,5</b>
<b>Total</b>	<b>7 038</b>	<b>100,0</b>	<b>7 244</b>	<b>100,0</b>	<b>6 344</b>	<b>100,0</b>	<b>5 496</b>	<b>100,0</b>

# Informations supplémentaires

## Rapport sur les États financiers de la Société

---

À l'attention des actionnaires d'EADS N.V. :

### RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons audité les États financiers de l'exercice 2010 ci-joints, qui font partie des États financiers de la Société European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V., Amsterdam, qui comprennent le Bilan statutaire au 31 décembre 2010, le Compte de résultats statutaire pour les exercices clos à cette date ainsi que les Notes annexes aux États financiers statutaires, qui comprennent un résumé des principes comptables et d'autres notes explicatives.

#### Responsabilité de la Direction

La préparation et la présentation sincère des États financiers de la Société, ainsi que la préparation du rapport du Conseil d'administration (émis le 8 mars 2011) dans le respect du chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Par ailleurs, la Direction de la Société est également responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement des États financiers statutaires ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces États financiers statutaires sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les lois en vigueur aux Pays-Bas, y compris les normes d'audit néerlandaises. Ces lois et normes requièrent que nous respections les règles déontologiques applicables et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les États financiers de la Société ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenues dans les États financiers de la Société. Le choix des procédures retenues relève du jugement des Auditeurs, intégrant l'appréciation du risque d'anomalies significatives au sein des États financiers de la Société, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Pour apprécier ce risque, les Auditeurs prennent en compte l'environnement de contrôle interne de la Société relatif à la préparation et la présentation sincère de ses États financiers, afin de définir les procédures d'audit les plus adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des États financiers de la Société pris dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit sont suffisants et constituent une base appropriée à l'expression de notre opinion.

#### Opinion relative aux États financiers statutaires

À notre avis, les États financiers de la Société établis selon les normes IFRS donnent une image sincère et fidèle de la situation financière consolidée d'EADS N.V. au 31 décembre 2010, ainsi que du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

#### Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur l'ensemble des informations spécifiques communiquées par la Société au sein de ses notes annexes aux États financiers consolidés dans le cadre de la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M » portant sur les risques et incertitudes liés au programme A400M. Cette observation ne remet pas en cause notre opinion.



## RAPPORT SUR LES AUTRES VÉRIFICATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux règles fixées à la section 5 2 :393 alinéas e et f du Code Civil néerlandais, nous n'avons aucune déficience à indiquer suite à notre contrôle, dans la mesure de nos compétences, quant à la préparation conforme au chapitre 9 du Livre 2 de ce Code du rapport du Conseil d'Administration (émis le 8 mars 2011), et quant à la présentation des informations en annexe, telle qu'exigée par l'article 2:392, paragraphe 1, alinéas b-h . Par ailleurs, nous vous indiquons, dans la mesure de nos compétences, que le contenu du rapport du Conseil d'Administration (émis le 8 mars 2011) est cohérent avec les États financiers statutaires ainsi que requis dans la section 4 de l'article 2:391 du Code Civil néerlandais.

Rotterdam, 8 mars 2011

KPMG Accountants N.V.  
L.A. Blok RA

Ernst & Young Accountants L.L.P.  
C.T. Reckers RA

# Autres informations supplémentaires

## 1. Affectation du résultat

---

Les articles 30 et 31 des Statuts stipulent que le Conseil d'administration détermine la part du résultat qui sera affectée aux réserves. L'Assemblée générale des actionnaires ne peut décider d'une distribution des réserves que sur proposition du Conseil d'administration et dans la mesure où cela est en accord avec la loi et les Statuts. Les dividendes ne doivent être versés qu'après l'arrêté des comptes annuels de la Société et dans la mesure où ceux-ci font apparaître que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la fraction du capital émis et libéré, augmentée des réserves réglementées.

Il sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires que le bénéfice net de 553 millions d'euros, telle que figurant au compte de résultat de l'exercice 2010 soit ajouté au report à nouveau et qu'un montant brut de 0,22 € par action soit versé aux actionnaires.

## 2. Événements postérieurs à la clôture

---

Pour plus d'informations, se reporter à la Note 40 des États financiers consolidés.







[www.eads.com](http://www.eads.com)

European Aeronautic Defence  
and Space Company EADS N.V.  
Mendelweg 30  
2333 CS Leyde  
Pays-Bas

**En France**

37, boulevard de Montmorency  
75781 Paris cedex 16 – France

**En Allemagne**

81663 Munich – Allemagne

**En Espagne**

Avenida de Aragón 404  
28022 Madrid – Espagne

**EADS**

